# Rapport périodique (Convention)

# A. Informations générales

Nom de l'État partie

Suisse

Date de ratification

2008-07-16

# **Question A.1**

## Synthèse du rapport

Veuillez fournir une synthèse du rapport, qui permettra au grand public de comprendre l'état d'avancement général des dispositions juridiques, réglementaires ou autres prises au niveau national pour mettre en œuvre la Convention. Celui-ci doit suivre la structure organisationnelle du formulaire.

La Suisse est un Etat fédéral. Les 26 cantons qui la composent disposent chacun de compétences autonomes dans le domaine de la culture et donc pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI). Chacun mène, aux côtés de la Confédération, sa politique propre pour la mise en œuvre de la Convention, bien qu'il existe des structures de coordination à l'échelon national et régional. Dans chaque section du rapport, une distinction est faite entre les mesures nationales et cantonales lorsque cela est pertinent. En effet, la diversité du PCI sur tout le territoire implique une variété d'approches et d'organisations différentes pour le domaine du PCI.

La Confédération, par l'intermédiaire de l'Office fédéral de la culture (OFC), a le rôle d'un point focal pour la mise en œuvre de la Convention. A ce titre, elle coordonne les mesures concernant le PCI et sa sauvegarde sur le plan fédéral. Après la ratification de la Convention en 2008 et la première phase de mise en œuvre documentée dans le rapport périodique de 2014, un effort particulier a été mené pour renforcer la visibilité, la reconnaissance et la sauvegarde du PCI à l'échelon régional, national et international. Les étapes et actions suivantes sont à relever:

- L'actualisation de l'inventaire national, la "Liste des traditions vivantes en Suisse" en 2017 2018. Le nombre d'éléments inscrits et documentés passe de 165 à 199. Dans une logique de liste représentative nationale, il s'agit d'un outil important pour la valorisation et la sauvegarde du PCI, basé sur une démarche fédérale et participative. Une prochaine étape d'actualisation et d'extension sera mise en œuvre à l'horizon 2022-2023.
- La stratégie de candidatures d'éléments suisses et multinationaux sur les Listes de la Convention a permis de renforcer considérablement la visibilité et la notoriété du PCI dans les différentes régions de la Suisse. En 2021, 7 éléments (dont 4 multinationaux) sont inscrits sur la Liste représentative et 1 élément multinational sur le Registre des bonnes pratiques. Ces démarches ont permis de développer des bonnes pratiques de sauvegarde, de favoriser

la coopération avec des porteurs (aussi sur le plan international) et de fédérer des communautés.

- Dans le cadre du Message d'encouragement de la culture 2021-2024, une révision de la Loi sur l'encouragement de la culture a permis en 2020 de mentionner explicitement le patrimoine culturel immatériel dans les objectifs de l'encouragement de la culture. Cette introduction du PCI sur le plan fédéral s'est accompagnée de bases légales permettant le soutien financier direct de la Confédération pour des projets de sauvegarde du PCI. La mise en œuvre de ces nouvelles mesures de soutien interviendra dès 2022. Parallèlement, certains cantons ont mis sur pied des bases légales et des outils d'encouragement du PCI. - Sur le plan stratégique, un Plan d'action PCI 2021-2024 a été développé au sein de l'OFC. Il détermine les lignes directrices pour la période d'encouragement 2021-2024. Ce plan fixe notamment les priorités en matière de sauvegarde, et la contribution du PCI au développement durable.

Au-delà de l'action des autorités publiques, il convient de signaler que le PCI est avant tout pratiqué, géré, valorisé et transmis par les porteurs. Ces derniers sont fréquemment organisés sous forme associative. L'encouragement de la participation culturelle par les porteurs est un point central dans le domaine du PCI, ce dernier n'étant pas séparé d'autres domaines culturels et sociaux notamment dans les secteurs de la culture amateur ou de l'artisanat traditionnel. Il convient donc de considérer l'ensemble du milieu du PCI dans sa diversité. Divers exemples de projets, d'activités et de mesures prises par ces communautés - souvent en collaboration avec des autorités - sont présentés dans les différentes sections du rapport périodique.

# **Question A.2**

#### Coordonnées du point focal pour le rapport périodique

Si vous souhaitez mettre à jour les informations relatives au point focal, merci d'écrire au Secrétariat (ich-reports@unesco.org) en indiquant les informations à mettre à jour, et le Secrétariat fera les changements nécessaires.
Titre (Mme/M., etc)
M.
Nom de famille
Vuilleumier
Prénom
Julien

# Adresse

Institution/poste

Office fédéral de la culture Section culture et société Hallwylstrasse 15 CH-3003 Berne

#### Numéro de téléphone

+41 58 467 89 75

#### Courrier électronique

julien.vuilleumier@bak.admin.ch

# **Autres informations pertinentes**

# **Question A.3**

# Institutions et organisations participant à l'élaboration du rapport périodique

Institutions gouvernementales

Département fédéral de l'intérieur, Office fédéral de la culture, section Culture et société: coordination et rédaction du rapport sur la base des contributions des parties prenantes.

Administration fédérale (tous les offices concernés): consultation des offices sur le projet de rapport dans le cadre de procédure usuelle.

Département fédéral des affaires étrangères, Secrétariat d'Etat, Division ONU, section UNESCO: réponse au formulaire spécifique, participation à la consultation technique (pour les parties prenantes ayant contribué) et à la consultation des offices concernés.

Commission nationale pour l'UNESCO

Commission nationale suisse pour l'UNESCO: réponse au formulaire spécifique et participation à la consultation technique.

• Établissements de recherche

Réponse au formulaire spécifique et participation à la consultation technique des organisations suivantes:

Haute Ecole de Lucerne : Marc-Antoine Camp Université de Genève: Bernard Debarbieux Université de Neuchâtel: Hervé Munz

École des hautes études en sciences sociales (EHESS): Chiara Bortolotto

WSL Institut pour l'étude de la neige et des avalanches SLF

Universités

Réponse au formulaire spécifique et participation à la consultation technique des organisations suivantes:

Haute Ecole de Lucerne: Marc-Antoine Camp Université de Genève: Bernard Debarbieux Université de Neuchâtel: Hervé Munz

École des hautes études en sciences sociales (EHESS): Chiara Bortolotto

#### Musées

Réponse au formulaire spécifique et participation à la consultation technique des organisations suivantes:

Association des musées suisses (AMS/VMS): Cornelia Meyer / Katharina Korsunsky

#### ONG

Réponse au formulaire spécifique et participation à la consultation technique des organisations suivantes:

Porteurs des éléments UNESCO organisés sous forme associative :

Fête des Vignerons - Confrérie des Vignerons

Carnaval de Bâle - Fasnachts-Comité

Gestion du danger d'avalanches - Club Alpin Suisse (CAS), Association Suisse des Guides de Montagne (ASGM), WSL Institut pour l'étude de la neige et des avalanches (SLF)

Art de la construction en pierre sèche - Fondation Actions Environnement, Polo Poschiavo, Association des muretiers de pierre sèche

Processions de la Semaine sainte de Mendrisio - Fondation Processions historiques de Mendrisio

Savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art - Arc horloger et groupe de rédaction de la candidature « Savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art »

**SAVE Foundation** 

Traditions for Tomorrow (Traditions pour demain)

Réseau des Parcs suisses : Cécile Wiedmer

Biosphère UNESCO d'Entlebuch

Parc naturel Gantrisch

Parc Gruyère Pays-d'Enhaut : Patrick Rudaz

#### Municipalités

Réponse au formulaire spécifique et participation à la consultation technique des villes (municipalités) suivantes:

Aarau

Frauenfeld

Fribourg

Lugano

Thun

Genève

Wetzikon

Wil

Zug

#### Gouvernements locaux

Réponse au formulaire spécifique et participation à la consultation technique des cantons (gouvernements régionaux) suivants:

Argovie

Appenzell Rhodes-Intérieures

Bâle-Ville

Bâle-Campagne

Fribourg

Genève

Glaris

Jura

Neuchâtel

Schaffhouse

Schwytz

Soleure

Saint-Gall

Tessin

Uri

Valais

Vaud

Zurich

# Veuillez nous faire part de vos commentaires ci-dessous

La préparation, coordination et rédaction du rapport ont été réalisées par l'Office fédéral de la culture (OFC), section Culture et société. Un dispositif a été mis en place pour assurer une participation des parties prenantes mentionnées ci-dessus, aussi bien pour la collecte d'informations sur la base de questionnaires spécifiques à chaque catégorie (préparés par l'OFC) que pour la consultation technique sur le premier projet de rapport en été 2021 :

- Cantons: au vu du fédéralisme et du principe de subsidiarité dans le domaine de la culture, les cantons ont été associés directement au processus par le biais de la Conférence des chefs de service et délégués aux affaires culturelles (CDAC). Les cantons ont été informés en amont de la démarche du rapport, un questionnaire spécifique (version simplifiée et ciblée du questionnaire en ligne) leur a été adressé et une réunion d'information en ligne a été organisée pour accompagner cette démarche et répondre aux questions.
- Villes: un questionnaire spécifique a été transmis aux villes par le biais de la Conférence des villes en matière de culture (CVC)
- Porteurs des éléments inscrits sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité: les organisations représentants les porteurs des éléments ont été informées en amont du processus de rapport, puis ont reçu un questionnaire spécifique (focalisé sur la partie C du rapport) pour leur contribution. Une séance d'information en ligne pour toutes les organisations a été organisée, de même que des réunions bilatérales dédiées à certains des éléments.
- ONG, instituts de recherche et partenaires: les différents partenaires identifiés par l'OFC ont été invités à participer par le biais d'un questionnaire spécifique.

# **Question A.4**

# Organisations non gouvernementales accréditées

Pour plus d'informations, veuillez trouver ci-dessous la liste des ONG accréditées situées dans votre pays, le cas échéant. Vous trouverez des informations détaillées sur chaque ONG en cliquant sur le point d'interrogation.

Nom de l'ONG	Année de l'accréditation		
Traditions for Tomorrow (NGO-90007)	2010		
SAVE Foundation (Safeguard for Agricultural Varieties in Europe) - SAVE Foundation (NGO-90123)	2012		

Veuillez indiquer dans l'encadré ci-dessous, le cas échéant, les observations éventuelles sur les informations susmentionnées.

Les deux organisations non gouvernementales (ONG) accrédités ont été invitées à participer à l'élaboration du rapport par le biais d'un questionnaire spécifique destinées aux ONG:

- Traditions for Tomorrow (Traditions pour demain ) a contribué en répondant au questionnaire spécifique et a participé à la consultation technique.
- SAVE Foundation a contribué en répondant au questionnaire spécifique et a participé à la consultation technique.

# **Question A.5**

Participation aux mécanismes internationaux de la Convention de 2003

# **Question A.5.1**

Éléments inscrits sur la Liste du Patrimoine culturel immatériel qui nécessitent une sauvegarde urgente

Pour plus d'informations, veuillez trouver ci-dessous, le cas échéant, la liste des éléments inscrits sur la Liste du Patrimoine culturel immatériel qui nécessitent une sauvegarde urgente. Vous trouverez des informations détaillées sur chaque élément (la soumission de rapports périodiques sur ces éléments se fait selon un ensemble distinct de directives en utilisant le formulaire ICH-11).

Aucun

Veuillez indiquer dans l'encadré ci-dessous, le cas échéant, les observations éventuelles sur les informations susmentionnées.

# **Question A.5.2**

Éléments qui ont été inscrits sur la Liste représentative du Patrimoine culturel immatériel de l'Humanité

Pour plus d'informations, veuillez trouver ci-dessous le cas échéant la liste des éléments inscrits sur la Liste représentative du Patrimoine culturel immatériel de l'Humanité. Vous trouverez des informations détaillées sur chaque élément (le rapport de ces éléments est présenté dans la section C de ce formulaire).

Nom de l'élément	Année d'inscription			
La Fête des Vignerons de Vevey (01201)	2016			
Le carnaval de Bâle (01262)	2017			
L'art de la construction en pierre sèche : savoir-faire et techniques (01393)  Multiple : Croatie, Chypre, France, Grèce, Italie, Slovénie, Espagne, Suisse	2018			
La gestion du danger d'avalanches (01380)  Multiple : Suisse, Autriche	2018			
L'alpinisme (01471)  Multiple : France, Italie, Suisse	2019			
Processions de la Semaine sainte à Mendrisio (01460)	2019			
Les savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art (01560) Multiple : Suisse, France	2020			

Veuillez indiquer dans l'encadré ci-dessous, le cas échéant, les observations éventuelles sur les informations susmentionnées.

# **Question A.5.3**

# Programmes sélectionnés pour le Registre des meilleures pratiques de sauvegarde

Pour information, veuillez trouver ci-dessous, le cas échéant, la liste des éléments sélectionnés pour le Registre des meilleures pratiques de sauvegarde. Vous trouverez des informations détaillées sur chaque élément.

Nom du projet/programme/etc	Année d'inscription
Les techniques artisanales et les pratiques coutumières des ateliers de cathédrales, ou "Bauhütten", en Europe, savoir-faire, transmission, développement des savoirs, innovation (01558)  Multiple: Allemagne, Autriche, France, Norvège, Suisse	2020

Veuillez indiquer dans l'encadré ci-dessous, le cas échéant, les observations éventuelles sur les informations susmentionnées.

# **Question A.5.4**

# Projets financés par l'assistance internationale (Fonds du patrimoine cultural immatériel)

Pour plus d'informations, veuillez trouver ci-dessous, le cas échéant, la liste des projets financés par le biais du Fonds du PCI dans votre pays. Vous trouverez des informations détaillées sur chaque projet.

Aucun

Veuillez indiquer dans l'encadré ci-dessous, le cas échéant, les observations éventuelles sur les informations susmentionnées.

## **Question A.6**

#### **Inventaires**

Veuillez fournir des informations sur l'inventaire ou les inventaires du Patrimoine culturel immatériel présent dans votre État, visés aux articles 11 et 12 de la Convention et au paragraphe 153 des Directives opérationnelles. L'onglet « Ajouter » vous permet d'ajouter autant d'inventaires que vous le souhaitez. Si aucun inventaire n'a encore été établi dans votre pays, laissez cette section vide.

1

#### a. Nom de l'inventaire

Liste des traditions vivantes en Suisse

b. Hyperlien vers l'inventaire (le cas échéant)

www.traditions-vivantes.ch

# c. Organisme responsable

La liste des traditions vivantes en Suisse est réalisée sous la responsabilité de la Confédération et avec le soutien des 26 cantons. Entité responsable : Office fédéral de la culture.

# d. Date de mise en place

2012

e. Mise à jour depuis la ratification ou au cours de la période visée par le rapport (fournir plus de détails à la section 7.3)

Oui

Date de la dernière mise à jour

2017

### f. Méthode et fréquence de mise à jour

Les descriptions des éléments sur la « Liste des traditions vivantes en Suisse » peuvent être révisées en tout temps si les communautés concernées en font la demande. L'inventaire national est régulièrement actualisé (cycle de cinq ans, dernière actualisation en 2017,

publiée en ligne en 2018, la prochaine actualisation est prévue pour 2022 - 2023). L'approche ascendante (bottom-up) et participative de la démarche permet à la population et aux cantons de proposer l'ajout de nouveaux éléments et des révisions des informations concernant des éléments figurant déjà sur la liste. L'OFC coordonne le processus d'actualisation. La sélection définitive est effectuée par un groupe de pilotage composé de spécialistes et de représentants des cantons, des villes et de la Confédération.

## g. Nombre d'éléments inclus

199

# h. Domaines applicables

Les domaines applicables sont ceux de la Convention, repris tels quels:

- a)les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel;
- b) les arts du spectacle;
- c)les pratiques sociales, rituels et événements festifs;
- d)les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers;
- e)les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel.

# i. Principes d'ordonnancement

Classification établie selon les cinq domaines du PCI identifiés par la Convention ainsi que selon les régions (cantons) où l'élément se manifeste. Une série de mots-clés thématiques (saisons ; type d'activités, etc.) permet également de regrouper les différents éléments pouvant être apparentés, aux côtés d'une option de recherche plein texte.

# j. Critères d'inclusion

Ceux-ci découlent des critères de la Convention : l'appartenance aux domaines du PCI; la continuité de la pratique; son ancrage social; et l'accord des détenteurs de la pratique.

#### k. L'inventaire consigne-t-il la viabilité de chaque élément ?

Oui

# Veuillez fournir de plus amples détails, le cas échéant :

La viabilité des éléments a été prise en compte tant dans le travail d'inventaire que dans le travail de documentation des éléments. Lors de la récolte d'informations, la Confédération a invité ses partenaires à documenter les mesures de conservation et les menaces pesant sur la transmission de chaque élément. Ainsi, les dossiers publiés font état de la viabilité de l'élément qu'ils décrivent ainsi que des mesures de sauvegarde mises en place chaque fois que ces aspects ont pu être documentés par les responsables cantonaux.

# I. La mise à jour de l'inventaire reflète-t-elle la viabilité actuelle des éléments inclus (fournir plus de détails à la section 7.3) ?

# Veuillez fournir de plus amples détails, le cas échéant

Les changements dans la viabilité d'un élément peuvent être reportés selon le mode d'actualisation de l'inventaire, à savoir en tout temps par les communautés et lors des mises à jour ayant lieu tous les 5 ans.

m. L'inventaire identifie-t-il les menaces pour les éléments du PCI inclus ?

Non

Si oui, quelles sont les principales menaces que vous avez identifiées ?

n. S'agit-il d'un inventaire spécialisé ou d'un inventaire à portée spécifique (fournir plus de détails à la section 7.2) ?

Non

Nom de l'élément associé, du domaine, du groupe ethnique, de la zone géographique, etc.

L'inventaire est de portée générale et couvre donc toutes les dimensions du PCI selon la définition dans l'article 2 de la Convention.

o. L'accès à l'inventaire est-il facilité tout en respectant les pratiques coutumières qui régissent l'accès aux aspects spécifiques du PCI ? (fournir plus de détails à la section 7.4)

Oui

p. Les communautés, les groupes et les ONG participent-ils de manière inclusive au processus d'inventaire (fournir plus de détails à la section 8.1)

Oui

q. L'inventaire respecte-t-il la diversité du PCI et de ses praticiens, intégrant les pratiques et expressions de tous les secteurs de la société et de toutes les régions ? (fournir plus de détails à la section 8.2)

Oui

r. L'inventaire inclut-il les pratiques et expressions de tous les genres ? (fournir plus de détails à la section 8.2)

Oui

2

a. Nom de l'inventaire

Inventaire cantonal du patrimoine immatériel (Vaud)

# b. Hyperlien vers l'inventaire (le cas échéant)

https://www.vd.ch/themes/culture/patrimoine-mobilier-non-cantonal-et-immateriel/patrimoine-immateriel-et-traditions-vivantes/

# c. Organisme responsable

Service des affaires culturelles, Unité Patrimoine, Ariane Devanthéry

# d. Date de mise en place

01.2012

# e. Mise à jour depuis la ratification ou au cours de la période visée par le rapport (fournir plus de détails à la section 7.3)

Oui

# Date de la dernière mise à jour

2020

# f. Méthode et fréquence de mise à jour

Mise à jour en continu. Vérification que la tradition est toujours vivante. Contact avec les détenteurs pour vérifier les chiffres avancés.

# g. Nombre d'éléments inclus

75

#### h. Domaines applicables

Les domaines applicables sont ceux de la Convention, art. 2:

- a) les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel;
- b) les arts du spectacle;
- c) les pratiques sociales, rituels et événements festifs;
- d) les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers;
- e) les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel.

# i. Principes d'ordonnancement

Reprise des domaines définis par UNESCO et ajout de quelques subdivisions internes si le domaine compte de nombreuses traditions. Par exemple pour les pratiques sociales, les subdivisions saisonnières sont ajoutées (Hiver, Belle saison, Automne, Toute l'année). Il n'y a pas de numéro d'inventaire pour les traditions vivantes.

#### j. Critères d'inclusion

Les critères reprennent ceux établis pour la Liste des traditions vivantes en Suisse (voir A.6.I)

k. L'inventaire consigne-t-il la viabilité de chaque élément ?

Oui

Veuillez fournir de plus amples détails, le cas échéant :

Il mentionne toujours son degré de vitalité. Cette vitalité se marque de différentes manières : nombre de porteurs ou d'associations, nombre de spectateurs, nombre de manifestations organisées, importance de la reconnaissance de la manifestation par la population en général, importance de la couverture médiatique, etc.

I. La mise à jour de l'inventaire reflète-t-elle la viabilité actuelle des éléments inclus (fournir plus de détails à la section 7.3) ?

Oui

Veuillez fournir de plus amples détails, le cas échéant

cf. réponse k

m. L'inventaire identifie-t-il les menaces pour les éléments du PCI inclus ?

Non

Si oui, quelles sont les principales menaces que vous avez identifiées ?

n. S'agit-il d'un inventaire spécialisé ou d'un inventaire à portée spécifique (fournir plus de détails à la section 7.2) ?

Non

Nom de l'élément associé, du domaine, du groupe ethnique, de la zone géographique, etc.

o. L'accès à l'inventaire est-il facilité tout en respectant les pratiques coutumières qui régissent l'accès aux aspects spécifiques du PCI ? (fournir plus de détails à la section 7.4)

Oui

p. Les communautés, les groupes et les ONG participent-ils de manière inclusive au processus d'inventaire (fournir plus de détails à la section 8.1)

Oui

q. L'inventaire respecte-t-il la diversité du PCI et de ses praticiens, intégrant les pratiques et expressions de tous les secteurs de la société et de toutes les régions ? (fournir plus de détails à la section 8.2)
 Oui
 r. L'inventaire inclut-il les pratiques et expressions de tous les genres ? (fournir plus de

Oui

3

#### a. Nom de l'inventaire

détails à la section 8.2)

Liste der lebendigen Traditionen Aargau-Solothurn

b. Hyperlien vers l'inventaire (le cas échéant)

www.immaterielleskulturerbe-ag-so.ch

c. Organisme responsable

Abteilung Kultur, Kanton Aargau Amt für Kultur und Sport des Kantons Solothurn

d. Date de mise en place

2011-2012

e. Mise à jour depuis la ratification ou au cours de la période visée par le rapport (fournir plus de détails à la section 7.3)

Non

Date de la dernière mise à jour

2013

# f. Méthode et fréquence de mise à jour

Révision minimale de la liste AG-SO en 2013 dans le cadre du projet de livre "Semer, tambouriner, célébrer". Living Traditions Today".

g. Nombre d'éléments inclus

Environ 1000

#### h. Domaines applicables

Les domaines applicables sont ceux de la Convention, art. 2:

- a) les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel;
- b) les arts du spectacle;
- c) les pratiques sociales, rituels et événements festifs;
- d) les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers;
- e) les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel.

#### i. Principes d'ordonnancement

Par localité

# j. Critères d'inclusion

Liste déclarative créée selon une approche ascendante : des particuliers, des municipalités (services culturels), des historiens ou des pasteurs retraités, etc. ont fait des suggestions. La vitalité de la tradition et le fait qu'elle ait été transmise d'une génération à l'autre ont représenté un critère central. La tradition la plus récente de la liste a été créée vers 1995.

k. L'inventaire consigne-t-il la viabilité de chaque élément ?

Non

Veuillez fournir de plus amples détails, le cas échéant :

I. La mise à jour de l'inventaire reflète-t-elle la viabilité actuelle des éléments inclus (fournir plus de détails à la section 7.3) ?

Non

Veuillez fournir de plus amples détails, le cas échéant

m. L'inventaire identifie-t-il les menaces pour les éléments du PCI inclus ?

Oui

Si oui, quelles sont les principales menaces que vous avez identifiées ?

Les risques ont été mentionnés ponctuellement, par exemple la perte de membres dans les associations.

n. S'agit-il d'un inventaire spécialisé ou d'un inventaire à portée spécifique (fournir plus de détails à la section 7.2) ?

Non

Nom de l'élément associé, du domaine, du groupe ethnique, de la zone géographique, etc.

o. L'accès à l'inventaire est-il facilité tout en respectant les pratiques coutumières qui régissent l'accès aux aspects spécifiques du PCI ? (fournir plus de détails à la section 7.4)
Oui
p. Les communautés, les groupes et les ONG participent-ils de manière inclusive au processus d'inventaire (fournir plus de détails à la section 8.1)
Oui
q. L'inventaire respecte-t-il la diversité du PCI et de ses praticiens, intégrant les pratiques et expressions de tous les secteurs de la société et de toutes les régions ? (fournir plus de détails à la section 8.2)
Oui
r. L'inventaire inclut-il les pratiques et expressions de tous les genres ? (fournir plus de détails à la section 8.2)
Oui
4
a. Nom de l'inventaire
Inventaire des traditions vivantes dans le canton de Fribourg
b. Hyperlien vers l'inventaire (le cas échéant)
https://www.fr.ch/culture-et-tourisme/patrimoine/inventaire-des-traditions-vivantes-dans-le-canton-de-fribourg
c. Organisme responsable
Service de la culture, Etat de Fribourg
d. Date de mise en place
2009
e. Mise à jour depuis la ratification ou au cours de la période visée par le rapport (fournir plus de détails à la section 7.3)
Oui
Date de la dernière mise à jour
2018

#### f. Méthode et fréquence de mise à jour

Récolte de nouveaux éléments par le groupe d'experts sur le PCI qui sondent et observent le terrain, proposition à l'ensemble du groupe, décision du groupe sur les nouveaux éléments à ajouter à la liste.

#### g. Nombre d'éléments inclus

67

# h. Domaines applicables

Les domaines applicables sont ceux de la Convention, art. 2:

- a) les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel;
- b) les arts du spectacle;
- c) les pratiques sociales, rituels et événements festifs;
- d) les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers;
- e) les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel.

#### i. Principes d'ordonnancement

La classification est établie selon les cinq domaines du PCI identifiés par l'art. 2 de la Convention

# j. Critères d'inclusion

Pour être retenue dans la liste, une tradition vivante doit exister depuis deux générations au minimum, être en évolution constante et donner le sentiment d'identité et de continuité aux communautés et groupes qui la pratiquent.

# k. L'inventaire consigne-t-il la viabilité de chaque élément ?

Non

Veuillez fournir de plus amples détails, le cas échéant :

I. La mise à jour de l'inventaire reflète-t-elle la viabilité actuelle des éléments inclus (fournir plus de détails à la section 7.3) ?

Non

Veuillez fournir de plus amples détails, le cas échéant

m. L'inventaire identifie-t-il les menaces pour les éléments du PCI inclus ?

Non

Si oui, quelles sont les principales menaces que vous avez identifiées ?

n. S'agit-il d'un inventaire spécialisé ou d'un inventaire à portée spécifique (fournir plus de détails à la section 7.2) ?
Non
Nom de l'élément associé, du domaine, du groupe ethnique, de la zone géographique, etc.
o. L'accès à l'inventaire est-il facilité tout en respectant les pratiques coutumières qui régissent l'accès aux aspects spécifiques du PCI ? (fournir plus de détails à la section 7.4)
Oui
p. Les communautés, les groupes et les ONG participent-ils de manière inclusive au processus d'inventaire (fournir plus de détails à la section 8.1)
Oui
q. L'inventaire respecte-t-il la diversité du PCI et de ses praticiens, intégrant les pratiques et expressions de tous les secteurs de la société et de toutes les régions ? (fournir plus de détails à la section 8.2)
Oui
r. L'inventaire inclut-il les pratiques et expressions de tous les genres ? (fournir plus de détails à la section 8.2)
Oui
5
a. Nom de l'inventaire
Intangible Search – Inventario del patrimonio immateriale delle regioni alpine
b. Hyperlien vers l'inventaire (le cas échéant)
www.intangiblesearch.eu
c. Organisme responsable
Région Lombardia
d. Date de mise en place
2007
e. Mise à jour depuis la ratification ou au cours de la période visée par le rapport (fournir plus de détails à la section 7.3)

				• •		•	
I)ate	an	ıa	dern	IPPP	mice	a	IOIIR
Dutt	uc	·u	uciii		mise	ч	joui

2013

- f. Méthode et fréquence de mise à jour
- g. Nombre d'éléments inclus

380

# h. Domaines applicables

Les domaines applicables sont ceux de la Convention, art. 2:

- a) les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel;
- b) les arts du spectacle;
- c) les pratiques sociales, rituels et événements festifs;
- d) les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers;
- e) les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel.
- i. Principes d'ordonnancement
- j. Critères d'inclusion
- k. L'inventaire consigne-t-il la viabilité de chaque élément ?

Non

Veuillez fournir de plus amples détails, le cas échéant :

I. La mise à jour de l'inventaire reflète-t-elle la viabilité actuelle des éléments inclus (fournir plus de détails à la section 7.3) ?

Non

Veuillez fournir de plus amples détails, le cas échéant

m. L'inventaire identifie-t-il les menaces pour les éléments du PCI inclus ?

Non

Si oui, quelles sont les principales menaces que vous avez identifiées ?

n. S'agit-il d'un inventaire spécialisé ou d'un inventaire à portée spécifique (fournir plus de détails à la section 7.2) ?

Non

Nom de l'élément associé, du domaine, du groupe ethnique, de la zone géographique, etc.

o. L'accès à l'inventaire est-il facilité tout en respectant les pratiques coutumières qui régissent l'accès aux aspects spécifiques du PCI ? (fournir plus de détails à la section 7.4)

Oui

p. Les communautés, les groupes et les ONG participent-ils de manière inclusive au processus d'inventaire (fournir plus de détails à la section 8.1)

Oui

q. L'inventaire respecte-t-il la diversité du PCI et de ses praticiens, intégrant les pratiques et expressions de tous les secteurs de la société et de toutes les régions ? (fournir plus de détails à la section 8.2)

Oui

r. L'inventaire inclut-il les pratiques et expressions de tous les genres ? (fournir plus de détails à la section 8.2)

Oui

6

a. Nom de l'inventaire

Urner Brauchtumsführer: Lebendige Traditionen in Uri entdecken

b. Hyperlien vers l'inventaire (le cas échéant)

brauchtum-uri.ch

c. Organisme responsable

Amt für Kultur und Sport

d. Date de mise en place

2015

e. Mise à jour depuis la ratification ou au cours de la période visée par le rapport (fournir plus de détails à la section 7.3)

Non

Date de la dernière mise à jour

f. Méthode et fréquence de mise à jour

# g. Nombre d'éléments inclus 44 h. Domaines applicables Les domaines applicables sont ceux de la Convention, art. 2: a) les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel; b) les arts du spectacle; c) les pratiques sociales, rituels et événements festifs; d) les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers; e) les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel. i. Principes d'ordonnancement j. Critères d'inclusion k. L'inventaire consigne-t-il la viabilité de chaque élément ? Non Veuillez fournir de plus amples détails, le cas échéant : I. La mise à jour de l'inventaire reflète-t-elle la viabilité actuelle des éléments inclus (fournir plus de détails à la section 7.3)? Non Veuillez fournir de plus amples détails, le cas échéant m. L'inventaire identifie-t-il les menaces pour les éléments du PCI inclus ? Non Si oui, quelles sont les principales menaces que vous avez identifiées ? n. S'agit-il d'un inventaire spécialisé ou d'un inventaire à portée spécifique (fournir plus de détails à la section 7.2)?

Nom de l'élément associé, du domaine, du groupe ethnique, de la zone géographique, etc.

o. L'accès à l'inventaire est-il facilité tout en respectant les pratiques coutumières qui régissent l'accès aux aspects spécifiques du PCI ? (fournir plus de détails à la section 7.4)

Oui

Non

p. Les communautés, les groupes et les ONG participent-ils de manière inclusive au processus d'inventaire (fournir plus de détails à la section 8.1)

Oui

q. L'inventaire respecte-t-il la diversité du PCI et de ses praticiens, intégrant les pratiques et expressions de tous les secteurs de la société et de toutes les régions ? (fournir plus de détails à la section 8.2)

Oui

r. L'inventaire inclut-il les pratiques et expressions de tous les genres ? (fournir plus de détails à la section 8.2)

Oui

7

a. Nom de l'inventaire

Liste du patrimoine culturel immatériel valaisan

b. Hyperlien vers l'inventaire (le cas échéant)

https://www.vs.ch/web/culture/liste-patrimoine-culturel-immateriel-valaisan

c. Organisme responsable

Service de la culture de l'Etat du Valais

d. Date de mise en place

2010

e. Mise à jour depuis la ratification ou au cours de la période visée par le rapport (fournir plus de détails à la section 7.3)

Oui

Date de la dernière mise à jour

17-06-2020

f. Méthode et fréquence de mise à jour

Les porteurs et porteuses de tradition, la commission cantonale du patrimoine culturel ou le service peuvent formuler des propositions de reconnaissance de l'intérêt cantonal d'un élément du patrimoine immatériel. Chaque requête est examinée par la commission

cantonale du patrimoine culturel qui formule un préavis à l'attention du Département, qui décide.

# g. Nombre d'éléments inclus

16

#### h. Domaines applicables

Définition selon l'art. 19, al. 3 de la LPrC : Le patrimoine culturel immatériel est constitué des pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire - ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés - que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel depuis plusieurs générations.

## i. Principes d'ordonnancement

Pas de principe d'ordonnancement.

# j. Critères d'inclusion

Art. 20, LPrC: Des éléments du patrimoine culturel mobilier, documentaire, immatériel et linguistique (ci-après: éléments du patrimoine culturel) qui ont un lien significatif avec le canton du Valais et représentent un intérêt important pour lui peuvent être reconnus d'intérêt cantonal.

# k. L'inventaire consigne-t-il la viabilité de chaque élément ?

Oui

#### Veuillez fournir de plus amples détails, le cas échéant :

La viabilité de la tradition est documentée sur la fiche de présentation qui accompagne chaque élément.

I. La mise à jour de l'inventaire reflète-t-elle la viabilité actuelle des éléments inclus (fournir plus de détails à la section 7.3) ?

Non

Veuillez fournir de plus amples détails, le cas échéant

m. L'inventaire identifie-t-il les menaces pour les éléments du PCI inclus ?

Non

Si oui, quelles sont les principales menaces que vous avez identifiées ?

n. S'agit-il d'un inventaire spécialisé ou d'un inventaire à portée spécifique (fournir plus de détails à la section 7.2) ?

Non

Nom de l'élément associé, du domaine, du groupe ethnique, de la zone géographique, etc.

o. L'accès à l'inventaire est-il facilité tout en respectant les pratiques coutumières qui régissent l'accès aux aspects spécifiques du PCI ? (fournir plus de détails à la section 7.4)

Oui

p. Les communautés, les groupes et les ONG participent-ils de manière inclusive au processus d'inventaire (fournir plus de détails à la section 8.1)

Oui

q. L'inventaire respecte-t-il la diversité du PCI et de ses praticiens, intégrant les pratiques et expressions de tous les secteurs de la société et de toutes les régions ? (fournir plus de détails à la section 8.2)

Oui

r. L'inventaire inclut-il les pratiques et expressions de tous les genres ? (fournir plus de détails à la section 8.2)

Oui

# **Question A.7**

Synergies avec les autres cadres internationaux

Les États parties sont invités à partager des exemples d'activités concrètes développées dans d'autres cadres internationaux qui ont contribué à la sauvegarde du PCI :

1

**Programme/Convention / Organisation** 

Convention de 1972

# Activité/projet

Les synergies avec la Convention de 1972 concernent particulièrement les éléments du patrimoine culturel immatériel inscrits sur une liste de la Convention et liés à un site du Patrimoine Mondial. Pour la Suisse, il s'agit de la Fête des Vignerons, qui est liée géographiquement et dans les réflexions de sauvegarde au site du Lavaux. Le deuxième cas

concerne les Savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art qui sont directement reliés au site de l'Urbanisme horloger des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle. Dans ces deux cas, la continuité et la complémentarité entre patrimoine matériel et immatériel ont été thématisées dans les candidatures et prises en compte dans les mesures de sauvegarde.

Plus largement, des réflexions et actions sont en cours pour mettre en évidence les dynamiques communes et les synergies entre ces approches complémentaires. Elles concernent particulièrement les enjeux de participation au patrimoine, les stratégies pour le patrimoine en danger et la durabilité. Le Concours "Patrimoine pour tous" mis en place à l'occasion de l'année européenne du patrimoine en 2018 constitue un exemple d'approche conjointe du patrimoine matériel et immatériel.

https://www.bak.admin.ch/bak/fr/home/baukultur/dialog/bildung-vermittlung-teilhabe/kulturerbe-fuer-alle.html

#### Contributions à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

La Fête des Vignerons est dans une relation directe avec le paysage culturel du Lavaux inscrit au Patrimoine mondial. La sensibilisation à la sauvegarde allant de pair avec la préservation du site, la collaboration entre la Confrérie des Vignerons et l'Association Lavaux Patrimoine mondial a été intensifiée, en particulier à l'occasion de la Fête de 2019.

Pour les Savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art, la relation avec le site du patrimoine mondial amène une visibilité et renforce une approche en termes de "patrimoine horloger" permettant de valoriser les aspects matériels et immatériels de ce patrimoine. Cela se traduit notamment par la manifestation de la Biennale du patrimoine horloger (dixième édition en 2021).

2

# **Programme/Convention / Organisation**

Convention de 2005

#### Activité/projet

La relation entre la Convention pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles et celle de 2003 est particulièrement riche dans le domaine des expressions culturelles traditionnelles pratiquées par les amateurs et professionnels. Dans le cadre de la Liste des traditions vivantes en Suisse, de nombreuses traditions relèvent des catégories des "Arts du spectacle" (telles que différentes formes de théâtre amateur ou de musique traditionnel) ou des "Expressions orales" (chants traditionnels). Ces traditions vivantes sont autant d'expressions culturelles pratiquées par des amateurs et des professionnels, témoignant ainsi d'une diversité culturelle, linguistique et sociale. Le renforcement de la participation culturelle est l'un des trois axes d'action stratégiques de la politique culturelle de la Confédération. Renforcer la participation culturelle consiste à stimuler les occasions de confrontation tant individuelle que collective avec la culture et à encourager tout un chacun à participer activement à la définition de ce qu'est la vie culturelle.

#### Contributions à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

Afin de favoriser l'accès du plus grand nombre à l'offre et aux activités culturelles et de lever les obstacles à la participation à la vie culturelle, l'OFC soutient en particulier des projets qui favorisent la pratique d'activités culturelles propres au sein de la population. Ainsi, de nombreux projets liés au patrimoine culturel immatériel ont été soutenus directement par l'OFC:

https://www.bak.admin.ch/bak/fr/home/sprachen-und-gesellschaft/participation-culturelle/projekte.html

Le renforcement de la participation culturelle contribue à la sauvegarde et à la transmission des traditions vivantes.

3

#### **Programme/Convention / Organisation**

Autre cadre international

# Activité/projet

L'Accord Partiel Elargi sur les Itinéraires Culturels du Conseil de l'Europe (APE), mis en place en 2010, contribue à renforcer le potentiel des Itinéraires culturels en matière de coopération culturelle, développement durable du territoire et cohésion sociale, en insistant particulièrement sur des thèmes ayant une importance symbolique pour l'unité, l'histoire, la culture, les valeurs européennes et la découverte de destinations méconnues. La valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel est au cœur de ce programme ayant certifié 40 itinéraires, certains sont plus particulièrement liés à la promotion et la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Douze itinéraires culturels passent par la Suisse.

https://www.coe.int/fr/web/cultural-routes/about

#### Contributions à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

Le programme des Itinéraires culturels renforce la connaissance et la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel par différentes activités proposées par les réseaux porteurs de ces itinéraires. En Suisse, c'est le cas par exemple de l'itinéraire des Sites clunisiens valorisant les savoir-faire artisanaux liés à la construction et restauration, ou celui du Patrimoine juif européen mettant en valeur l'élément du PCI "Patrimoine culturel juif en Argovie".

4

# **Programme/Convention / Organisation**

Convention de Faro sur la valeur du patrimoine culturel pour la société

# Activité/projet

La Convention de Faro a été ratifiée par la Suisse en 2019. Cette Convention met en avant les aspects importants du patrimoine, dans son rapport aux droits de l'homme et à la démocratie. Elle défend une vision plus large du patrimoine et de ses relations avec les communautés et la société. La Convention nous encourage à prendre conscience que l'importance du patrimoine culturel tient moins aux objets et aux lieux qu'aux significations et aux usages que les gens leur attachent et aux valeurs qu'ils représentent. Par son renouvellement de l'approche du patrimoine en le considérant comme une ressource pour le développement durable et surtout en mettant en évidence l'importance des communautés patrimoniales ainsi que de la participation au patrimoine, cette Convention valorise et généralise la perspective adoptée dans le domaine du patrimoine culturel immatériel.

#### Contributions à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

Le changement de paradigme et la perspective de la Convention de Faro permet un renforcement du dialogue et des échanges entre les dimensions matérielles, immatérielles et numériques du patrimoine culturel. Elle permet donc une meilleure intégration des principes de la Convention de 2003 dans les politiques et programmes patrimoniaux, en particulier par la considération centrale apportée aux porteurs et communautés, en accord avec le principe de la « participation culturelle », l'un des trois axes d'action stratégiques de la politique culturelle de la Confédération.

5

# **Programme/Convention / Organisation**

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)

# Activité/projet

Le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l'OMPI (IGC) engage des négociations sur la base d'un texte afin de parvenir à un accord sur le texte d'un ou de plusieurs instruments juridiques internationaux propres à garantir la protection des savoirs traditionnels, des expressions culturelles traditionnelles et des ressources génétiques. Il n'existe pas de définition internationalement reconnue des termes «savoirs traditionnels » et «expressions culturelles traditionnelles ». Néanmoins, selon les projets de définitions de l'OMPI, il existe plusieurs points communs entre ces termes et la définition de PCI figurant dans la Convention 2003 de l'UNESCO. La Suisse soutient ces travaux et participe activement à l'IGC.

#### Contributions à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

Les travaux de l'IGC de l'OMPI se concentrent sur une protection légale des savoirs traditionnels, des expressions culturelles traditionnelles et des ressources génétiques. Les efforts pour aboutir à un accord sur le texte d'un ou de plusieurs instruments sont conséquents mais n'ont pas encore abouti. Néanmoins, les travaux de l'IGC contribuent avec de nombreuses études, rapports et des recommandations aussi à la sauvegarde du PCI (voir aussi https://www.wipo.int/tk/fr/igc/ et en particulier https://www.wipo.int/tk/fr/folklore/).

# B. Rapport vis-à-vis des indicateurs de base

La **Section B** du formulaire vous permettra de créer des rapports sur vos activités et priorités en matière de sauvegarde, conformément au <u>Cadre global de résultat</u> approuvé en 2018 par l'Assemblée générale des États parties à la Convention de 2003. Répartis en huit domaines thématiques, **26 indicateurs de base** ont été définis. À chacun des indicateurs correspondent des facteurs d'évaluation.

Chaque onglet de la section B correspond à l'un des 26 indicateurs. Les réponses fournies pour chaque facteur d'évaluation déterminent dans quelle mesure l'indicateur est satisfait. Celle-ci constitue votre **référence** et est représentée par une échelle. Vous êtes invités à définir un **objectif** pour le prochain exercice d'établissement de rapports dans six ans et à expliquer comment vous comptez atteindre cet objectif, en vous référant aux aspects spécifiques et au(x) facteur(s) d'évaluation que l'État pourrait souhaiter aborder.

# 1. Mesure dans laquelle les organismes et les institutions compétents et les mécanismes de consultation soutiennent la pratique continue du PCI et sa transmission

**Note d'orientation** correspondant à l'indicateur 1 du Cadre global de résultats : <a href="mailto:anglais|français|espagnol">anglais|français|espagnol</a>

# Question 1.1

Un ou plusieurs organismes compétents en matière de sauvegarde du PCI ont-ils été désignés ou définis ?

Oui

1

# Nom de l'organisme

Office fédéral de la Culture

# Brève description des fonctions de sauvegarde de l'organisme

Au niveau fédéral, cette compétence est confiée à la Section Culture et Société de l'Office fédéral de la culture. L'OFC a établi différents groupes de travail pour a) la mise en œuvre de la Convention ; b) l'établissement d'inventaires et c) l'établissement d'une liste indicative des candidatures suisses. Dans cette structure, l'OFC est chargée d'assurer un équilibre et une coordination entre experts, régions et société civile, en collaboration notamment avec la Commission suisse pour l'UNESCO qui a fait du PCI l'une de ses priorités de travail. L'OFC est en charge de la coordination fédérale en matière de sauvegarde du PCI. Cette mission est réalisée selon les orientations du Message culture (programme quadriennal pour l'encouragement de la culture) et des plans d'action spécifique développés. Actuellement un plan de travail 2021-2024 est en cours et établit les priorités dans le domaine du PCI.

#### **Site Internet**

https://www.bak.admin.ch/bak/fr/home/patrimoine-culturel/patrimoine-culturel-immateriel/mise-en-\_uvre.html

#### Coordonnées

#### **Adresse**

Hallwylstrasse 15, CH-3003 Berne

#### Numéro de téléphone

+41 58 465 70 19

# Courrier électronique

#### Nom de l'organisme

Services cantonaux de la culture

#### Brève description des fonctions de sauvegarde de l'organisme

Les cantons (auxquels incombe la responsabilité principale en matière d'encouragement de de la culture selon la Constitution suisse, voir Art. 69 Cst.) ont tous intégré le thème du PCI dans leur cahier de charges et y consacrent les moyens et ressources nécessaires. En respect des principes de subsidiarité et d'autonomie cantonale, les cantons ont intégré le domaine du PCI et sa sauvegarde selon des modalités spécifiques en accord avec leur contexte. De plus, il convient de signaler que le PCI n'est pas un champ autonome mais est relié à d'autre domaines d'encouragement de la culture, notamment les mesures de soutien à la pratique de la culture amateur.

Les services cantonaux de la culture sont regroupés au sein de la conférence des chefs de service et délégués aux affaires culturelles (CDAC).

A titre d'exemple, voici les mesures prises dans deux cantons:

- Service de la culture du Valais

Depuis mars 2020, le Service de la culture a mis sur pied un dispositif de sauvegarde du patrimoine culturel, notamment immatériel. Celui-ci comprend l'octroi d'aides financières à des institutions ou projet de sauvegarde ayant trait à ce type de patrimoine. Deux subventions ont jusqu'à présent été attribuées pour la mise en valeur des traditions du carillonage traditionnel valaisan et de la raclette comme pratique sociale, l'une au Verein Carillon, l'autre au Palp Festival

#### - Office de la culture Saint-Gall

L'office dispose d'une unité du patrimoine culturel est responsable de faire appliquer la loi cantonale sur le patrimoine culturel (sGS 277.1) et l'ordonnance cantonale sur le patrimoine culturel (sGS 277.12), dans le domaine du patrimoine culturel mobilier et immatériel du canton de Saint-Gall. L'unité du patrimoine culturel contribue à la préservation du patrimoine culturel immatériel en ce qu'elle est chargée de traiter les demandes de contributions cantonales pour l'investigation, la recherche, la documentation, la préservation, l'entretien, la collecte et le transfert du patrimoine culturel immatériel.

#### **Site Internet**

https://www.edk.ch/fr/themes/culture/cdac

# Coordonnées

#### **Adresse**

Jeanine Füeg, Secrétariat de la Conférence des délégués cantonaux aux affaires culturelles (CDAC), Maison des cantons, Speichergasse 6Case postale CH-3001 Bern

## Numéro de téléphone

+41 31 309 51 11

#### Courrier électronique

fueg@edk.ch

3

#### Nom de l'organisme

Services communaux de la culture

# Brève description des fonctions de sauvegarde de l'organisme

Les villes et communes ont un rôle important dans la politique culturelle suisse, ce sont les organisations étatiques les plus proches du terrain et des communautés porteuses de traditions vivantes. Comme le PCI n'est pas un champ autonome mais est relié à d'autre domaines d'encouragement de la culture, les villes et communes sont particulièrement actives dans les mesures de soutien à la pratique de la culture amateur. Le PCI est donc sauvegardé et promu au travers de politiques culturelles locales mettant en valeur à la fois le patrimoine mais aussi la participation culturelle.

La Conférence des villes en matière de culture (CVC) regroupe les responsables culturels des villes et renforce la coordination et la collaboration entre les villes dans ce domaine. C'est l'interlocuteur de la Confédération pour les politiques culturelles des villes. L'interlocuteur de la Confédération au niveau des communes est l'Association des Communes Suisses.

# **Site Internet**

https://skk-cvc.ch/fr

# Coordonnées

#### **Adresse**

Conférence des villes en matière culturelle (CVC), Monbijoustrasse 8, Case postale, 3001 Berne

# Numéro de téléphone

+41 31 356 32 32

# Courrier électronique

4

#### Nom de l'organisme

Musées (Association des musées suisses)

# Brève description des fonctions de sauvegarde de l'organisme

Les musées - au niveau fédéral, cantonal, régional et local - jouent un rôle important dans la sauvegarde du PCI. De diverses manières, ils contribuent à la documentation, la valorisation et la médiation du PCI dans un contexte muséal. Au niveau suisse, l'Association des musées suisses (AMS) est l'organisation réunissant les musées et coordonnant des projets communs. En tant que partenaire important dans le domaine du PCI, l'AMS a développé avec l'OFC plusieurs projets et publications au niveau national et international. La publication « Exposer les traditions vivantes » examine la manière dont les traditions vivantes peuvent être communiquées à un large public dans le cadre d'expositions. Le projet européen « Intangible Cultural Heritage and Museums Project» (IMP) a mené des recherches approfondies sur la manière dont les musées traitent le patrimoine culturel immatériel.

#### **Site Internet**

https://www.museums.ch/fr/standards/traditions.html

# Coordonnées

#### **Adresse**

Association des musées suisses AMS ICOM Suisse - Conseil international des musées c/o Musée national Zurich

#### Numéro de téléphone

+41 (0)44 244 06 50

# Courrier électronique

info@museums.ch

5

# Nom de l'organisme

Autres organismes cantonaux spécialisés

Brève description des fonctions de sauvegarde de l'organisme

Au niveau des cantons, diverses institutions spécialisées telles que le Centre de dialectologie et d'ethnographie du Tessin ; la Maison de la Musique populaire d'Altdorf ; le Roothus Gonten - Centre de Musique populaire d'Appenzell et du Toggenburg s'illustrent par leur attention portée au PCI, sous diverses formes, au cours des dernières années.

https://www4.ti.ch/decs/dcsu/cde/cde https://www.hausdervolksmusik.ch https://www.roothuus-gonten.ch

Site Internet

# Coordonnées

**Adresse** 

Numéro de téléphone

Courrier électronique

# Question 1.2

1.2 Existe-t-il dans votre pays des organismes compétents pour sauvegarder des éléments spécifiques du PCI (inscrits ou non sur l'une des listes de la Convention de 2003) ?

Oui

1

Nom de l'organisme

Tissus associatif dense

Sélectionnez l'élément s'il est inscrit sur l'une des listes de la Convention de 2003

\_

Nom de l'élément concerné (s'il n'est pas inscrit sur l'un des Listes de la Convention de 2003)

199 Traditions vivantes en Suisse

# Brève description des fonctions de sauvegarde de l'organisme

La forme associative est le mode d'organisation privilégié pour les communautés et groupes impliqués dans la sauvegarde d'un élément du PCI. La forme même de certains éléments du PCI peut être associative et implique dans ce sens la participation et l'implication directe des communautés, groupes et individus. Des milliers d'organismes jouent ce rôle dans le domaine du PCI et contribuent à la sauvegarde d'éléments du PCI. Dans la Liste des traditions vivantes en Suisse, les organisations responsables de la sauvegarde sont mentionnées pour chaque élément (dans sa description).

#### **Site Internet**

https://www.lebendige-traditionen.ch

# Coordonnées

#### **Adresse**

Office fédéral de la culture, Section culture et société Hallwylstrasse 15 3003 Berne

# Numéro de téléphone

+41 58 462 49 51

# Courrier électronique

kultur\_gesellschaft@bak.admin.ch

2

# Nom de l'organisme

Confrérie des Vignerons

Sélectionnez l'élément s'il est inscrit sur l'une des listes de la Convention de 2003

La Fête des vignerons de Vevey (RL, 2016)

Nom de l'élément concerné (s'il n'est pas inscrit sur l'un des Listes de la Convention de 2003)

# Brève description des fonctions de sauvegarde de l'organisme

La Confrérie des Vignerons est l'organisation représentative des porteurs de l'élément, à ce titre elle est en charge de la sauvegarde. Ses fonctions de sauvegarde sont décrites au point C-2016 01201 du rapport.

#### **Site Internet**

www.confreriedesvignerons.ch

#### Coordonnées

#### **Adresse**

Rue du Château 2 – 1800 Vevey

# Numéro de téléphone

# **Courrier électronique**

confrerie@fetedesvignerons.ch

3

# Nom de l'organisme

Arc Horloger (projet Interreg)

Sélectionnez l'élément s'il est inscrit sur l'une des listes de la Convention de 2003

Les savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art (RL, 2020)

Nom de l'élément concerné (s'il n'est pas inscrit sur l'un des Listes de la Convention de 2003)

# Brève description des fonctions de sauvegarde de l'organisme

Le projet Arc Horloger porté par arcjurassien.ch et Grand Besançon Métropole a été développé par les partenaires et porteurs des savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art pour mettre sur pied une structure et des mesures de sauvegarde communes. Son fonctionnement et ses fonctions de sauvegarde sont décrits au point C 2020 01560 de ce rapport. A ce point les nombreuses autres organisations partenaires pour la sauvegarde de cet élément sont également indiquées et leur fonction de sauvegarde présentées.

#### **Site Internet**

https://www.arcjurassien.ch/fr/Nos-projets/Patrimoine-culturel-et-touristique/Arc-Horloger/Arc-Horloger.html

#### Coordonnées

#### **Adresse**

arcjurassien.ch Rue de la Paix 13, CH-2300 La Chaux-de-Fonds

#### Numéro de téléphone

+41 32 889 76 05

#### **Courrier électronique**

france.terrier@arcjurassien.ch

# Nom de l'organisme

Fasnachts-Comité

Sélectionnez l'élément s'il est inscrit sur l'une des listes de la Convention de 2003

Le carnaval de Bâle (RL, 2017)

Nom de l'élément concerné (s'il n'est pas inscrit sur l'un des Listes de la Convention de 2003)

Brève description des fonctions de sauvegarde de l'organisme

Le Fasnacht-Comité (comité du carnaval) est l'organe de coordination de plus de 500 clubs et groupes impliqués dans le carnaval. Ses fonctions dans la sauvegarde sont décrites au point C 2017 01262 de ce rapport.

#### **Site Internet**

https://www.fasnachts-comite.ch/

#### Coordonnées

# **Adresse**

Blumenrain 16, 4001 Basel

Numéro de téléphone

+41 61 261 25 75

# **Courrier électronique**

info@fasnachts-comite.ch

5

# Nom de l'organisme

Fédération Suisse des maçons de pierres sèches (FSMPS)

Sélectionnez l'élément s'il est inscrit sur l'une des listes de la Convention de 2003

L'art de la construction en pierre sèche : savoir-faire et techniques (RL, 2018)

Nom de l'élément concerné (s'il n'est pas inscrit sur l'un des Listes de la Convention de 2003)

Brève description des fonctions de sauvegarde de l'organisme

La Fédération Suisse des maçons de pierres sèches est l'organisation des professionnels de la construction en pierres sèches. Ses fonctions de sauvegarde sont décrites au point C 2018 01393 de ce rapport. A ce point les autres organisations partenaires pour la sauvegarde de cet élément sont également indiquées et leur fonction de sauvegarde présentées (Fondation Actions Environnement et Polo Poschiavo)

#### **Site Internet**

www.svtsm.ch

#### Coordonnées

#### Adresse

Dufourstrasse 21, 4562 Biberist

# Numéro de téléphone

+ 41 76 345 55 01

# Courrier électronique

kontakt@trockensteinmaurer-verband.ch

6

# Nom de l'organisme

WSL Institut pour l'étude de la neige et des avalanches SLF

Sélectionnez l'élément s'il est inscrit sur l'une des listes de la Convention de 2003

La gestion du danger d'avalanches (RL, 2018)

Nom de l'élément concerné (s'il n'est pas inscrit sur l'un des Listes de la Convention de 2003)

# Brève description des fonctions de sauvegarde de l'organisme

L'institut WSL pour l'étude de la neige et des avalanches SLF est un centre interdisciplinaire de recherche et de service actif dans la prévention et la gestion du danger d'avalanches. Ses fonctions de sauvegarde sont décrites dans la partie C2018 01380 du présent rapport. A ce point les autres organisations partenaires pour la sauvegarde de cet élément sont également indiquées et leur fonction de sauvegarde présentées (Club Alpin Suisse CAS, Association Suisse des Guides de Montagne ASGM)

#### Site Internet

www.slf.ch

# Coordonnées

### **Adresse**

Flüelastrasse 11, CH-7260 Davos

# Numéro de téléphone

+41 81 417 01 11

# Courrier électronique

contact@slf.ch

7

# Nom de l'organisme

Association suisse des guides de montage (ASGM)

Sélectionnez l'élément s'il est inscrit sur l'une des listes de la Convention de 2003

L'alpinisme (RL, 2019)

Nom de l'élément concerné (s'il n'est pas inscrit sur l'un des Listes de la Convention de 2003)

# Brève description des fonctions de sauvegarde de l'organisme

L'Association suisse des guides de montagne (ASGM) est l'organisation professionnelle des guides en Suisse. Ses fonctions de sauvegarde sont décrites dans la partie C2018 01471 du présent rapport. A ce point les autres organisations partenaires pour la sauvegarde de cet élément sont également indiquées et leur fonction de sauvegarde présentées (Club Alpin Suisse CAS, Centre d'étude des populations alpines CREPA)

# **Site Internet**

https://sbv-asgm.ch/fr/

# Coordonnées

# **Adresse**

Monbijoustrasse 61 CH-3000 Berne 14

# Numéro de téléphone

+41 31 370 18 79

# Courrier électronique

info@sbv-asgm.ch

8

# Nom de l'organisme

Fondazione Processioni Storiche di Mendrisio

Sélectionnez l'élément s'il est inscrit sur l'une des listes de la Convention de 2003

Processions de la Semaine sainte à Mendrisio (RL, 2019)

Nom de l'élément concerné (s'il n'est pas inscrit sur l'un des Listes de la Convention de 2003)

Brève description des fonctions de sauvegarde de l'organisme

La Fondazione Processioni Storiche di Mendrisio est l'organisation représentant les porteurs des Processions de la Semaine sainte à Mendrisio. Ses fonctions de sauvegarde sont décrites au point C 2019 01460 de ce rapport.

#### **Site Internet**

www.processionimendrisio.ch

# Coordonnées

# **Adresse**

Via Vecchio Ginnasio 22, CH – 6850 Mendrisio, Suisse

# Numéro de téléphone

+41 (0)91 646 91 41

# Courrier électronique

info@processionimendrisio.ch

# **Question 1.3**

1.3 Y a-t-il des organismes consultatifs ou des mécanismes de coordination qui encouragent et soutiennent une participation large et inclusive des communautés, groupes et individus à la sauvegarde et à la gestion du PCI ?

Oui

Expliquer brièvement comment ces organismes ou mécanismes impliquent/encouragent les communautés, les groupes et les individus à participer à la sauvegarde et à la gestion du PCI.

En Suisse, le tissu associatif est très dense, si bien que la "Vie associative" a été inscrite sur la Liste des traditions vivantes. La forme associative (entre 80'000 et 100'000 associations sont présentes en Suisse) est le mode d'organisation privilégié pour les communautés et groupes impliqués dans la sauvegarde d'un élément du PCI. La forme même de certains éléments du PCI peut être associative et implique dans ce sens la participation et l'implication directe des communautés, groupes et individus. Des milliers d'organismes jouent ce rôle dans le domaine du PCI.

Au-delà du modèle associatif, l'organisation politique basée sur la démocratie directe et le fédéralisme permet aux citoyens de s'impliquer dans la vie politique et d'avoir un rôle dans les orientations concernant les politiques publiques notamment en matière culturelle. Cette participation citoyenne et démocratique est en soi un mécanisme de coordination important.

https://www.lebendige-traditionen.ch/tradition/fr/home/traditions/la-vie-associative.html https://www.lebendige-traditionen.ch/tradition/fr/home/traditions/culture-du-consensus-et-democratie-directe.html

# Question 1.4

Les institutions, organisations et/ou initiatives de documentation du PCI sont-elles encouragées et soutenues par l'État ?

Oui

Décrire brièvement comment l'État soutient ces institutions, organisations et/ou initiatives pour documenter le PCI.

- -Documentation dans le cadre de l'inventaire national Liste des traditions vivantes en Suisse Au niveau fédéral, l'OFC a mis en ligne en 2012 (et actualisé en 2017), dans le cadre de la réalisation de l'inventaire national, un site internet en 5 langues destiné à valoriser l'importance du PCI sur le territoire suisse. Celui-ci inclut des dossiers documentant chacun des éléments actuellement inscrits dans l'inventaire suisse. Cette documentation est le fruit d'une collaboration de près de dix ans entre Confédération, experts et communautés, groupes et individus qui entretiennent et transmettent ce patrimoine (www.traditions-vivantes.ch).
- -Soutien aux projets de documentation et sauvegarde du PCI Dans le cadre du Message culture 2021-2024, un outil de soutien de projet du PCI sera mis en place par l'OFC dès 2022. Grâce à cette base légale, la possibilité de soutenir financièrement des institutions, organisations et/ou initiatives pour la documentation et la sauvegarde sera introduite.
- -Soutien aux musées

La Confédération soutient les musées d'importance nationale par des contributions d'exploitation à des musées et des collections de tiers. Ces contributions sont utilisées pour

financer diverses mesures de documentation ainsi que de préservation, de conservation et de médiation du patrimoine culturel matériel et immatériel.

-Soutien des institutions par les cantons et les communes

De nombreuses institutions et initiatives de documentation du PCI sont soutenues au niveau régional ou cantonal et réglées par des lois sur le patrimoine mobilier et immatériel, par exemple pour la réalisation d'inventaires cantonaux sous forme de subventions, de prix ou de bourses, de conseil, de recommandations ou de patronages. Ainsi les musées, archives, bibliothèques et médiathèques, sont soutenus par les cantons et les communes.

Les sociétés et associations considérées comme faitières au niveau cantonal peuvent souvent recourir à une aide annuelle pour les frais de fonctionnement de leur structure (exemples : société cantonale des musiques, de chant, fédération cantonale des costumes et coutumes, etc.), ainsi que pour la documentation dans le cadre d'évènements ou d'expositions sur le PCI.

Le matériel de documentation est-il produit/utilisé pour soutenir la pratique continue et la transmission du PCI ?

Oui

Décrire brièvement comment le matériel de documentation est utilisé pour ces buts.

La nature et l'utilisation du matériel de documentation est aussi divers que les institutions, organisations et initiatives de documentation. Le matériel peut être utilisé et valorisé aussi bien dans le domaine de la recherche, de la formation, de l'éducation que dans l'information générale au public. Plusieurs publications sont issues des travaux de documentation : citons par exemple les travaux sur les relations entre PCI et tourisme (Wechselwirkungen von immateriellem Kulturerbe und Tourismus | Hochschule Luzern (hslu.ch)), les cartes des traditions vivantes en Suisse permettant de visualiser de manière vulgarisée et attractive l'inventaire national, ou encore la publication de l'OFC sur la gestion du danger d'avalanches. Le matériel de documentation est utilisé pour soutenir la pratique continue et la transmission du PCI principalement par le biais de la publication pour et avec les musées, par exemple: «Intangible cultural heritage and museums project» IMP https://www.ichandmuseums.eu/en (2017-2020). VMS: "Normes et standards" sur les traditions vivantes (2014) ; BAK, VMS et al. : "Exposer les traditions vivantes" (2015). BAK, VMS et al. : "Exposer des traditions vivantes" (2015).

# **Question 1.5**

Laquelle des institutions suivantes contribue à la sauvegarde et à la gestion du PCI ?

1.5

Centres culturels

De nombreux centres culturels thématiques et/ou régionaux contribuent à la sauvegarde et la gestion du PCI. Ils sont en général liés à une ou plusieurs traditions

vivantes recensées. Le Musée en plein air du Ballenberg et son centre de cours sont actifs dans la sauvegarde et la transmission des savoir-faire artisanaux. A ce titre, il s'agit à la fois d'un musée, d'un centre d'expertise et de formation important dans le domaine du PCI. A titre d'autre exemple, la Fondation Klangwelt Toggenburg et le Rothuus Gonten - Centre de musique populaire d'Appenzell et du Toggenburg (canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures, partenaires Appenzell Rhodes-Extérieures, Saint-Gall) contribuent, par leurs activités régulières, à la sauvegarde et à la transmission du patrimoine culturel immatériel "Musique populaire en Appenzell et dans le Toggenburg", "Cor des Alpes et Büchelspiel" et "Naturjodel und Jodellied".

# Centres d'expertise

Les centres d'expertise thématiques et/ou régionaux jouent un rôle important dans la sauvegarde du PCI. Voici deux exemples:

- Le Centre de Dialectologie et d'Ethnographie (CDE, www.ti.ch/cde), situé à Bellinzona (Canton Tessin), né en 2002 de la fusion du Centro di dialettologia della Svizzera italiana et l'Ufficio dei musei etnografici, est chargé de documenter, d'étudier et de valoriser la réalité linguistique et ethnographique de la Suisse italienne et sert de point de référence pour la liste des traditions vivantes. Parmi les projets édités par le Centre, le « Vocabolario dei dialetti della Svizzera italiana » (VSI) représente une importante collection du patrimoine linguistique du Tessin, du Moesano, du Val Bregaglia et du Val Poschiavo. Cet ouvrage rassemble également des notions d'histoire naturelle, folklorique, civile et religieuse ; il analyse les croyances et les superstitions, les connaissances en météorologie et la pharmacopée populaire ; il regroupe les légendes et les contes populaires, en mettant toujours en évidence la composante humaine et sociale. Parmi les documents collectés par l'Institut qui présentent un intérêt particulier, les archives de sources orales rassemblent environ 705 heures d'enregistrements sur des questions liées aux connaissances et traditions populaires et nombreuses photographies. Depuis 2014, le CDE s'implique également dans la collecte, la protection et la valorisation de la toponymie et coordonne les activités des onze musées ethnographiques reconnus par le canton, qui sont à leur tour actifs dans la valorisation et la protection du patrimoine immatériel local.
- Dans le canton d'Uri, la Maison de la musique populaire d'Altdorf est soutenue depuis 2006 en tant que centre de compétence national pour la musique populaire et le traitement des pratiques traditionnelles de la musique populaire (y compris leur traitement moderne). Avec la Maison de la musique populaire et l'Institut des cultures des Alpes, le canton d'Uri a créé ces dernières années deux centres de compétences afin d'étudier le traitement des traditions vivantes, d'assurer les connaissances sur les traditions et de promouvoir le traitement moderne des traditions.

### Établissements de recherche

Dans le domaine de la recherche, des établissement académique et/ou de de recherche appliquée sont actifs dans le domaine du PCI en particulier pour les traditions liés à l'artisanat traditionnel ou aux connaissances liés à la nature ou l'univers. A titre d'exemple pour la gestion du danger d'avalanches, le SLF (Institut

pour l'étude de la neige et des avalanches) est un centre interdisciplinaire de recherche et de services situé à Davos et fait partie de l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage WSL. Les chercheurs travaillent, entre autres, à l'optimisation des mesures de protection dans le sens d'une gestion intégrale du danger d'avalanches. Le programme de recherche "CCAMM - Climate Change Impacts on Alpine Mass Movements" a été lancé au SLF en 2018 et va commencer son deuxième cycle en 2021. Il combine les connaissances de différents groupes de recherche et étudie les effets du changement climatique sur le danger d'avalanches et d'autres mouvements de masse alpins, afin de mieux évaluer les risques qui en découlent et de développer des stratégies d'adaptation appropriées pour la société.

# Musées

Les musées sont actifs dans la documentation, la gestion, la médiation et la sauvegarde du PCI. Ils sont des acteurs essentiels dans le domaine du PCI et ce à tous les niveaux.

En tant qu'association faîtière des musées suisses, l'Association des musées suisses AMS s'efforce de soutenir ses institutions membres par le biais de la formation continue et de publications dans l'appréciation, le maintien, la collecte, la préservation et l'exposition des valeurs du patrimoine culturel immatériel. L'AMS a notamment participé aux projets de recherches sur le PCI et les musées au niveau suisse et international (IMP)

Au niveau cantonal il y a d'innombrables musées actifs dans le domaine du PCI, voici trois exemples significatifs:

- le Musée international d'horlogerie (MIH), en partenariat avec l'OFC, a tout récemment contribué à faire reconnaître les Savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art et continue de poursuivre cet objectif dans ses activités (Centre d'études Patrimoine UNESCO, Centre de restauration en horlogerie ancienne), collaborations (voir ci-dessous Projet Interreg Arc Horloger) et expositions, dont l'actuelle en collaboration avec le Musée du Temps de Besançon, Transmissions. L'immatériel photographié (2021).
- le Musée d'ethnographie a consacré une série d'expositions au PCI, dont la dernière, Secrets : Opacités du patrimoine culturel immatériel, s'est tenue en 2015 et Hors-champs : Eclats du patrimoine culturel immatériel en 2012-2013
- le musée d'Appenzell est consacré à l'histoire culturelle rurale et catholique du canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures. L'accent est mis sur les thèmes du folklore et de la culture populaire quotidienne. Il s'agit notamment de la broderie à la main appenzelloise, autrefois mondialement connue, mais aussi de la peinture paysanne et de meubles, de l'histoire du tourisme ou de la piété populaire.

#### Archives

De nombreuses organisations sont actives dans le domaine des archives visuelles, sonores ou digitales. Elles intègrent dans leurs collections une riche documentation liée au PCI. Au niveau fédéral, la Phonothèque nationale suisse abrite les archives

sonores de la Suisse. Elle s'occupe de la sauvegarde du patrimoine sonore suisse. La Phonothèque est aujourd'hui une section de la Bibliothèque nationale suisse. Elle collecte et catalogue les documents audio (Helvetica) de tout genre, musicaux et parlés, depuis les débuts de l'enregistrement sonore jusqu'à aujourd'hui (https://www.fonoteca.ch/index\_fr.htm)

Au niveau cantonal: dans chaque canton, il existe des archives cantonales où les activités de conservation et de gestion du PCI sont menées à différents niveaux. L'activité d'archivage existe également au niveau des villes avec de nombreuses archives municipales, par exemple les Archives de la Ville de Fribourg, qui assurent une documentation photographique de la Fête de la Saint-Nicolas, de la Fête-Dieu, du Carnaval des Bolzes et ponctuellement d'autres évènements du PCI en Ville de Fribourg.

# Bibliothèques

La Bibliothèque nationale suisse est l'organisation fédérale chargée de la conservation et la mise en valeur des documents écrits et digitaux suisses. A ce titre, elle intègre dans ses collections d'innombrables ressources liées au PCI. De nombreuses bibliothèques au niveau cantonal et municipal s'occupent de la documentation du PCI, souvent en collaboration avec les associations et les musées.

# Base de départ et objectif

La **première échelle** ci-dessous indique automatiquement la mesure dans laquelle cet indicateur est atteint d'après les informations fournies ci-dessus. Elle constitue une **base de départ** pour les futurs rapports.

La **deuxième échelle** vous permet, sur une base volontaire, de définir un objectif pour le prochain exercice d'établissement de rapports, dans six ans, et un encadré vous permet d'expliquer comment vous comptez atteindre cet **objectif**.

# Degré de satisfaction à l'égard de l'indicateur :

Satisfaisant

# **Objectif pour le prochain rapport :**

Satisfaisant

Expliquer brièvement pourquoi l'État a décidé de fixer cet objectif pour le prochain cycle d'établissement de rapports et comment il s'y prendra pour l'atteindre. Ce faisant, vous pouvez vous référer aux aspects spécifiques et au(x) facteur(s) d'appréciation de cet indicateur que l'État peut souhaiter traiter :

Des améliorations sont encore nécessaires dans le domaine des organisations et institutions en charge de la sauvegarde et de la gestion du PCI. Comme indiqué, un nombre important

d'organisations, associations et entités publiques ou privées sont impliquées mais elles ne sont pas fédérées ou reliées entre elles par le lien du PCI. Il apparait qu'un renforcement de l'auto-organisation du champ du PCI avec des organisations faîtières serait un objectif. Pour ceci, l'OFC a lancé dans son Plan d'action PCI 2021-2024 la possibilité de soutiens financiers directs de projets. Il s'agira également de mener des mesures de sensibilisation auprès des différents acteurs et autorités pour renforcer l'organisation mais aussi le transfert de compétences et connaissances dans la diversité du tissu organisationnel du PCI.

# 2. Mesure dans laquelle les programmes soutiennent le renforcement des capacités humaines pour promouvoir la sauvegarde et la gestion du PCI

**Note d'orientation** correspondant à l'indicateur 2 du Cadre global de résultats : anglais | français | espagnol

# Question 2.1

Les établissements d'enseignement supérieur proposent-ils des programmes et des diplômes en sauvegarde et gestion du PCI, sur une base inclusive ?

Oui

Décrire brièvement, à l'aide d'exemples et en mettant l'accent sur le contenu du cours relatif à la sauvegarde et à la gestion du PCI.

Au niveau suisse, aucune institution ne propose un diplôme explicitement et uniquement dédié à la sauvegarde et gestion du PCI. Toutefois, certains programmes académiques sont consacrés au PCI dans ses différentes dimensions. Voici trois exemples d'approches:

- Le master Innovation-Human Development-Sustainability de l'Université de Genève propose un cours intitulé « Education and Culture for Sustainability » (Irina Bokova et Hervé Munz, puis Chiara Bortolotto) qui a été consacré, lors de ses deux dernières éditions, à la question du patrimoine et du PCI en particulier. Les étudiants ont eu l'occasion de rencontrer lors d'ateliers et présentations des intervenants provenant du monde du PCI. Les étudiants ont mené des travaux de recherche sur les relations entre des éléments du PCI (inscrits ou non sur les listes de la Convention) et le développement durable, en particulier avec l'Agenda 2030 et ses ODD.
- Le département de musique de la Haute école spécialisée de Lucerne, outre des projets de recherche dans le domaine du patrimoine culturel immatériel et de la musique traditionnelle, contribue à la transmission de ce patrimoine culturel immatériel en mettant l'accent sur la musique traditionnelle dans l'enseignement (https://www.hslu.ch/de-ch/musik/studium/bachelor/bachelor-of-arts-in-music/volksmusik/). On peut également citer les départements d'art et de design des universités des sciences appliquées. Dans le département de travail social, le thème du patrimoine culturel immatériel est traité de manière approfondie dans un module.
- Dans le canton du Tessin, L'Université de la Suisse italienne dispose d'une chaire UNESCO consacrée au patrimoine mondial qui étend ses activités de recherche au PCI (par exemple Les Processions de la Semaine Sainte à Mendrisio). La Haute école spécialisée et artistique de Suisse méridionale (SUPSI, www.supsi.ch) propose également des cours et des projets traitant d'aspects spécifiques du PCI, tels que le Bachelor en gestion des loisirs ou le projet Cultural HEritagE.Risks and Securing activities (CHEERS) mené par le secteur de recherche Culture et Territoire.

Ces programmes garantissent-ils l'inclusivité?

Oui

Dans l'affirmative, décrire brièvement comment ces programmes garantissent l'inclusivité.

En Suisse, les formations de niveau tertiaire sont accessibles à toute personne remplissant les conditions académiques d'accès (diplôme préalable). Les conditions financières ne sont en principe jamais un obstacle à l'accessibilité.

# Question 2.2

Les institutions, centres et autres organismes gouvernementaux proposent-ils une formation en sauvegarde et gestion du PCI sur une base inclusive ?

Oui

Décrire brièvement, à l'aide d'exemples et en mettant l'accent sur la nature de la formation proposée et sur l'organisme qui la dispense.

L'Association des musées suisses (AMS) a développé des projets et publications dans le domaine de la formation (continue) des professionnels des musées. Les expositions sur les traditions vivantes nécessitent un traitement particulier en matière d'exposition, de médiation et de documentation. Ces aspects sont abordés dans la publication de l'AMS «Traditions vivantes au musée». Les expositions présentées dans la publication témoignent du potentiel créatif et contemporain du sujet. La publication « Exposer les traditions vivantes » examine comment les traditions vivantes peuvent être communiquées à un large public dans le cadre d'expositions. De 2017 à 2020, la Suisse a soutenu et participé (par le biais de l'AMS et de l'OFC) au projet "Intangible Cultural Heritage and Museums Project", convaincu que les musées peuvent jouer un rôle dans la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel des membres de communautés, groupes ou praticiens individuels qui souhaitent transmettre leurs pratiques culturelles aux générations futures. Le livre de l'IMP et la boîte à outils (toolbox), issus des conférences, énumèrent les conclusions les plus importantes, les recommandations et de nombreux exemples de mise en œuvre. Toutes ces initiatives ont reposé sur une base inclusive permettant d'associer des personnes de différents milieux (musées, communautés de porteurs, autorités publiques).

Un soutien de l'OFC pour un projet spécifique de formation de l'AMS sur le PCI est en cours d'élaboration.

Ces programmes garantissent-ils l'inclusivité?

Oui

Dans l'affirmative, décrire brièvement comment ces programmes garantissent l'inclusivité.

Les conditions d'accès aux formations ne sont pas limitées et permettent l'inclusivité.

# Question 2.3

Les initiatives communautaires ou basées sur les ONG proposent-elles une formation en sauvegarde et gestion du PCI sur une base inclusive ?

Oui

Décrire brièvement, à l'aide d'exemples et en mettant l'accent sur la formation proposée et sur l'organisme qui la dispense.

Au sein des communautés et des organisations, de nombreuses initiatives sont menées pour assurer la transmission des traditions vivantes par le biais de mesures de formation. Ces formations sont plus particulièrement développées dans le domaine des savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel. Deux exemples peuvent être indiqués:

- Le centre de cours de Ballenberg organise chaque année plus de 300 cours, ateliers, excursions et événements pour promouvoir et enseigner les métiers et savoir-faire traditionnels. Plus de 100 instructeurs (praticiens) enseignent aux enfants, aux adultes amateurs, aux semi-professionnels et aux professionnels. http://www.ballenbergkurse.ch/
- La Formation en mécanique d'art (Mec-Art) est une formation introductive au savoir-faire en mécanique d'art (fabrication d'automates et de boîtes à musique) spécifique à la région de Sainte-Croix. Cette initiative de formation a été lancée pour sensibiliser et susciter une relève dans ce domaine particulier ayant été reconnu sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel en 2020. La formation est donnée par des "maîtres", des praticiens locaux experts de ces savoir-faire. https://www.mec-art.ch/

Ces programmes garantissent-ils l'inclusivité?

Oui

Dans l'affirmative, décrire brièvement comment ces programmes garantissent l'inclusivité.

Les conditions d'accès à ces formations ne sont pas limitées et permettent l'inclusivité.

# Base de départ et objectif

La **première échelle** ci-dessous indique automatiquement la mesure dans laquelle cet indicateur est atteint d'après les informations fournies ci-dessus. Elle constitue une **base de départ** pour les futurs rapports.

La **deuxième échelle** vous permet, sur une base volontaire, de définir un objectif pour le prochain exercice d'établissement de rapports, dans six ans, et un encadré vous permet d'expliquer comment vous comptez atteindre cet **objectif**.

# Degré de satisfaction à l'égard de l'indicateur :

Satisfaisant

# **Objectif pour le prochain rapport :**

En grande partie

Expliquer brièvement pourquoi l'État a décidé de fixer cet objectif pour le prochain cycle d'établissement de rapports et comment il s'y prendra pour l'atteindre. Ce faisant, vous pouvez vous référer aux aspects spécifiques et au(x) facteur(s) d'appréciation de cet indicateur que l'État peut souhaiter traiter :

Comme indiqué, il n'y a pour l'instant pas de formation générale consacrée à la sauvegarde du PCI dans son ensemble en Suisse. Toutefois, des initiatives existent dans les hautes-écoles pour mettre en place des cursus sur le sujet du PCI. Des formations plus spécifiques et liées à des secteurs particuliers (musées, artisanat) se mettent en place. Dans le cadre du plan d'action PCI 2021-2024, l'accent sur la sauvegarde pourrait également s'articuler vers des soutiens à des projets de formation.

# 3. Mesure dans laquelle la formation est assurée par ou cible les communautés, groupes et individus ainsi que ceux travaillant dans les domaines de la culture et du patrimoine

**Note d'orientation** correspondant à l'indicateur 3 du Cadre global de résultats : <a href="mailto:anglais|français|espagnol">anglais|français|espagnol</a>

# Question 3.1

Les programmes de formation renforcent-ils les capacités dans le domaine du PCI en ciblant les communautés, les groupes et les individus ?

Oui

Décrire brièvement, à l'aide d'exemples et en se référant aux capacités développées/renforcées, le prestataire de la formation et les participants (y compris l'âge et le sexe).

Les porteurs de traditions, au travers d'associations et autres groupements, organisent leurs propres cursus de formation spécifiques. Ces formations s'articulent selon les besoins de transmission et les particularités des communautés concernées. Ainsi, ce sont les capacités et compétences des membres des communautés qui sont développées. Deux exemples peuvent être mentionnés:

- La musique instrumentale du Carnaval de Bâle, à savoir le tambour de Bâle et le piccolo, est enseignée et encouragée par la "Knaben- und Mädchenmusik" Basel. Le canton de Bâle-Ville soutient cette institution. C'est à partir de là qu'a été créée en 2018 la "Basler Trommelakademie" qui se concentre sur le tambour de Bâle et offre ainsi une formation pour les jeunes afin de transmettre les connaissances musicales et pratiques pour la pratique de cet instrument.
- Depuis plus de 20 ans, le SLF organise chaque année, en collaboration avec les acteurs du terrain, des cours de formation et de perfectionnement. L'objectif de ces cours est de former les observateurs et les responsables des services d'avalanches aux niveaux communal, régional et cantonal, ainsi que les entreprises de remontées mécaniques, aux connaissances et aux méthodes les plus récentes pour faire face au danger d'avalanches. Grâce au développement continu de ces cours, les nouveaux résultats de la recherche ainsi que l'expérience pratique sont directement intégrés dans la formation et la formation continue. En outre, ces cours favorisent la mise en réseau entre le SLF, les guides de montagne participants et les membres des services d'avalanches (https://www.slf.ch/fr/a-propos-du-slf/calendrier/formation-neige-et-avalanches.html).

Ces programmes garantissent-ils l'inclusivité?

Oui

Dans l'affirmative, décrire brièvement comment ces programmes garantissent l'inclusivité.

Les conditions d'accès à ces formations ne sont pas limitées et permettent l'inclusivité.

Certains de ces programmes de formation sont-ils mis en œuvre par les communautés elles-mêmes ?

Oui

Donner des exemples de telles formations, en décrivant l'implication des communautés dans la mise en œuvre de ces programmes.

Comme mentionné en réponse à la question 3.1, la majorité de ces programmes sont mis en œuvre par les communautés soit directement, soit par des organisations coopérant étroitement avec les porteurs. Les exemples mentionnés (Mec-Art, Carnaval de Bâle, Gestion du danger d'avalanches) démontrent cette logique. Deux autre cas peuvent être mentionnés:

- Art de la construction en pierre sèche: plusieurs communautés sont désormais conscientes que les constructions en pierres sèches font partie du paysage culturel dans lequel elles vivent. La formation du savoir-faire lié à la pierre sèche nécessite une expérience et une connaissance empirique approfondie de l'environnement et ne peut avoir lieu qu'au sein des communautés. Les approches d'enseignement non-formel (chantiers et ateliers de format et de durée variables) proposées par plusieurs ONG et des entreprises privées (p.ex. entreprises horticoles) rencontrent un grand succès. Ces approches permettent de sensibiliser et d'initier des personnes de tous âges (écoliers, civilistes, employés, retraités) et de tous horizons (citadins, personnes actives dans le secteur tertiaire, responsables des travaux publics d'une commune etc.) à cette technique.
- Processions de la Semaine sainte de Mendrisio: une formation non formelle est dispensée aux participants et aux volontaires des processions. La première formation pour les Guides de la Suisse italienne (association Guide SI) est en préparation et sera organisée dans le but de transmettre des connaissances utiles pour présenter les spécificités des Processions et des transparents de Mendrisio.

# **Question 3.2**

3.2 Les programmes de formation renforcent-ils les capacités dans le domaine du PCI en ciblant de manière inclusive ceux travaillant dans les domaines de la culture et du patrimoine ?

Oui

Décrire brièvement, à l'aide d'exemples et en se référant aux capacités développées/renforcées, le prestataire de la formation et les participants (y compris l'âge et le sexe)

Certaines formations organisées par les communautés et leurs organisations ciblent plus particulièrement le renforcement des capacités des personnes travaillant dans le domaine de la culture. C'est particulièrement le cas des actions de l'AMS dans le domaine des musées avec ses projets et publications nationaux et internationaux mentionnés précédemment. Les publications AMS: "Normes et standards" sur les traditions vivantes (2014); BAK, AMS et al. : "Exposer les traditions vivantes" (2015). BAK, AMS et al. : "Exposer des traditions vivantes" (2015) ainsi que le projet "Intangible cultural heritage and museums project" IMP

https://www.ichandmuseums.eu/en (2017-2020) s'adressent spécifiquement aux professionnels des musées.

Ces programmes garantissent-ils l'inclusivité?

Oui

Dans l'affirmative, décrire brièvement comment ces programmes garantissent l'inclusivité

Les conditions d'accès aux formations de base et continues ne sont pas limitées et permettent l'inclusivité.

# Base de départ et objectif

La **première échelle** ci-dessous indique automatiquement la mesure dans laquelle cet indicateur est atteint d'après les informations fournies ci-dessus. Elle constitue une **base de départ** pour les futurs rapports.

La **deuxième échelle** vous permet, sur une base volontaire, de définir un objectif pour le prochain exercice d'établissement de rapports, dans six ans, et un encadré vous permet d'expliquer comment vous comptez atteindre cet **objectif**.

# Degré de satisfaction à l'égard de l'indicateur :

Satisfaisant

# **Objectif pour le prochain rapport :**

En grande partie

Expliquer brièvement pourquoi l'État a décidé de fixer cet objectif pour le prochain cycle d'établissement de rapports et comment il s'y prendra pour l'atteindre. Ce faisant, vous pouvez vous référer aux aspects spécifiques et au(x) facteur(s) d'appréciation de cet indicateur que l'État peut souhaiter traiter :

Dans le cadre du plan d'action PCI 2021-2024, l'accent sur la sauvegarde pourra également s'orienter vers des soutiens à des projets de formation. Un projet de formation dans le domaine des musées (faisant suite au projet international IMP) est en cours d'élaboration par l'AMS avec un soutien de l'OFC.

# 4. Mesure dans laquelle l'éducation, formelle et non formelle, renforce la transmission du PCI et favorise son respect

**Note d'orientation** correspondant à l'indicateur 4 du Cadre global de résultats : anglais | français | espagnol

Dans votre pays, le PCI est-il transmis ou utilisé comme moyen d'enseignement et d'apprentissage dans les domaines suivants ?

- éducation formelle
- éducation non formelle

# Question 4.1

4.1 Les praticiens et les détenteurs sont-ils impliqués de manière inclusive dans la conception et le développement des programmes d'éducation au PCI et/ou dans la présentation et la transmission active de leur patrimoine ?

Oui

Expliquer brièvement comment les praticiens et les porteurs sont impliqués dans ces activités.

En Suisse, l'éducation étant une compétence des cantons, aucun programme d'éducation au PCI n'est mis en œuvre sur le plan fédéral. Des programme et mesures spécifiques pour la présentation et la transmission active du patrimoine dans lesquels les praticiens et détenteurs sont impliqués existent dans différents cantons. L'implication des porteurs de traditions est clairement une priorité dans le développement des programmes éducatifs au PCI. Ce sont souvent eux qui les proposent directement (ateliers, rencontres, démonstrations etc.), ou alors ils sont contactés par le musée et impliqués dans la conception d'une exposition, qui sera ensuite proposée à la visite aux écoles. Par exemple dans le canton de Fribourg, le programme Culture & Ecole propose aux enseignant-e-s des activités culturelles scolaires en lien avec le PCI à prix réduit. Les classes peuvent participer à des excursions en plein air à la découverte de la peinture de poyas, du patrimoine bâti et paysager, à des visites guidées et des ateliers dans les musées sur le thème du dialecte singinois, de la bénichon, des poyas, etc. Des ateliers autour d'expositions temporaires sur des thèmes en lien au PCI sont aussi régulièrement proposés par les enseignants.

# **Question 4.2**

4.2 Les modes et méthodes de transmission du PCI qui sont reconnus par les communautés, les groupes et les individus sont-ils inclus ou renforcés dans les programmes d'éducation formelle et non formelle ?

Oui

Expliquer brièvement, à l'aide d'exemples, comment ces modes et méthodes de transmission sont inclus et/ou renforcés.

Les programmes d'éducation correspondent aux besoins des communautés et aux modes spécifiques de transmission reconnus par ces dernières. Les cantons et les villes font toujours le pari d'inclure directement les porteurs de traditions ou de projet dans la conception des modules éducatifs.

A titre d'exemple, le programme « Esprit Montagne » du canton du Valais, est un cours de sensibilisation aux dangers de la montagne et du ski hors-piste destiné aux élèves du cycle d'orientation. Des ateliers pratiques animés par des guides de montagne de la région expliquent aux jeunes les facteurs de risque dont il faut tenir compte en montagne tels que la météo, les conditions d'enneigement ou encore le degré des pentes. Les adolescents apprennent à manier un détecteur de victimes d'avalanches et à lire correctement le bulletin d'avalanches. « Esprit Montagne » est proposé chaque année aux écoles secondaires valaisannes via le service de l'enseignement de l'Etat du Valais.

# Question 4.3

4.3 Des programmes d'éducation et/ou des activités parascolaires sont-ils menés par des communautés, des groupes, des ONG ou des institutions du patrimoine sur le PCI et le renforcement de sa transmission, et sont-ils disponibles et soutenus ?

Oui

Expliquer brièvement, à l'aide d'exemples, comment ces modes et méthodes de transmission sont inclus et/ou renforcés.

De nombreux porteurs de traditions proposent à l'échelon local ou régional des activités pédagogiques (scolaires ou parascolaires) dédiées à leur élément du PCI. Ces activités peuvent être soutenues par les autorités locales ou cantonales selon les différents contextes. Deux exemples peuvent être cités ici:

- Pour les Processions de la Semaine sainte de Mendrisio, la Fondation des défilés historiques et la commune de Mendrisio collaborent avec les directions des écoles, dont celle du lycée cantonal de Mendrisio. Depuis 2018, un projet pédagogique collaboratif a été initié, il inclut notamment des visites lors des Processions et des publications spécialement destinées aux élèves.
- Pour la Fête des Vignerons, une brochure pédagogique destinée aux enseignants pour une présentation à des élèves de 6 à 16 ans a été réalisée avant la Fête des Vignerons 2019. Un carnet destiné aux enfants permettait à ces derniers de découvrir durant la Fête la tradition de manière ludique et interactive.

Donner ici des détails supplémentaires sur la nature des soutiens (financier, technique, en nature ou autre) qu'ils reçoivent.

#### Question 4.4

4.4 Les programmes de formation des enseignants et les programmes destinés aux prestataires de services de formation de l'éducation non formelle comprennent-ils des méthodes d'intégration et de sauvegarde du PCI dans l'éducation ?

Donner ici des détails supplémentaires sur ces programmes de formation, en particulier sur les méthodes enseignées et le public cible.

# Base de départ et objectif

La **première échelle** ci-dessous indique automatiquement la mesure dans laquelle cet indicateur est atteint d'après les informations fournies ci-dessus. Elle constitue une **base de départ** pour les futurs rapports.

La **deuxième échelle** vous permet, sur une base volontaire, de définir un objectif pour le prochain exercice d'établissement de rapports, dans six ans, et un encadré vous permet d'expliquer comment vous comptez atteindre cet **objectif**.

# Degré de satisfaction à l'égard de l'indicateur :

En grande partie

# **Objectif pour le prochain rapport :**

Satisfaisant

Expliquer brièvement pourquoi l'État a décidé de fixer cet objectif pour le prochain cycle d'établissement de rapports et comment il s'y prendra pour l'atteindre. Ce faisant, vous pouvez vous référer aux aspects spécifiques et au(x) facteur(s) d'appréciation de cet indicateur que l'État peut souhaiter traiter :

Vu les compétences cantonales dans le domaine de l'éducation, le soutien à des programmes pédagogiques incluant ou présentant le PCI pour les écoles seraient à définir à ce niveau.

5. Mesure dans laquelle le patrimoine culturel immatériel et sa sauvegarde sont intégrés à l'enseignement primaire et secondaire, inclus dans le contenu des disciplines pertinentes, et utilisé pour renforcer l'enseignement et l'apprentissage du et avec le PCI et le respect de son propre PCI et de celui des autres

**Note d'orientation** correspondant à l'indicateur 5 du Cadre global de résultats : anglais | français | espagnol

# Question 5.1

Comment le PCI est-il inclus dans le contenu des disciplines pertinentes (plusieurs réponses peuvent être cochées) ?

Autres

Vu la diversité des contextes d'enseignements en raison du système fédéral et de l'autonomie des cantons en matière d'éducation, il n'est pas possible de préciser les modalités d'inclusion du PCI dans les disciplines pertinentes de manière générale. Cela varie selon chaque contexte cantonal voire local comme le montre les exemples cités par la suite.

# Question 5.2

Les élèves apprennent-ils à respecter et à réfléchir sur le PCI de leur propre communauté ou groupe, ainsi que sur celui des autres par le biais de programmes éducatifs et d'enseignement ?

Oui

Expliquer brièvement, à l'aide d'exemples, comment les élèves apprennent à le faire.

Dans le cadre des exemples mentionnés dans le point 4, les projets et programmes pédagogiques (Processions de Mendrisio, Fête des Vignerons) intègrent la réflexion sur le PCI dans une dynamique locale (implication de la communauté) et dans les interactions avec d'autres pratiques et formes du PCI.

Un autre exemple de tradition vivante basée sur la participation des élèves est celui de « La Fête des enfants de Saint-Gall » qui est organisée par administration scolaire de la ville et les écoles

(https://www.lebendige-traditionen.ch/tradition/fr/home/traditions/la-fete-des-enfants-desaint-gall.html).

Les élèves apprennent-ils à respecter et à réfléchir sur le PCI de leur propre communauté ou groupe, ainsi que sur celui des autres par le biais de programmes éducatifs et d'enseignement ?

Non

Expliquer brièvement, à l'aide d'exemples, comment les élèves apprennent à le faire.

# **Question 5.3**

# La diversité des apprenants du PCI se traduit par des programmes d'enseignement via :

Un enseignement en langue maternelle

En Suisse, l'enseignement est garanti selon le principe de la territorialité, laissant une autonomie aux cantons pour définir leur(s) langue(s) officielle(s). L'inclusion de modules ou projets liés au PCI ne fait pas exception à ce modèle.

Inclusion de « contenu local »

A l'échelle locale, les enseignants peuvent intégrer des contenus locaux propres au PCI de la communauté dans laquelle ils enseignent. Les plans d'étude étant orientés vers des compétences, la marge de manœuvre pour ce type d'intégration est importante.

# **Question 5.4**

Les programmes éducatifs enseignent-ils la protection des espaces naturels et culturels et des lieux de mémoire dont l'existence est nécessaire à l'expression du PCI ?

Oui

# Expliquer brièvement, en donnant des exemples, comment les programmes éducatifs l'enseignent

À l'aide d'excursions, d'événements et de parcours thématiques, les programmes éducatifs et les parcs naturels enseignent la protection des espaces naturels et culturels afin de sensibiliser au PCI. D'autres acteurs proposent des activités reliant le PCI aux espaces naturels, comme par exemple les forêts de châtaigniers au Tessin pour la culture de la châtaigne. De nombreuses organisations sont actives dans ce domaine, comme le musée ethnographique de la vallée de Muggio (travaux forestiers, événements tels que la fête de la châtaigne) ou le musée du Malcantone (une valise pédagogique dédiée à culture de la châtaigne).

# Base de départ et objectif

La **première échelle** ci-dessous indique automatiquement la mesure dans laquelle cet indicateur est atteint d'après les informations fournies ci-dessus. Elle constitue une **base de départ** pour les futurs rapports.

La **deuxième échelle** vous permet, sur une base volontaire, de définir un objectif pour le prochain exercice d'établissement de rapports, dans six ans, et un encadré vous permet d'expliquer comment vous comptez atteindre cet **objectif**.

# Degré de satisfaction à l'égard de l'indicateur :

Partiellement

# **Objectif pour le prochain rapport :**

En grande partie

Expliquer brièvement pourquoi l'État a décidé de fixer cet objectif pour le prochain cycle d'établissement de rapports et comment il s'y prendra pour l'atteindre. Ce faisant, vous pouvez vous référer aux aspects spécifiques et au(x) facteur(s) d'évaluation de cet indicateur que l'État peut souhaiter traiter :

Vu les compétences cantonales dans le domaine de l'éducation, les soutiens à des programmes pédagogiques incluant ou présentant le PCI pour les écoles seraient à définir à ce niveau.

# 6. Mesure dans laquelle l'éducation postsecondaire soutient la pratique et la transmission du PCI ainsi que l'étude de ses dimensions sociales, culturelles et autres

**Note d'orientation** correspondant à l'indicateur 6 du Cadre global de résultats : <a href="mailto:anglais|français|espagnol">anglais|français|espagnol</a>

# Question 6.1

Les établissements d'enseignement postsecondaire proposent-ils des programmes et des diplômes qui renforcent la pratique et la transmission du PCI dans les domaines suivants ?

# Musique

L'Université des sciences appliquées et des arts de Lucerne est la première et la seule université suisse à proposer une spécialisation en musique traditionnelle. Le Master of Arts en ethnomusicologie est un programme d'étude conjoint entre l'Université de Genève (Unité de Musicologie), l'Université de Neuchâtel (Institut d'Ethnologie) et la Haute école de musique Genève - Neuchâtel (HEM). Conduit par une équipe de spécialistes en étroite collaboration avec les milieux du terrain, le programme bénéficie également d'un large réseau de contacts internationaux. L'ethnomusicologie traite de la musique et de ses pratiques, en Occident et au-delà, en mettant l'accent en particulier sur ses dimensions culturelles, sociales, rituelles ou encore de transmission.

# Artisanat

Exemples : Le Centre de cours de Ballenberg propose par exemple différents cours techniques consacrés à l'artisanat. Ceux-ci s'adressent directement aux groupes concernés par les savoir-faire artisanaux ou constituent des initiations destinées à un large public. La formation en mécanique d'art (Mec-Art) à Sainte-Croix constitue une mesure ciblant le renforcement de la pratique et de la transmission des savoir-faire en mécanique d'art.

• Enseignement/formation technique

Dans le domaine technique, de nombreuses formations sont consacrées aux savoir-faire en mécanique horlogère. Exemples : Le Centre interrégional de formation des montagnes neuchâteloises – Ecole technique (ET) – filière horlogerie (à Le Locle) comprend 3 entités. L'École de métiers et l'École professionnelle technique proposent des formations dans les domaines de la mécanique et de la micromécanique, de l'horlogerie et des traitements de surface; l'École supérieure technique offre une formation de technicien diplômé ES en microtechnique avec une spécialisation unique en Suisse de restauration-complication horlogère.

Enseignement/formation professionnelle

Dans le domaine des savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel, différentes formations professionnelles sont prévues lorsque les métiers / filières sont organisés. C'est notamment le cas dans le domaine de l'horlogerie, mais c'est aussi le cas pour des

activités moins connues tels que le tavillonnage (fabrication de tuile de bois) et d'autres métiers d'art. L'Ecole des métiers offre un enseignement à plein temps aux micromécaniciens, horlogers praticiens et horlogers rhabilleurs; l'Ecole professionnelle enseigne la théorie aux apprenti-e-s micromécaniciens, opérateurs en horlogerie, horlogers praticiens et horlogers industrie; l'École supérieure offre une formation de techniciens diplômés ES en microtechnique avec plusieurs spécialisations.

# Question 6.2

Les établissements d'enseignement postsecondaire proposent-ils des programmes et des diplômes pour l'étude du PCI et de ses dimensions sociales, culturelles et autres ?

Oui

Décrire brièvement, en donnant des exemples, comment ces programmes et diplômes sont liés à l'étude du PCI

Le master Innovation-Human Development-Sustainability de l'Université de Genève propose un cours intitulé « Education and Culture for Sustainability » (Irina Bokova et Hervé Munz, puis Chiara Bortolotto) qui a été consacré, lors de ses deux dernières éditions, à la question du patrimoine et au PCI en particulier. Les étudiants ont eu l'occasion de rencontrer lors d'ateliers et présentations des intervenants provenant du monde du PCI. Les étudiants ont mené des travaux de recherche sur les relations entre des éléments du PCI (inscrits ou non sur les listes de la Convention) et le développement durable, en particulier avec l'Agenda 2030 et ses ODD.

# Base de départ et objectif

La **première échelle** ci-dessous indique automatiquement la mesure dans laquelle cet indicateur est atteint d'après les informations fournies ci-dessus. Elle constitue une **base de départ** pour les futurs rapports.

La **deuxième échelle** vous permet, sur une base volontaire, de définir un objectif pour le prochain exercice d'établissement de rapports, dans six ans, et un encadré vous permet d'expliquer comment vous comptez atteindre cet **objectif**.

# Degré de satisfaction à l'égard de l'indicateur :

Satisfaisant

# **Objectif pour le prochain rapport :**

En grande partie

Expliquer brièvement pourquoi l'État a décidé de fixer cet objectif pour le prochain cycle d'établissement de rapports et comment il s'y prendra pour l'atteindre. Ce faisant, vous pouvez vous référer aux aspects spécifiques et au(x) facteur(s) d'appréciation de cet indicateur que l'État peut souhaiter traiter :

Vu les compétences cantonales dans le domaine de la formation, le soutien à des programmes de formation académique incluant ou présentant le PCI seraient à définir à ce niveau.

# 7. Mesure dans laquelle les inventaires reflètent la diversité du PCI et contribuent à sa sauvegarde

**Note d'orientation** correspondant à l'indicateur 7 du Cadre global de résultats : <a href="mailto:anglais|français|espagnol">anglais|français|espagnol</a>

# Question 7.1.a

Dans quelle mesure les inventaires identifiés à la section A.6 ci-dessus sont-ils orientés vers la sauvegarde du PCI ?

Partiellement

Expliquer brièvement, en donnant des exemples, comment ces inventaires sont orientés vers la sauvegarde du PCI. Si la réponse a été « Pas du tout » ou « Au minimum », expliquer les obstacles rencontrés.

L'inventaire des Traditions vivantes en Suisse possède un caractère et une logique de liste représentative à l'échelle nationale. Il s'agit d'une démarche visant à sensibiliser à l'importance du PCI et de sa sauvegarde en documentant et présentant des éléments ainsi que leurs porteurs. Dans ce sens, il reprend des propositions issues des cantons en considérant les aspects de viabilité et d'actualité des éléments. Par ce processus consistant à inventorier le PCI et mettre les inventaires à disposition du public, l'inventaire national et les inventaires cantonaux contribuent à faire connaître le PCI et donc à renforcer sa sauvegarde. Par contre, les aspects de sauvegarde des éléments présentés - par des plans, mesures ou projets de sauvegarde directs - ne sont pas spécifiquement abordés. Les inventaires cantonaux sont orientés vers la sauvegarde par la mise en valeur et la documentation mais pas de manière opérationnelle. A titre d'exemple, le canton de Vaud met en œuvre une mise à jour continue des éléments d'inventaire et mentionne régulièrement l'état de viabilité.

# Question 7.1.b

Dans quelle mesure ces inventaires reflètent-ils la diversité du PCI présent sur votre territoire ?

Largement

Expliquer brièvement, en donnant des exemples, comment ces inventaires sont reflètent la diversité du PCI. Si la réponse a été « Pas du tout » ou « Au minimum », expliquer les obstacles rencontrés.

La logique représentative de la Liste des traditions vivantes en Suisse permet de refléter la diversité du PCI aussi bien sur le plan des régions, des langues que des typologies et des catégories des éléments présentés. Avec 199 éléments, cet inventaire national permet de valoriser également la diversité des expressions socio-culturelles. Le modèle choisi pour la constitution et l'actualisation de l'inventaire permet de maintenir et de renforcer cette diversité. Au travers de mécanismes de consensus et de propositions directement issues des porteurs (selon le principe de la démocratie directe), la liste est un outil de sensibilisation et de valorisation de cette diversité. Les inventaires cantonaux et régionaux permettent de

renforcer cette diversité à des échelles locales et par ce biais, favoriser une compréhension proche et variée du PCI. Les activités de valorisation et de documentation liées aux inventaires cantonaux permettent également de maintenir une vision actualisée et actuelle des éléments et de leurs différentes évolutions.

# Question 7.2

Les inventaires spécialisés et/ou de différentes étendues contribuent-ils également à la sauvegarde du PCI et reflètent-ils sa diversité ?

Oui

D'après la réponse à la section A.6 Inventaires, expliquer comment ces inventaires spécialisés et/ou les inventaires de diverses étendues contribuent à la sauvegarde du PCI et reflètent sa diversité

La Suisse ne dispose pas d'inventaires spécialisés, mais la présence d'inventaires de portée cantonale permet de renforcer la diversité du PCI et la description d'un plus grand nombre de traditions locales. Voir la section A.6 pour les détails sur ces inventaires.

# **Question 7.3**

Dans quelle mesure les inventaires existants sont-ils régulièrement mis à jour, en tenant compte de la viabilité actuelle des éléments inclus ?

Partiellement

D'après la réponse aux sections (f) et (l) de la section A.6 Inventaires, expliquer la ou les méthodes de mise à jour des inventaires, en donnant des exemples de la façon dont elles prennent en compte et reflètent la viabilité actuelle des éléments inventoriés.

Les descriptions des éléments sur la « Liste des traditions vivantes en Suisse » peuvent être révisées en tout temps si les communautés concernées en font la demande. L'inventaire national est régulièrement actualisé selon le processus décrit à la section A.6 (cycle de cinq ans, dernière actualisation en 2017, publiée en ligne en 2018; prochaine actualisation en 2022-2023). L'approche ascendante de la démarche permet à la population et aux cantons de proposer l'ajout de nouveaux éléments et des révisions des informations concernant des éléments figurant déjà sur la liste. La viabilité des éléments est prise en compte lors de la mise à jour des informations concernant les éléments inscrits et initialement pour la proposition.

Au niveau cantonal, les critères d'inclusion respectent tous les principes UNESCO, mais les méthodes, les critères d'ordonnancement (par exemple par localité pour les cantons d'Argovie et de Soleure) et la fréquence de mise à jour sont très variables selon les cantons et selon les différents besoins des éléments inscrits.

# Question 7.4.a

Dans quelle mesure l'accès aux inventaires du PCI est-il facilité, dans le respect des pratiques coutumières qui régissent l'accès à des aspects spécifiques de ce patrimoine ? Complètement

D'après la réponse à la section (o) de la section A.6 Inventaires, expliquer brièvement, à l'aide d'exemples, comment cela est effectué

La Liste des traditions vivantes en Suisse est libre d'accès, entièrement en ligne, avec des traductions des synthèses dans les langues officielles et en anglais. Toutes les informations relatives à cet inventaire et sa méthodologie sont accessibles en ligne. Pour les inventaires cantonaux et régionaux, le libre accès est également garanti.

# Question 7.4.b

Dans quelle mesure les inventaires du PCI sont-ils utilisés pour renforcer la sauvegarde ? Partiellement

Expliquer brièvement, en donnant des exemples, comment les inventaires du PCI sont utilisés pour renforcer la sauvegarde du PCI. Si la réponse a été « Pas du tout » ou « Au minimum », expliquer les obstacles rencontrés.

Avec un processus consistant à inventorier le PCI et mettre les inventaires à disposition du public, l'inventaire national et les inventaires cantonaux contribuent à faire connaître le PCI et donc à renforcer sa sauvegarde.

# Base de départ et objectif

La **première échelle** ci-dessous indique automatiquement la mesure dans laquelle cet indicateur est atteint d'après les informations fournies ci-dessus. Elle constitue une **base de départ** pour les futurs rapports.

La **deuxième échelle** vous permet, sur une base volontaire, de définir un objectif pour le prochain exercice d'établissement de rapports, dans six ans, et un encadré vous permet d'expliquer comment vous comptez atteindre cet **objectif**.

# Degré de satisfaction à l'égard de l'indicateur :

En grande partie

# **Objectif pour le prochain rapport :**

En grande partie

Expliquer brièvement pourquoi l'État a décidé de fixer cet objectif pour le prochain cycle d'établissement de rapports et comment il s'y prendra pour l'atteindre. Ce faisant, vous pouvez vous référer aux aspects spécifiques et au(x) facteur(s) d'appréciation de cet indicateur que l'État peut souhaiter traiter :

Dans le cadre du plan de travail 2021-2024 pour le PCI, un accent particulier va être porté sur les aspects de sauvegarde et de durabilité. Ces axes thématiques orienteront les actions de la Confédération dans le domaine du PCI, et seront intégrés à la préparation de la prochaine actualisation de la Liste des traditions vivantes en Suisse qui se déroulera en 2022-2023.

8. Mesure dans laquelle le processus d'inventaire est inclusif, respecte la diversité du PCI et de ses praticiens, et soutient la sauvegarde par les communautés, les groupes et les individus concernés

**Note d'orientation** correspondant à l'indicateur 8 du Cadre global de résultats : anglais | français | espagnol

# Question 8.1

Dans quelle mesure les communautés, groupes et ONG pertinentes participent-ils de manière inclusive à l'inventaire, ce qui informe et renforce leurs efforts de sauvegarde ? Largement

D'après la réponse à la section (p) de la section A.6 Inventaires, expliquer brièvement, à l'aide d'exemples, comment cela est effectué.

Les descriptions des éléments sur la « Liste des traditions vivantes en Suisse » peuvent être révisées en tout temps si les communautés, les groupes ou des ONG concernées en font la demande. L'approche inclusive et participative de la démarche permet à la population et aux cantons de proposer l'ajout de nouveaux éléments et des révisions des informations concernant des éléments figurant déjà sur la liste. L'OFC coordonne le processus d'actualisation. La sélection définitive est effectuée par un groupe de pilotage composé de spécialistes et de représentants des cantons, des villes et de la Confédération.

# **Question 8.2**

Dans quelle mesure le processus d'inventaire dans votre pays respecte-t-il la diversité du PCI et de ses praticiens, en y compris les pratiques et expressions de tous les secteurs de la société, tous les genres et toutes les régions ?

Complètement

Sur la base de votre réponse aux sections (q) et (r) de la section A.6 Inventaires, expliquer brièvement quelles mesures sont prises pour assurer le respect de la diversité du PCI et de ses praticiens et l'inclusion du genre dans le processus d'inventaire

L'inventaire national intègre les pratiques et expressions de tous les secteurs de la société et de toutes les régions selon la définition de l'article 2 de la Convention.

# Base de départ et objectif

La **première échelle** ci-dessous indique automatiquement la mesure dans laquelle cet indicateur est atteint d'après les informations fournies ci-dessus. Elle constitue une **base de départ** pour les futurs rapports.

La **deuxième échelle** vous permet, sur une base volontaire, de définir un objectif pour le prochain exercice d'établissement de rapports, dans six ans, et un encadré vous permet d'expliquer comment vous comptez atteindre cet **objectif**.

# Degré de satisfaction à l'égard de l'indicateur :

Satisfaisant

# **Objectif pour le prochain rapport :**

Satisfaisant

Expliquer brièvement pourquoi l'État a décidé de fixer cet objectif pour le prochain cycle d'établissement de rapports et comment il s'y prendra pour l'atteindre. Ce faisant, vous pouvez vous référer aux aspects spécifiques et au(x) facteur(s) d'appréciation de cet indicateur que l'État peut souhaiter traiter :

Lors de la prochaine actualisation de la Liste des traditions vivantes en Suisse en 2022-2023, une attention sera portée, comme lors de la précédente actualisation, à la mise en place d'un processus favorisant la participation des porteurs de traditions.

# 9. Mesure dans laquelle la recherche et la documentation, y compris les études scientifiques, techniques et artistiques contribuent à la sauvegarde

**Note d'orientation** correspondant à l'indicateur 9 du Cadre global de résultats : anglais | français | espagnol

# Question 9.1

Existe-t-il des formes de soutien financier ou autre orientées vers la sauvegarde dans un ou plusieurs des domaines ci-dessous ? (Inclure uniquement celles qui sont conformes aux <u>Principes éthiques</u>)

Recherche, études scientifiques, techniques et artistiques

La recherche constitue une tâche essentielle dans le domaine de la sauvegarde et la gestion du PCI et elle est systématiquement poursuivie au niveau fédéral et régional ainsi que par les porteurs des éléments PCI.

Au niveau fédéral, le Fond National Suisse (FNS) est chargé par la Confédération de soutenir la recherche et d'encourager la relève scientifique en Suisse au moyen de fonds publics. Le FNS définit ses objectifs en matière d'encouragement de la recherche dans le programme pluriannuel et le plan d'action qui en découle, ainsi que dans d'autres domaines stratégiques connexes. Les objectifs contraignants sont quant à eux fixés dans une convention de prestations avec la Confédération.

Au niveau régional, citons l'exemple du canton de Vaud qui a ouvert en mars 2019 l'Iconopôle. Cette institution, qui dépend de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, se consacre à la documentation iconographique du canton de Vaud. Elle a inscrit dans sa politique d'acquisition la documentation du patrimoine immatériel vaudois. En février 2021, l'Iconopôle a attribué deux bourses pour réaliser les deux premières enquêtes photographiques vaudoises, consacrées au PCI d'un point de vue créatif et artistique. Une sélection d'une cinquantaine de photos a été déposée en format numérique à l'Iconopôle, et une quinzaine de photos en tirage papier au Musée de l'Elysée (photographie).

Du côté des porteurs des éléments PCI, l'Institut WSL pour l'étude de la neige et des avalanches (SLF) constitue un bon exemple. La recherche est une tâche essentielle du SLF. De nombreux projets de recherche visent à approfondir la compréhension scientifique des processus en cause, mais aussi à optimiser le traitement du danger sous forme de gestion des risques. La gestion des risques d'avalanches sert souvent de prototype et de modèle pour améliorer la gestion des autres risques naturels. Ainsi, un nouveau centre de recherche sur le changement climatique, les événements extrêmes et les dangers naturels (CERC) a été créé au SLF le 1er janvier 2021. Il est soutenu conjointement par l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage WSL, l'ETH Zurich et le canton des Grisons. Le centre de recherche vise notamment à transférer l'expertise du SLF en matière de risques d'avalanches à d'autres risques naturels dans la région alpine.

Dans le domaine de la musique traditionnelle, la Haute Ecole de Lucerne a mené des recherches, soutenues par le FNS, sur la tradition vivante du yodel en Suisse orientale. Ces recherches orientées vers la sauvegarde ont été menées en collaboration avec le centre Roothus - Gonten. Elles ont été valorisée dans une publication et un film : https://www.roothuus-gonten.ch/cms/index.php/de/8-aktuell-kategorie/416-buch-jodeln-im-kopf

# Documentation et archivage

La documentation et l'archivage sont essentiels rassembler, transmettre et rendre accessibles les connaissances et la recherche sur le PCI. Les porteurs des éléments PCI assurent l'archivage et la documentation de diverses manières, et de plus en plus en ayant recours à des supports et des moyens numériques. Ainsi, la situation exceptionnelle en matière d'avalanches en Suisse de janvier 2018 a été documentée dans une analyse exhaustive des événements sur mandat de l'OFEV. Les conditions météorologiques et nivologiques qui ont conduit à cette situation ont été analysées. D'autre part, les événements avalancheux connus et leur gestion par les autorités responsables ont été documentés de la manière la plus complète possible, et des conclusions ont été tirées pour faire face à des situations avalancheuses similaires à l'avenir. En particulier, l'efficacité des mesures mises en œuvre après l'hiver 1998/99 marqué par des avalanches a été examinée. L'analyse a conclu notamment qu'une attention particulière devait être accordée à la préservation et au transfert du savoir-faire local ainsi qu'à la continuité des services d'avalanches locaux et régionaux, afin de pouvoir faire face en temps utile aux événements naturels successifs notamment. L'analyse des événements a été publiée sous la forme d'un rapport du SLF (https://www.slf.ch/de/publikationen/analyse-desevenements-de-la-situation-avalancheuse-de-janvier-2018.html).

Le SLF prévoit en outre un projet pilote de numérisation de ses vastes archives d'images, afin de les rendre accessibles au public et aux chercheurs. Une ébauche de ce projet a été élaborée par la Fotostiftung Graubünden (https://www.mediathekgraubuenden.ch/). Le SLF est actuellement en train d'assurer le financement du projet. Le financement de la mise en place d'une solution de base, ainsi que d'une première étape de numérisation et d'indexation des images et des films, est désormais assuré par des fonds internes du WSL.

Pour l'élément PCI « Mécanique horlogère et mécanique d'art », un projet de répertoire numérique des lieux ressources a été lancé en 2021 dans le cadre du projet Arc Horloger. L'objectif en est de faciliter l'accès à la documentation en lien avec les savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art existant dans les centres de documentation et d'archives, les musées, les écoles, voire les entreprises. Par ailleurs, des vidéos ont été produites pour documenter des savoir-faire (Musée international d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds et Musée du Temps de Besançon, Sélima Chibout).

La recherche sur les approches et les impacts de la sauvegarde du PCI (en général, ou d'éléments spécifiques de ce patrimoine, qu'ils soient inscrits ou non) est-elle encouragée et/ou soutenue ?

Oui

# Décrire brièvement les recherches menées, en particulier les impacts étudiés.

La recherche sur les approches et les impacts de la sauvegarde du PCI est encouragé et soutenue au niveau fédéral et régional.

Au niveau fédéral, les soutiens sont mentionnés à la réponse à la question 9.1 (première partie).

Au niveau régional, il existe de nombreux exemples d'institutions actives dans la recherche autour du patrimoine immatériel. Dans le canton de Fribourg, le Musée gruérien par exemple, en collaboration avec le Musée singinois, fait une recherche sur l'activité des collectionneurs de cloches et de colliers pour le bétail. Dans le canton d'Uri par exemple, l'Institution "Kulturen der Alpen" mène un projet de recherche sur la construction et l'utilisation de téléphériques comme voies d'accès pour la saison alpine. Le canton de Soleure soutient depuis 1989 le projet de recherche "Solothurnisches Orts- und Flurnamenbuch". Dans le cadre de ce projet, tous les noms de champs et d'agglomérations - actuels et historiques - du canton de Soleure sont rassemblés, expliqués et publiés dans des recueils destinés au grand public. La documentation continue des événements des différentes régions est réalisée quant à elle dans divers annuaires et chroniques (par exemple Oltner Neujahrsblätter, Grenchner Jahrbuch, Dr. Schwarzbueb, Jahrbuch für solothurnsiche Geschichte).

# Question 9.3

9.3 Les praticiens et les détenteurs du PCI participent-ils à la gestion, à la mise en œuvre et à la diffusion des résultats de la recherche et des études scientifiques, techniques et artistiques, toujours avec leur consentement libre, préalable, durable et éclairé ?

Oui

Décrire brièvement la nature de la participation des praticiens et des détenteurs et la façon dont leur consentement est obtenu.

La gestion, la mise en œuvre et la diffusion des résultats de la recherche et des études scientifiques, techniques et artistiques est une préoccupation importante des instituts qui s'intéressent au patrimoine immatériel.

Donnons l'exemple de la gestion du danger d'avalanches, pour lequel il existe un large choix de canaux de communication pour assurer la transmission des résultats de la recherche : publications sur le site Internet et dans les médias sociaux, manifestations publiques, visites guidées, plateforme en ligne de prévention des avalanches "White Risk", etc.). Le CAS joue un rôle important dans la communication, notamment par le biais de son magazine membre "Les Alpes", publié dans trois langues nationales et accessible également en ligne. L'ASGM s'efforce d'intégrer les derniers résultats de la recherche dans l'éducation et la formation de

ses membres. Par ailleurs, le SLF a développé un outil en ligne (https://www.slf.ch/fr/projets/slfpro-la-plate-forme-neige-et-avalanches.htm) pour la documentation numérique permanente des événements, des activités et des décisions des services d'avalanches des communes, des régions, des cantons et des entreprises de transport. Cette documentation, qui doit être aussi complète que possible, constitue une base importante pour la préservation et la transmission aux générations futures de connaissances souvent ancrées de manière locale.

Pour faire connaître la tradition de la Fête des Vignerons avant la fête de 2019, la Confrérie des Vignerons a financé plusieurs parutions scientifiques, dont un ouvrage collectif (Acteurs de la Vigne, édition Antipodes), un petit livre historique aux Editions Savoir Suisse (La Fête des Vignerons de 1797 à 2019), et de nombreuses brochures et journaux à tirages spéciaux. Elle a encouragé la rédaction d'un ouvrage consacré aux organisateurs et acteurs-figurants bénévoles (Prof. Dominique Vinck, Métiers de l'ombre de la Fête des Vignerons, Ed. Antipodes) et a accompagné de nombreux étudiants dans leurs recherches liées à la tradition de la Fête des Vignerons. Les recherches ont été publiées et sont accessibles dans toutes les librairies et bibliothèques. Des reportages ont été tournés et diffusés par différents canaux de la RTS.

# Base de départ et objectif

La **première échelle** ci-dessous indique automatiquement la mesure dans laquelle cet indicateur est atteint d'après les informations fournies ci-dessus. Elle constitue une **base de départ** pour les futurs rapports.

La **deuxième échelle** vous permet, sur une base volontaire, de définir un objectif pour le prochain exercice d'établissement de rapports, dans six ans, et un encadré vous permet d'expliquer comment vous comptez atteindre cet **objectif**.

# Degré de satisfaction à l'égard de l'indicateur :

Satisfaisant

# **Objectif pour le prochain rapport :**

Satisfaisant

Expliquer brièvement pourquoi l'État a décidé de fixer cet objectif pour le prochain cycle d'établissement de rapports et comment il s'y prendra pour l'atteindre. Ce faisant, vous pouvez vous référer aux aspects spécifiques et au(x) facteur(s) d'appréciation de cet indicateur que l'État peut souhaiter traiter :

Dans le cadre du plan d'action PCI 2021 - 2024, il est prévu de favoriser les échanges et collaboration avec la recherche et le milieu scientifique. En particulier, les focus thématiques de la durabilité et de la sauvegarde seront mis en évidence pour susciter des projets de recherche (y compris participative). L'actualisation de la Liste des traditions vivantes en Suisse en 2022-2023 sera l'occasion de favoriser les échanges et transferts entre recherche et pratique de sauvegarde.

# 10. Mesure dans laquelle les conclusions des recherches et la documentation sont accessibles et sont utilisés pour renforcer l'élaboration de politiques et améliorer la sauvegarde

**Note d'orientation** correspondant à l'indicateur 10 du Cadre global de résultats : <a href="mailto:anglais|français|espagnol">anglais|français|espagnol</a>

# Question 10.1

La documentation et les résultats de la recherche sont-elles accessibles aux communautés, groupes et individus, dans le respect des pratiques coutumières qui régissent l'accès à des aspects spécifiques dudit PCI ?

Très largement

# Donner des détails supplémentaires ici.

Au niveau fédéral, tous les projets de recherche financés par des fonds publics sont accessibles au grand public. Une politique de libre-accès (open access) est largement encouragée, voire exigée par le FNS et les autorités publiques en charge. La documentation et les résultats de la recherche sont largement accessibles aux communautés, aux groupes et aux individus.

# Question 10.2

Les résultats de la recherche, de la documentation et des études scientifiques, techniques et artistiques sur le PCI sont-ils utilisés pour renforcer l'élaboration des politiques dans les différents secteurs ?

Très largement

# Donner des détails supplémentaires ici.

Le dialogue entre les milieux scientifiques et les autorités en charge du PCI en Suisse est constant. Ces échanges permettent d'ajuster les politiques publiques selon les analyses et recommandations des scientifiques. Au niveau fédéral, le patrimoine culturel immatériel n'a été intégré explicitement que récemment dans les politiques de sauvegarde du patrimoine culturel. Depuis 2020, le patrimoine culturel immatériel est inclus dans l'article 1 de la Loi fédérale sur l'encouragement de la culture(LEC). Cela a été rendu possible grâce à un travail commun de recherche, de documentation, de diffusion et de promotion, dont les résultats ont permis de développer des politiques dans différents secteurs. Différentes lois et politiques ont été élaborées au niveau cantonal ou régional et avec les institutions.

# Question 10.3

Les résultats de la recherche, la documentation et les études scientifiques, techniques et artistiques sur le PCI sont-ils utilisés pour améliorer la sauvegarde ?

Moyennement

# Donner des détails supplémentaires ici.

Les statistiques, les résultats de la recherche, les études scientifiques et les contributions des propriétaires, des cantons et des institutions culturelles contribuent à donner une vue d'ensemble actualisée et spécifique de la situation concernant la préservation du PCI à différents niveaux, permettant ainsi son amélioration. Les résultats de ces contributions ont servi par exemple de base à l'élaboration du Message culture pluriannuel sur le financement de l'encouragement fédéral à la culture (selon la Loi fédérale sur l'encouragement de la culture).

# Base de départ et objectif

La **première échelle** ci-dessous indique automatiquement la mesure dans laquelle cet indicateur est atteint d'après les informations fournies ci-dessus. Elle constitue une **base de départ** pour les futurs rapports.

La **deuxième échelle** vous permet, sur une base volontaire, de définir un objectif pour le prochain exercice d'établissement de rapports, dans six ans, et un encadré vous permet d'expliquer comment vous comptez atteindre cet **objectif**.

# Degré de satisfaction à l'égard de l'indicateur :

Satisfaisant

# **Objectif pour le prochain rapport :**

Satisfaisant

Expliquer brièvement pourquoi l'État a décidé de fixer cet objectif pour le prochain cycle d'établissement de rapports et comment il s'y prendra pour l'atteindre. Ce faisant, vous pouvez vous référer aux aspects spécifiques et au(x) facteur(s) d'appréciation de cet indicateur que l'État peut souhaiter traiter :

Dans le cadre du plan d'action PCI 2021 - 2024, il est prévu de favoriser les échanges et collaboration avec la recherche et le milieu scientifique. En particulier, les focus thématiques de la durabilité et de la sauvegarde seront mis en évidence pour susciter des projets de recherche (y compris participative). L'actualisation de la Liste des traditions vivantes en Suisse en 2022-2023 sera l'occasion de favoriser les échanges et transferts avec la recherche dans les domaines du développement durable et des pratiques de sauvegarde.

11. Mesure dans laquelle les politiques ainsi que les mesures juridiques et administratives relatives à la culture reflètent la diversité du PCI et l'importance de sa sauvegarde et sont mises en œuvre

**Note d'orientation** correspondant à l'indicateur 11 du Cadre global de résultats : <a href="mailto:anglais|français|espagnol">anglais|français|espagnol</a>

# Question 11.1

Des politiques culturelles et/ou des mesures juridiques et administratives intégrant le PCI et sa sauvegarde, et reflétant sa diversité, ont-elles été élaborées (ou révisées) et sont-elles mises en œuvre ?

Oui

1

# Il s'agit d'une

- Politique culturelle
- Mesure juridique

# Nom de la politique/mesure

Loi sur l'encouragement de la culture (LEC)

# Établie

11-12-2009

### Révisée

25-09-2020

La politique/mesure est-elle mise en œuvre?

Oui

# Brève description

La loi fédérale sur l'encouragement de la culture (LEC) est une base légale centrale déterminant l'action et les compétences de la Confédération en matière culturelle. Adoptée en 2009 et entrée en vigueur en 2012, la LEC constitue la référence légale également dans le domaine du patrimoine. culturel immatériel Lors de la dernière révision en 2020, et dans le cadre du Message culture 2021-2024, le patrimoine culturel immatériel a été explicitement ajouté à l'article 1 de cette loi:

Art. 1, let. a, ch. 1

La présente loi règle:

- a. l'encouragement de la culture par la Confédération dans les domaines suivants:
- 1. sauvegarde du patrimoine culturel matériel et immatériel,

Il s'agit de l'ancrage du patrimoine culturel immatériel dans cette loi, auparavant le patrimoine culturel était mentionné en tant que tel sans précision. Cette révision a également permis d'inclure le patrimoine culturel immatériel dans des mesures d'encouragement (voir mesure suivante ordonnance).

https://www.fedlex.admin.ch/eli/oc/2021/49/fr

2

#### Il s'agit d'une

- Politique culturelle
- Mesure juridique

#### Nom de la politique/mesure

Ordonnance du Département fédéral de l'intérieur (DFI) relative au régime d'encouragement des manifestations et des projets culturels

#### Établie

29-10-2020

#### Révisée

La politique/mesure est-elle mise en œuvre?

Oui

#### **Brève description**

L'Ordonnance du DFI relative au régime d'encouragement des manifestations et des projets culturels fournit les bases légales à la Confédération (OFC) pour soutenir des projets de sauvegarde du PCI. Il s'agit d'une révision d'une ordonnance en 2020 qui a permis d'inclure spécifiquement le PCI comme domaine d'encouragement. Cette introduction a été réalisée dans le cadre du Message culture 2021-2024.

#### Art 1. Buts de l'encouragement

Le soutien aux manifestations et aux projets culturels vise à:

- a. promouvoir des projets qui présentent un intérêt national et qui permettent à un large public de se confronter à des formes d'expressions culturelles;
- b. promouvoir des projets qui participent à la mise en œuvre de la Convention du 17 octobre 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

Art 3 Domaines soutenus

Des projets sont soutenus dans les domaines suivants:

- a. projets destinés à un large public: manifestations culturelles qui présentent un intérêt national et qui permettent à un large public de se confronter à des formes d'expressions culturelles;
- b. projets visant à sauvegarder le patrimoine culturel immatériel: projets de sensibilisation et de mise en réseau, de développement du savoir et des compétences relatives au patrimoine culturel immatériel.

La mise en œuvre de cette ordonnance et les mises au concours de soutien de projets est en cours dès 2022, le cadre ayant été précisé dans le Plan d'action PCI 2021-2024 de l'OFC.

https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2020/997/fr

3

#### Il s'agit d'une

Mesure administrative

#### Nom de la politique/mesure

Plan d'action PCI 2021-2024

#### Établie

11-11-2020

#### Révisée

La politique/mesure est-elle mise en œuvre?

Oui

#### **Brève description**

Sur la base du Message culture 2021-2024, de la révision de la LEC incluant le PCI dans son article et de l'ordonnance du DFI relative au régime d'encouragement des manifestations et des projets culturels intégrant le PCI comme domaine d'encouragement, l'OFC par son entité en charge du PCI (section Culture et société) a développé un plan d'Action PCI 2021-2024. Ce plan d'action interne est un outil de pilotage pour l'OFC dans le domaine du PCI. Il a été validé par la direction de l'OFC le 02.11.2020.

Ce plan de travail présente les cinq lots thématiques définis pour la période 2021 -2024. Ces regroupements relèvent à la fois d'éléments contraignants de la Convention de l'UNESCO (actualisation de l'inventaire national, rapport périodique), de décisions stratégiques (candidatures UNESCO, présence de la Suisse au Comité) et d'orientations définies dans le message culture 2021-2024 (encouragement de projets).

Pour donner une orientation et une pertinence thématique à l'action dans le domaine du

PCI, un axe de travail est proposé : la mise en valeur et la promotion du patrimoine culturel immatériel comme une ressource de développement durable. En effet, le cadre de référence de l'Agenda 2030 pour le développement durable est central à l'UNESCO pour l'orientation stratégique de la Convention de 2003, pour son cadre global de résultats ainsi que pour les rapports périodiques des Etats-parties.

4

#### Il s'agit d'une

- Politique culturelle
- Mesure juridique

#### Nom de la politique/mesure

Kulturerbegesetz (Loi sur le patrimoine) du Canton de Saint-Gall

#### Établie

15-08-2017

#### Révisée

La politique/mesure est-elle mise en œuvre ?

Oui

#### **Brève description**

La loi sur le patrimoine culturel (KEG) du canton de Saint-Gall du 15 août 2017 (en vigueur depuis le 1er janvier 2018) inclut la préservation et la transmission du patrimoine culturel immatériel. Il prévoit que le canton de Saint-Gall verse des contributions à des tiers qui étudient, recherchent, documentent, préservent, entretiennent, collectent ou transmettent le patrimoine culturel immatériel dans le cadre des crédits approuvés (art. 35, al. 1). En outre, elle stipule que l'organisme cantonal compétent se tient en règle générale gratuitement à la disposition des tiers pour des conseils techniques et des informations sur le patrimoine culturel immatériel (art. 36). Les contributions à la médiation du patrimoine culturel immatériel peuvent être versées conformément à la loi cantonale sur l'encouragement de la culture (LEC) du 15 août 2017 (en vigueur depuis le 1er janvier 2018).

La stratégie de promotion culturelle 2020-2027 du canton de Saint-Gall fait également référence à la préservation et à la transmission du patrimoine culturel immatériel. Elle indique notamment que " le canton a toujours soutenu la préservation et la transmission des biens culturels immatériels (...) ayant un lien avec le canton par des contributions à des institutions culturelles (par exemple, Klangwelt Toggenburg, qui transmet la culture musicale entre le Säntis et les Churfirsten), des projets et des personnes dans le cadre de la promotion de la diversité culturelle ". Les mesures juridiques et stratégiques sont mises en œuvre grâce au financement de projets.

#### Il s'agit d'une

- Politique culturelle
- Mesure juridique

#### Nom de la politique/mesure

Loi sur la promotion de la culture (LPrC) du canton du Valais

#### Établie

11-15-1996

#### Révisée

2018

La politique/mesure est-elle mise en œuvre?

Oui

#### **Brève description**

En 2018, le parlement a accepté une modification de la Loi sur la promotion de la culture (LPrC) du 15.11.1996 précisant, dans un chapitre y relatif (chap. 3), les dispositions concernant la sauvegarde du patrimoine culturel mobilier, documentaire, linguistique et immatériel d'intérêt cantonal et inscrivant leur protection comme une tâche de l'Etat à l'article premier de la loi. Un règlement d'application (RSPC) a été approuvé le 19.06.2010 par le Conseil d'Etat.

Cette nouvelle législation consolide la sauvegarde du patrimoine culturel d'intérêt cantonal en instituant notamment un fonds cantonal pour le patrimoine culturel, permettant le soutien à des institutions et des projets, ainsi qu'un recensement du patrimoine, en complément des travaux d'inventaire réalisés depuis 2010 en matière de patrimoine immatériel. Pour mener à bien ces nouvelles missions, un poste de conseiller ou conseillère patrimoine culturel et une commission cantonale spécialisée, organe de préavis et de conseil du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture en matière de patrimoine, ont été instaurés. Cette dernière remplace la commission du patrimoine immatériel, active de 2010 à 2019.

https://lex.vs.ch/app/fr/texts\_of\_law/440.1 https://lex.vs.ch/app/fr/texts\_of\_law/440.102

6

#### Il s'agit d'une

Politique culturelle

• Mesure juridique

#### Nom de la politique/mesure

Ordonnance cantonale relative au patrimoine culturel immatériel du canton de Fribourg

#### Établie

08-09-2020

#### Révisée

La politique/mesure est-elle mise en œuvre?

Oui

#### **Brève description**

L'ordonnance a pour but la sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel immatériel fribourgeois. Vu la mission de l'Etat de Fribourg d'établir un inventaire cantonal et de proposer l'inscription des principales traditions cantonales à l'inventaire suisse des traditions vivantes à la suite de la ratification par la Confédération, en 2008, de la Convention de l'UNESCO sur le patrimoine culturel immatériel et vu la mission donnée à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, par son Service de la culture, d'élaborer, de réactualiser et de valoriser le patrimoine culturel immatériel fribourgeois, le Service a créé un groupe d'experts et expertes. Ce groupe est régulièrement appelé à émettre des recommandations sur des questions de sauvegarde et de valorisation des traditions et à partager ses observations du terrain.

L'ordonnance formalise les responsabilités de l'Etat et définit les missions, la composition et le fonctionnement de ce groupe cantonal d'experts et expertes, qui est comparable à une commission permanente.

7

#### Il s'agit d'une

- Politique culturelle
- Mesure juridique

#### Nom de la politique/mesure

Loi sur le patrimoine mobilier et immatériel du canton de Vaud

#### Établie

08-04-2014

#### Révisée

#### La politique/mesure est-elle mise en œuvre?

Oui

#### Brève description

Le canton de Vaud s'est doté en 2014 d'une loi spécifique sur le patrimoine mobilier et immatériel. Cette législation représente la base légale pour l'action du canton dans le domaine du PCI.

Art. 1 Objet

- 1 La présente loi a pour objet la préservation, la conservation et la mise en valeur :
- a. du patrimoine culturel mobilier;
- b. et du patrimoine culturel immatériel.

https://www.vd.ch/fileadmin/user\_upload/organisation/gc/fichiers\_pdf/2012-2017/59\_LPMI\_FAO.pdf

#### Question 11.2

Des stratégies et/ou des plans d'action nationaux ou infranationaux de sauvegarde du PCI ont-ils été élaborés (ou révisés) et sont-ils mis en œuvre ?

Oui

Décrire brièvement les stratégies et/ou plans d'action et la manière dont ils contribuent à la sauvegarde du PCI.

Sur le pan fédéral, le Message d'encouragement de la culture 2021-2021 définit les orientations principales dans le domaine du PCI. Ce message culture a été précisé dans le Plan d'action PCI 2021-2024 (voir 11.1.III).

Sur le plan cantonal, notons à titre d'exemple, le cas du canton Uri pour l'élaboration d'une liste propre de coutumes avec le travail de relations publiques correspondant Guide des coutumes à Uri : Découvrir les traditions vivantes à Uri (brauchtum-uri.ch) ; l'inclusion du patrimoine culturel immatériel dans la nouvelle loi sur l'encouragement de la culture du canton d'Uri et le développement prévu de la promotion du patrimoine culturel immatériel après l'entrée en vigueur de la loi.

Existe-t-il des plans conçus pour sauvegarder des éléments spécifiques (inscrits ou non sur les listes de la Convention de 2003) ?

Oui

#### Si oui, détailler.

Tous les éléments inscrits sur les listes de la Convention ont mis en place, dès le stade de la candidature, des plans de sauvegarde intégrant différentes mesures (du ressort des communautés et en lien avec les autorités publiques). Ces mesures de sauvegarde et leur mis en œuvre sont détaillées dans la partie C du rapport.

#### **Question 11.3**

11.3 Un soutien financier et/ou technique public à la sauvegarde des éléments du PCI (inscrits ou non sur les listes de la Convention de 2003) est-il proposé sur une base équitable par rapport au soutien apporté à la culture et au patrimoine dans son ensemble ?

Oui

Décrire brièvement, en donnant des exemples, la nature du soutien proposé et la façon dont l'équité est assurée.

Depuis le Message culture 2021-2024 et dans le cadre de l'Ordonnance du Département fédéral de l'intérieur (DFI) relative au régime d'encouragement des manifestations et des projets culturels (voir 11.1), les bases légales pour le soutien de projet de sauvegarde du PCI par la Confédération (OFC) existent. La mise en œuvre de cet outil est en cours et un premier appel à projet sera lancé en 2022. Sur le plan technique, l'OFC assure une coordination et un soutien pour les porteurs, en particulier dans le cadre des candidatures (et du suivi) d'éléments sur les listes de la Convention.

En outre, des soutiens sont versés depuis longtemps par la Confédération à certaines manifestations faisant partie du PCI, notamment les événements liés à la culture amateur comme par exemple : les Fêtes fédérales de yodel ou de musique populaire

Différents cantons disposent de bases légales (voir 11.1) explicites pour le soutien de projet de sauvegarde dans le domaine du PCI et de moyens pour les soutenir, ainsi des possibilités existent à ce niveau. Même en l'absence de mentions explicites du PCI dans les lois d'encouragement à la culture, les cantons et les communes soutiennent de nombreuses pratiques et de nombreux éléments du PCI.

De plus, au niveau cantonal également, les fonds de Swisslos et de la Loterie romande, alimentent chaque année, avec les bénéfices issus des loteries, plus de 17'000 projets dans les domaines de la culture, du sport, de l'environnement et de l'action sociale. Le choix des projets à soutenir et des montants à accorder se fait sur la base des directives en vigueur.

### Ces formes de soutien donnent-ils la priorité au PCI nécessitant une sauvegarde urgente ?

Non

Expliquer comment cela se fait ou, et, si ce n'est pas le cas, pourquoi.

La catégorie de PCI nécessitant une sauvegarde urgente n'est pas incluse dans les inventaires en Suisse.

#### Question 11.4

Les politiques culturelles et/ou les mesures juridiques et administratives qui intègrent le PCI et sa sauvegarde sont-elles informées par la participation active des communautés, des groupes et des individus ?

Très largement

Expliquer brièvement, en donnant des exemples, la manière dont ces politiques et/ou mesures sont informées par la participation active des communautés, des groupes et des individus.

Le Message culture 2021-2024 (voir 11.2) qui constitue la base de l'action dans le domaine du PCI a été mis en consultation publique lors de son élaboration - donnant ainsi la possibilité à la population (cantons, organisations, communautés) de se prononcer sur les orientations de la politique culturel. Ce message ainsi que les bases légales et les budgets associés ont ensuite été approuvés démocratiquement par le Parlement.

Plus généralement, sur le plan fédéral et cantonal, les porteurs et communautés sont impliqués dans les réflexions sur les mesures et outils de sauvegarde.

#### Base de départ et objectif

La **première échelle** ci-dessous indique automatiquement la mesure dans laquelle cet indicateur est atteint d'après les informations fournies ci-dessus. Elle constitue une **base de départ** pour les futurs rapports.

La **deuxième échelle** vous permet, sur une base volontaire, de définir un objectif pour le prochain exercice d'établissement de rapports, dans six ans, et un encadré vous permet d'expliquer comment vous comptez atteindre cet **objectif**.

#### Degré de satisfaction à l'égard de l'indicateur :

Satisfaisant

#### **Objectif pour le prochain rapport :**

Satisfaisant

Expliquer brièvement pourquoi l'État a décidé de fixer cet objectif pour le prochain cycle d'établissement de rapports et comment il s'y prendra pour l'atteindre. Ce faisant, vous pouvez vous référer aux aspects spécifiques et au(x) facteur(s) d'appréciation de cet indicateur que l'État peut souhaiter traiter :

Etant donné le rythme du Message culture et celui du Plan d'action PCI, soit de 2021 à 2024, la Suisse se fixe comme objectifs de suivre les objectifs de ces bases de travail. Ainsi, il sera nécessaire d'établir une évaluation de cette période et ainsi de mettre sur pied les prochaines orientations pour la culture et le PCI pour la période 2025 - 2028. L'évaluation de la période 2021-2024 figurera dans le prochain rapport périodique.

12. Mesure dans laquelle les politiques ainsi que les mesures juridiques et administratives relatives à l'éducation reflètent la diversité du PCI et l'importance de sa sauvegarde et sont mises en œuvre

**Note d'orientation** correspondant à l'indicateur 12 du Cadre global de résultats : <a href="mailto:anglais|français|espagnol">anglais|français|espagnol</a>

#### Question 12.1

Des politiques et/ou des mesures juridiques et administratives en matière d'éducation sont-elles adoptées (ou révisées) et mises en œuvre pour assurer la reconnaissance, le respect et la mise en valeur du PCI ?

Non

#### Question 12.2

Des politiques et/ou des mesures juridiques et administratives en matière d'éducation sont-elles adoptées (ou révisées) et mises en œuvre pour renforcer la transmission et la pratique du PCI ?

Non

#### Question 12.3

Des politiques et/ou des mesures juridiques et administratives en matière d'éducation ont-elles été adoptées (ou révisées) et mises en œuvre pour promouvoir l'enseignement de la langue maternelle et l'éducation multilingue ?

Oui

1

#### Il s'agit d'une

- Politique d'éducation
- Mesure juridique
- Mesure administrative

#### Nom de la politique/mesure

Dispositifs légaux de la Confédération sur les langues

La politique/mesure est-elle mise en œuvre?

Oui

#### **Brève description**

La promotion du plurilinguisme et de la compréhension entre les communautés linguistiques constitue un des piliers de la politique linguistique suisse. Les dispositions politiques et juridiques en matière de langue sont inscrites dans la Constitution fédérale. L'art. 4 définit les quatre langues nationales de la Suisse (allemand, français, italien et romanche), l'art. 18 reconnait le principe de la liberté de la langue et l'art. 70 définit les langues officielles de la Confédération ainsi que la répartition des compétences cantonales et fédérales dans la mise en œuvre de la politique linguistique de la Confédération.

L'art. 70 Cst. est concrétisé par la Loi fédérale sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques. Adopté en 2007 et entrée en vigueur en 2010, elle prévoit différents types de soutien en faveur du plurilinguisme, entre autre aussi dans le domaine de l'enseignement. La loi sur les langues complète les mesures de politique linguistique au niveau des cantons.

#### Base de départ et objectif

La **première échelle** ci-dessous indique automatiquement la mesure dans laquelle cet indicateur est atteint d'après les informations fournies ci-dessus. Elle constitue une **base de départ** pour les futurs rapports.

La **deuxième échelle** vous permet, sur une base volontaire, de définir un objectif pour le prochain exercice d'établissement de rapports, dans six ans, et un encadré vous permet d'expliquer comment vous comptez atteindre cet **objectif**.

#### Degré de satisfaction à l'égard de l'indicateur :

Au minimum

#### **Objectif pour le prochain rapport :**

Partiellement

Expliquer brièvement pourquoi l'État a décidé de fixer cet objectif pour le prochain cycle d'établissement de rapports et comment il s'y prendra pour l'atteindre. Ce faisant, vous pouvez vous référer aux aspects spécifiques et au(x) facteur(s) d'appréciation de cet indicateur que l'État peut souhaiter traiter :

Vu les compétences cantonales dans le domaine de l'éducation, la définition de mesures juridiques et administrative dans ce domaine est du ressort des cantons. A part sur le plan des langues où la Confédération dispose d'une marge d'action, il n'est pas possible de fixer d'objectifs pour cet indicateur.

13. Mesure dans laquelle les politiques ainsi que les mesures juridiques et administratives dans des domaines autres que la culture et l'éducation reflètent la diversité du PCI et l'importance de sa sauvegarde et sont mises en œuvre

**Note d'orientation** correspondant à l'indicateur 13 du Cadre global de résultats : anglais | français | espagnol

#### Question 13.1

Les <u>Principes éthiques</u> pour la sauvegarde du PCI sont-ils respectés dans les plans, les politiques et les programmes de développement ?

Oui

Fournir des explications supplémentaires, en indiquant le secteur concerné.

Les principes éthiques pour la sauvegarde du PCI sont respectés dans tous les plans, les politiques et programmes de développement puisqu'ils sont convergents avec les lignes directrices de la Confédération en matière de coopération au développement. Cela est notamment reflété dans l'action de la Direction pour le développement et la coopération (DDC).

#### Question 13.2

Des politiques et/ou des mesures juridiques et administratives en matière de développement social inclusif et de durabilité environnementale ont-elles été adoptées ou révisées pour tenir compte du PCI et de sa sauvegarde ?

Non

Dans lequel des thèmes suivants des politiques et/ou mesures administratives légales ontelles été établies ou révisées ?

#### Question 13.3

Des politiques et/ou des mesures juridiques et administratives en matière de réponse aux catastrophes naturelles ou aux situations de conflit armé ont-elles été adoptées ou révisées pour inclure le PCI affecté par des telles situations et reconnaître son importance pour la résilience des populations touchées ?

Oui

#### Donner des détails supplémentaires ici.

Le Conseil fédéral a adopté le 08.03.2019 la Stratégie en matière de protection du patrimoine culturel en danger 2019 - 2023. Cette stratégie définit le positionnement et les champs d'action de la Suisse en matière de protection du patrimoine culturel en danger. Elle a notamment pour but de favoriser les synergies au sein de l'administration fédérale et de présenter aux partenaires internationaux une offre d'expertise et de soutien dans les

domaines de compétence de la Suisse. La stratégie adoptée inclut toutes les formes de patrimoine culturel et établit les axes prioritaires suivants, communs à toute l'administration fédérale : (1) viser l'exemplarité de la Suisse en matière de protection du patrimoine en danger, (2) mettre à disposition de la communauté internationale les connaissances et l'expertise de la Suisse en matière de protection du patrimoine culturel en danger, (3) s'engager dans les enceintes internationales pour la protection du patrimoine culturel en danger. Ces axes sont déclinés en objectifs et mesures, et sont mis en œuvre à l'aide d'un plan d'action détaillé.

#### Question 13.4

Des politiques et/ou des mesures juridiques et administratives en matière de développement économique inclusif ont-elles été adoptées pour tenir compte du PCI et de sa sauvegarde ?

Non

Dans lequel des thèmes suivants des politiques et/ou mesures administratives légales ontelles été adoptées ou révisées ?

#### Question 13.5

Des mesures ou incitations financières ou fiscales favorables ont-elles été adoptées ou révisées pour faciliter et/ou encourager la pratique et la transmission du PCI ?

Non

Garantissent-elles la disponibilité des ressources naturelles et autres nécessaires à la pratique du PCI ?

If yes, explain how they ensure this.

#### Base de départ et objectif

La **première échelle** ci-dessous indique automatiquement la mesure dans laquelle cet indicateur est atteint d'après les informations fournies ci-dessus. Elle constitue une **base de départ** pour les futurs rapports.

La **deuxième échelle** vous permet, sur une base volontaire, de définir un objectif pour le prochain exercice d'établissement de rapports, dans six ans, et un encadré vous permet d'expliquer comment vous comptez atteindre cet **objectif**.

#### Degré de satisfaction à l'égard de l'indicateur :

Partiellement

#### **Objectif pour le prochain rapport :**

Partiellement

Expliquer brièvement pourquoi l'État a décidé de fixer cet objectif pour le prochain cycle d'établissement de rapports et comment il s'y prendra pour l'atteindre. Ce faisant, vous pouvez vous référer aux aspects spécifiques et au(x) facteur(s) d'appréciation de cet indicateur que l'État peut souhaiter traiter :

Dans le cadre du Plan d'action PCI 2021-2024, une priorité est accordée aux relations du PCI au développement durable, et en particulier aux contributions du PCI à la durabilité. Cette réflexion intègre la relation de la culture au développement durable et la possibilité de reconsidérer le positionnement de la culture dans le cadre des mesures et dispositifs en faveur de la durabilité. Une meilleure prise en compte de la culture et du PCI dans ces dispositifs constitue une orientation pour cette période.

14. Mesure dans laquelle les politiques ainsi que les mesures juridiques et administratives respectent les droits, pratiques et expressions coutumiers, en particulier en ce qui concerne la pratique et la transmission du PCI

**Note d'orientation** correspondant à l'indicateur 14 du Cadre global de résultats : <a href="mailto:anglais|français|espagnol">anglais|français|espagnol</a>

#### Question 14.1

Des formes de protection juridique, telles que des droits de propriété intellectuelle et un droit au respect de la vie privée, sont-elles mises à la disposition des communautés, des groupes et des individus lorsque leur PCI est exploité par des tierces parties à des fins commerciales ou autres ?

Oui

Donner des détails concernant (a) les droits de propriété intellectuelle et (b) les droits à la vie privée.

Des droits de propriété intellectuelle peuvent être appliqués à certaines techniques dans le domaine des savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel. C'est le cas pour les savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art, pour lesquels des droits de propriété intellectuelle peuvent être détenus pas des porteurs. Dans le cadre de savoir-faire artisanaux liés à la production ou la consommation de produits alimentaires (par exemple dans le cas de la saison d'alpage) ou non alimentaires (mécanique horlogère et mécanique d'art), une protection au moyen d'indications géographiques peut être reconnue, fondée sur des critères (cahier des charges) permettant aux porteurs de valoriser leur production. Toutefois dans ce cas, il ne s'agit pas d'exploitation par des tierces personnes mais par les porteurs eux-mêmes.

En outre, l'article 49a de la loi sur les brevets (LBI) exige que la demande de brevet contienne des indications concernant la source des ressources génétiques et des savoirs traditionnels relatifs aux ressources génétiques auxquelles l'inventeur ou le requérant a eu accès, pour autant que l'invention porte directement sur ces ressources ou sur ce savoir.

#### Question 14.2

Les politiques et/ou les mesures administratives légales reconnaissent-elles l'importance de la protection des droits coutumiers des communautés et des groupes sur les écosystèmes terrestres, maritimes et forestiers nécessaires à la pratique et la transmission du PCI ?

Oui

Expliquer brièvement, à l'aide d'exemples, comment les politiques et/ou les mesures juridiques et administratives le reconnaissent.

Cela concerne la gestion des biens communs, en particulier les ressources naturelles telles que l'eau mais aussi les forêts ou les pâtures. Ainsi, les consortages en Valais (forme de coopérative gérant l'usage de ressources) sont reconnus légalement pour la gestion de systèmes d'irrigation traditionnels (les bisses) ou pour celle d'alpages. Leurs droits coutumiers, notamment les droits d'eaux, sont reconnus juridiquement par les autorités.

#### Question 14.3

Les politiques et/ou les mesures juridiques et administratives reconnaissent-elles les expressions, les pratiques et les représentations du PCI qui contribuent à la prévention des différends et à la résolution pacifique des conflits ?

Oui

Expliquer brièvement, à l'aide d'exemples, comment les politiques et/ou les mesures juridiques et administratives le reconnaissent.

Sur la liste des Traditions vivantes en Suisse (inventaire du PCI) la "Culture du consensus et la démocratie directe" est reconnue comme un élément du PCI important pour le vivre-ensemble, la gouvernance et la prévention des conflits. En effet le modèle du consensus, particularité du système politique suisse mais aussi appliqué dans la société civile est un élément central de la gouvernance communautaire en Suisse. En continuité avec ceci, "La vie associative" est également une tradition vivante en Suisse qui met en évidence la densité et l'importance du modèle associatif comme mode de gestion participative des collectifs. La participation de la population à la vie associative est un élément de prévention des différends et de renforcement de la diversité.

#### Base de départ et objectif

La **première échelle** ci-dessous indique automatiquement la mesure dans laquelle cet indicateur est atteint d'après les informations fournies ci-dessus. Elle constitue une **base de départ** pour les futurs rapports.

La **deuxième échelle** vous permet, sur une base volontaire, de définir un objectif pour le prochain exercice d'établissement de rapports, dans six ans, et un encadré vous permet d'expliquer comment vous comptez atteindre cet **objectif**.

#### Degré de satisfaction à l'égard de l'indicateur :

Satisfaisant

#### **Objectif pour le prochain rapport :**

Satisfaisant

Expliquer brièvement pourquoi l'État a décidé de fixer cet objectif pour le prochain cycle d'établissement de rapports et comment il s'y prendra pour l'atteindre. Ce faisant, vous pouvez vous référer aux aspects spécifiques et au(x) facteur(s) d'appréciation de cet indicateur que l'État peut souhaiter traiter :

Dans le cadre de la priorité sur les contributions du PCI au développement durable, les éléments liés aux dynamiques sociales et à la gestion collective seront mis en valeur. Les éléments du PCI associés à ces modes de gouvernance peuvent constituer des exemples de gouvernance et renforcer ainsi la signification et l'importance du PCI pour la population.

# 15. Mesure dans laquelle l'importance du PCI et sa sauvegarde dans la société est reconnue, tant par les communautés, les groupes et les individus concernés, que par la société en généra

**Note d'orientation** correspondant à l'indicateur 15 du Cadre global de résultats : <a href="mailto:anglais|français|espagnol">anglais|français|espagnol</a>

#### Question 15.1

Les communautés, les groupes et les individus utilisent-ils leur PCI pour leur bien-être, y compris dans le contexte de programmes de développement durable ?

Oui

Décrire brièvement, à l'aide d'exemples, comment ils s'y prennent.

En Suisse, le PCI est reconnu comme un facteur qui peut renforcer la cohésion et la participation sociale ou contribuer à gérer de manière respectueuse des ressources naturelles.

A titre d'exemple, le processus de construction d'un ouvrage en pierres sèches contribue à la cohésion sociale au sein des communautés locales. Le savoir-faire lié à la pierre sèche contribue en outre à la création d'une identité collective associée à l'élément aux niveaux local et régional, ce qui est source de synergies et de liens.

De même, certaines manifestations peuvent renforcer la cohésion sociale. Exemple: la Badenfahrt est une grande fête qui a lieu environ tous les dix ans à Baden dans le canton d'Argovie. Les festivités qui s'étalent sur dix jours rassemblent près d'un million de visiteurs, ce qui en fait l'une des plus grandes fêtes populaires de Suisse. C'est l'occasion pour la population de la ville de se rencontrer, d'échanger et de cultiver le vivre ensemble ; c'est aussi un point de rencontre entre valeurs et formes d'expression traditionnelles et idées nouvelles. Hautement convivial, la Badenfahrt réunit toute la population de la ville dans une ambiance festive autour de spectacles et de manifestations culturelles en tous genres et pour tous les publics.

#### **Question 15.2**

Les communautés, les groupes et les individus utilisent-ils leur PCI pour le dialogue en vue de promouvoir le respect mutuel, la résolution des conflits et la consolidation de la paix ?

Oui

Décrire brièvement, à l'aide d'exemples, comment ils utilisent leur PCI à cette fin.

Certains éléments du PCI ont directement pour objet la promotion du respect mutuel. Ainsi, la culture du consensus et la démocratie directe est une tradition vivante emblématique suisse mettant en valeur un mode de gouvernance participatif et basé sur le principe de la conciliation des intérêts pour le bien commun (voir réponse à la question 14.3). De même, la tradition vivante du bilinguisme à Biel/Bienne participe à la vie en commun dans une

communauté multilingue. Le français et l'allemand sont sur pied d'égalité, aucune des deux langues n'a la préséance et les deux groupes linguistiques acceptent et respectent la langue de l'autre. S'agissant des conversations dans l'espace public, la langue de communication est déterminée par la personne qui engage la conversation.

La tradition vivante de l'Italianità en Valais, l'apport des Italiens à la vie économique, sociale et culturelle de la région, rappelle que l'identité sociale et culturelle s'élabore et se module en permanence dans la relation complexe instaurée entre ceux qui se déplacent et ceux qui restent. Cette tradition contribue ainsi à une prise de conscience de la diversité culturelle en Suisse.

Le patrimoine culturel juif en Argovie, dont la transmission et la valorisation sont reconnues comme un patrimoine vivant, contribue au respect mutuel et à la compréhension entre communautés religieuses différentes dans une logique de partage culturel.

#### Question 15.3

Les interventions de développement reconnaissent-elles l'importance du PCI dans la société ?

Non

Si oui, comment les interventions de développement reconnaissent-elles l'importance du PCI ?

#### Base de départ et objectif

La **première échelle** ci-dessous indique automatiquement la mesure dans laquelle cet indicateur est atteint d'après les informations fournies ci-dessus. Elle constitue une **base de départ** pour les futurs rapports.

La **deuxième échelle** vous permet, sur une base volontaire, de définir un objectif pour le prochain exercice d'établissement de rapports, dans six ans, et un encadré vous permet d'expliquer comment vous comptez atteindre cet **objectif**.

#### Degré de satisfaction à l'égard de l'indicateur :

Partiellement

#### **Objectif pour le prochain rapport :**

En grande partie

Expliquer brièvement pourquoi l'État a décidé de fixer cet objectif pour le prochain cycle d'établissement de rapports et comment il s'y prendra pour l'atteindre. Ce faisant, vous pouvez vous référer aux aspects spécifiques et au(x) facteur(s) d'appréciation de cet indicateur que l'État peut souhaiter traiter :

La reconnaissance des contributions du PCI au développement durable dans ses dimensions environnementale, sociale et économique constitue une priorité pour le Plan d'action PCI

2021-2024. A l'aide des exemples de bonnes pratiques mentionnés ci-dessus, il s'agira de renforcer la sensibilisation notamment dans le domaine des interventions de développement (collaboration avec la DDC).

# 16. Mesure dans laquelle l'importance de la sauvegarde du PCI est reconnue à travers des plans et des programmes inclusifs qui favorisent le respect de soi et le respect mutuel

**Note d'orientation** correspondant à l'indicateur 16 du Cadre global de résultats : <a href="mailto:anglais|français|espagnol">anglais|français|espagnol</a>

#### Question 16.1

Les plans et les programmes de sauvegarde du PCI intègrent-ils tous les secteurs et couches de la société, y compris :

- Les migrants, immigrants et réfugiés
  - La Fête des Vignerons 2019 s'est également présentée dans des fêtes multiculturelles afin d'expliquer ses origines, valeurs et particularités afin de favoriser le dialogue avec des personnes issues de la migration.
- Les personnes de différents âges
  - La collaboration de la Fête des Vignerons 2019 avec la Fondation Sport-Up (qui promeut et soutient l'accès à la pratique sportive conjointe des enfants et des adolescents avec et sans handicap) a permis la participation d'acteurs-figurants de 4 à plus de 83 ans, sans distinction de sexe ou de genre.
- Les personnes de différents genres

Pour tous les éléments du PCI inclus dans l'inventaire nationale une réflexion spécifique sur le genre est demandée afin de favoriser l'inclusivité et l'égalité de genre.

#### Question 16.2

Les plans et programmes de sauvegarde du PCI en général et/ou de certains éléments spécifiques du PCI (inscrits ou non sur les listes de la Convention de 2003) favorisent-ils le respect de soi et le respect mutuel au sein des communautés, groupes et individus ?

Oui

Expliquer brièvement comment ils favorisent le respect de soi et le respect mutuel au sein des communautés, des groupes et des individus, en donnant des exemples.

Tous les plans de sauvegarde des éléments candidats à l'inscription ou inscrits sur les listes de la Convention favorisent le respect de soi et le respect mutuel. Ces principes constituent les bases de l'action dans le domaine du PCI dans son ensemble ou pour des éléments spécifiques. En Suisse, dans le cadre de la politique culturelle de la Confédération (Message culture 2021-2024), les axes stratégies sont la participation culturelle (favorisant l'autodétermination et l'action des communautés, groupes et individus) et la cohésion sociale.

#### Base de départ et objectif

La **première échelle** ci-dessous indique automatiquement la mesure dans laquelle cet indicateur est atteint d'après les informations fournies ci-dessus. Elle constitue une **base de départ** pour les futurs rapports.

La **deuxième échelle** vous permet, sur une base volontaire, de définir un objectif pour le prochain exercice d'établissement de rapports, dans six ans, et un encadré vous permet d'expliquer comment vous comptez atteindre cet **objectif**.

#### Degré de satisfaction à l'égard de l'indicateur :

En grande partie

#### **Objectif pour le prochain rapport :**

En grande partie

Expliquer brièvement pourquoi l'État a décidé de fixer cet objectif pour le prochain cycle d'établissement de rapports et comment il s'y prendra pour l'atteindre. Ce faisant, vous pouvez vous référer aux aspects spécifiques et au(x) facteur(s) d'appréciation de cet indicateur que l'État peut souhaiter traiter :

Dans le cadre des mesures de sauvegarde, une attention plus particulière sera portée sur certains groupes-cibles et sur la question de l'inclusivité (notamment par rapport au genre). Ces éléments seront considérés dans la perspective sociale du développement durable en relation avec le PCI.

# 17. Mesure dans laquelle les communautés, les groupes et les individus participent largement à la sensibilisation sur l'importance du PCI et sa sauvegarde

**Note d'orientation** correspondant à l'indicateur 17 du Cadre global de résultats : <a href="mailto:anglais|français|espagnol">anglais|français|espagnol</a>

#### Question 17.1

Les actions de sensibilisation reflètent-elles la participation inclusive et la plus large possible des communautés, des groupes et des individus concernés ?

Oui

Décrire brièvement, à l'aide d'exemples, comment la participation est assurée. Si ce n'est pas le cas, expliquer pourquoi.

Des activités et des mesures de sensibilisation pour la sauvegarde du PCI sont mises en œuvre dans toute la Suisse et à tous les niveaux étatiques. Destinées généralement à un large public, elles prennent soin d'inclure toutes les communautés, les groupes et les individus concernés. Les porteurs d'éléments PCI sont également très actifs dans le domaine de la sensibilisation.

Au niveau fédéral, la Commission suisse pour l'UNESCO (CSU) organise des forums régionaux destinés à sensibiliser les différents participants à l'élaboration de la Liste des traditions vivantes en Suisse à l'importance de poursuivre le processus engagé et de dresser un état des lieux de la mobilisation sur le PCI. Ces dernières années, elle a organisé en coopération avec les associations "Schule und Weiterbildung Schweiz" et "pro manu" deux rencontres ayant pour objectif de sensibiliser les milieux éducatifs (les enseignants avant tout) à l'importance du patrimoine culturel immatériel pour les systèmes de formation formelle, informelle et non-formelle dans la mesure où ces systèmes jouent un rôle dans la transmission du PCI.

La Commission suisse pour l'UNESCO (CSU) a été très active dans les années précédant la ratification de la Convention en sensibilisant les porteurs et organisations, et en organisant notamment un Forum suisse pour le patrimoine culturel en 2006 et des Journées des Conventions 2003 de 2005 en 2007. Entre 2008 et 2015, un groupe régulier au sein de la CSU s'occupait du PCI en organisant notamment des rencontres régionales de sensibilisation avec les porteurs. En 2014, la CSU avait contribué au Rapport périodique. Depuis 2016, la CSU est active sur le sujet de manière ad-hoc. La création d'une plateforme d'échange avec tous les porteurs du PCI, à l'instar de la plateforme du Patrimoine mondial, est en discussion. Lors du 70ème anniversaire de la CSU en 2019, des journées d'évènements ont été organisées en intégrant le PCI. Des roll-ups avec des informations sur les éléments inscrits dans la liste représentative ont été exposés publiquement.

Au niveau cantonal, l'on constate une participation croissante des communautés et des groupes dans la mise en œuvre des actions de sensibilisation. Les communautés et les associations font partie intégrante de la sauvegarde des PCI et des mesures de sensibilisation à cet effet. Les activités de sensibilisation du Réseau des Parcs suisses ont par exemple très

largement été intégrées par les porteurs concernés. Parmi les autres mesures mises en œuvre dans les cantons, citons l'exemple du Canton Fribourg avec son projet #tradifri, consistant en la réalisation d'une vidéo participative sur les traditions vivantes à l'occasion du Belluard Bollwerk Festival par The Democratic Set: https://youtu.be/L3I\_rqhnF0k

Du côté des porteurs d'éléments du PCI, on relèvera notamment les activités de arcjurassien.ch et Grand Besançon Métropole pour l'élément "Les savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art". Plusieurs volets du projet Arc Horloger verront encore le jour en 2021, notamment un site internet avec un agenda commun des événements à l'échelle de l'Arc jurassien, en partenariat avec les instances culturelles et touristiques. L'association mec-art proposera une première exposition à Sainte-Croix en novembre 2021, en collaboration avec l'Ecole d'Art de Lausanne. En 2022 s'ouvriront les portes du Musée unique de Sainte-Croix, conçu comme un véritable centre de compétences de la mécanique d'art. Les artisans du lieu seront étroitement associés à sa réalisation. Le Musée de l'horlogerie de Morteau sera fusionné au Musée de la montre de Villers-le-Lac dans le cadre d'une importante restructuration dont les résultats sont attendus pour 2022-2023. Certains musées offriront de nouveaux éclairages sur les métiers de l'horlogerie et de la mécanique d'art. Il en sera ainsi au MIH qui ouvrira une exposition sur l'émail en 2022, en collaboration avec l'École d'arts de La Chaux-de-Fonds.

#### Question 17.2

Les activités de sensibilisation concernant des éléments spécifiques du patrimoine culturel immatériel garantissent-elles le consentement libre, préalable, durable et éclairé des communautés, groupes et individus concernés ?

Oui

Décrire brièvement, à l'aide d'exemples, comment leur consentement est garanti.

Toutes les actions et activités de sensibilisation concernent le PCI, qu'elles soient au niveau fédéral, cantonal ou mises en œuvre par les porteurs des éléments PCI, garantissent le consentement libre, préalable, durable et éclairé des communautés, groupes et individus concernés.

Citons l'exemple des Processions de la Semaine sainte à Mendrisio, où des groupes de travail ont été mis en place pour suivre des projets spécifiques. Ces groupes de travail ont impliqué des restaurateurs, des historiens de l'art, des enseignants, ainsi que des bénévoles de tous les âges. D'autres exemples concrets peuvent être trouvés au niveau cantonal ou local, comme par exemple dans le canton et la ville de Genève, où les communautés et les groupes mènent directement des actions de sensibilisation dans le cadre de projets spécifiques et contribuent ainsi à sensibiliser le public aux traditions vivantes genevoises.

#### Question 17.3

Existe-t-il des mécanismes qui protègent les droits des communautés, des groupes et des individus, ainsi que leurs intérêts moraux et matériels, lors des activités de sensibilisation à leur PCI ?

Oui

Expliquer brièvement, en donnant des exemples, comment ces mécanismes protègent les droits des communautés, des groupes et des individus, ainsi que leurs intérêts moraux et matériels, lors des activités de sensibilisation à leur PCI.

Les porteurs de tradition sont consultés et impliqués pour toute activité de sensibilisation qui inclurait la présentation d'éléments de leur PCI.

#### Question 17.4

Existe-t-il des mécanismes qui facilitent la participation active des jeunes aux activités de sensibilisation ?

Oui

Décrire brièvement, en donnant des exemples, les mécanismes qui existent pour faciliter leur participation active. Si la réponse est « non », expliquer pourquoi.

Au niveau fédéral, la Loi fédérale sur l'encouragement de la culture (LEC, RS 442.1) prévoit diverses mesures bénéficiant à la sauvegarde du PCI. Il s'agit par exemple de l'encouragement de projets liés à la formation musicale des enfants et des jeunes, y compris en termes de musique traditionnelle et populaire (art. 12), du soutien d'organisations culturelles amateurs et des projets portés par ces organisations qui ciblent les buts de la Convention, en particulier dans le domaine de la diffusion et de la transmission aux enfants et aux jeunes (art. 14).

Au niveau des porteurs des éléments PCI, citons l'exemple de la Fête des Vignerons 2019 qui, lors de la composition des groupes d'acteurs-figurants de la Fête des Vignerons 2019, a porté une attention particulière aux chœurs des écoles et des gymnases, mais aussi aux sociétés de gymnastique et aux écoles de danse de la région. Plus de mille enfants ont ainsi pu participer activement à cet évènement.

Le Parc Gruyère a créé un jeu pour les enfants, présentés dans les classes du Parc, pour expliquer et sensibiliser au PCI : un chemin de traditions présente la saison d'alpage dans la vallée de la Jogne avec une borne interactive.

Les jeunes sont-ils impliqués dans la collecte et la diffusion de l'information sur le patrimoine culturel immatériel de leurs communautés ou groupes ?

Oui

#### Describe briefly how young people are engaged, giving examples

La jeune génération joue un rôle essentiel dans la transmission et la diffusion des informations sur le PCI. Dans toute la Suisse, il existe de nombreuses actions favorisant la participation des jeunes dans la collecte et la diffusion de l'information sur les traditions vivantes et les éléments du PCI.

Citons l'exemple des Processions de la Semaine sainte à Mendrisio, qui organisent des journées d'information pour les jeunes intéressés à devenir des participants actifs avec des

rôles clairement définis dans les différentes commissions de la Fondation des processions historiques de Mendrisio.

#### Question 17.5

Les communautés, groupes et individus utilisent-ils les technologies de l'information et la communication ou toute autre forme de médias, en particulier les nouveaux médias, pour sensibiliser à l'importance du PCI et à sa sauvegarde ?

Oui

Expliquer brièvement, en donnant des exemples, quelles technologies de l'information et de la communication et quels médias sont utilisés pour la sensibilisation, et comment ils sont utilisés.

Les sites internet, les plateformes d'échange numériques ainsi que les réseaux sociaux sont les technologies de l'information utilisés largement pour la transmission des informations sur le PCI.

Relevons par exemple les supports technologiques utilisés par les porteurs de l'élément « Gestion du danger d'avalanches ». La plateforme de prévention en ligne "White Risk", que le SLF publie en collaboration avec la Suva, a été renouvelée et actualisée en plusieurs étapes. Cet outil est un instrument important pour la sensibilisation et la formation à la gestion des risques d'avalanches dans les sports de neige. De nombreuses activités médiatiques ont été lancées à l'occasion du 75e anniversaire du bulletin d'avalanches du SLF. La campagne a été bien accueillie dans de nombreuses régions et dans toutes les zones linguistiques de la Suisse. Les médias ont surtout rendu compte du travail des observateurs locaux et régionaux et des services d'avalanches, dont les membres sont recrutés dans de nombreux endroits parmi les guides de montagne locaux.

#### Base de départ et objectif

La **première échelle** ci-dessous indique automatiquement la mesure dans laquelle cet indicateur est atteint d'après les informations fournies ci-dessus. Elle constitue une **base de départ** pour les futurs rapports.

La **deuxième échelle** vous permet, sur une base volontaire, de définir un objectif pour le prochain exercice d'établissement de rapports, dans six ans, et un encadré vous permet d'expliquer comment vous comptez atteindre cet **objectif**.

#### Degré de satisfaction à l'égard de l'indicateur :

Satisfaisant

#### **Objectif pour le prochain rapport :**

Satisfaisant

Expliquer brièvement pourquoi l'État a décidé de fixer cet objectif pour le prochain cycle d'établissement de rapports et comment il s'y prendra pour l'atteindre. Ce faisant, vous

### pouvez vous référer aux aspects spécifiques et au(x) facteur(s) d'appréciation de cet indicateur que l'État peut souhaiter traiter :

La sensibilisation au PCI est avant tout mise en œuvre par les porteurs et leurs organisations qui ont un rôle central et déterminant dans cette démarche. Cela correspond à la perspective de participation culturelle dans laquelle les porteurs, praticiens et personnes impliquées sont les promoteurs de leur propre tradition vivante. Il s'agit dès lors de favoriser cette sensibilisation des - et par les - porteurs par la documentation, le travail d'inventaire (notamment par la Liste des traditions vivantes en Suisse) et le soutien de projets spécifique lorsque c'est pertinent et nécessaire.

# 18. Mesure dans laquelle les médias sont impliqués dans la sensibilisation à l'importance du PCI et à sa sauvegarde et à la promotion de la compréhension et du respect mutuel

**Note d'orientation** correspondant à l'indicateur 18 du Cadre global de résultats : <a href="mailto:anglais|français|espagnol">anglais|français|espagnol</a>

#### Question 18.1

#### Est-ce que la couverture médiatique :

• Sensibilise à l'importance du PCI et à sa sauvegarde ?

En termes quantitatifs et qualitatifs, la couverture médiatique est globalement bonne. Par contre, il est impossible d'exercer en Suisse de la part des autorités, un contrôle ou une influence, sur le travail des médias, l'indépendance et la liberté de ces derniers étant garanties.

La Confédération, par l'Office fédéral de la culture, de même que les cantons et les porteurs communiquent largement par le biais de communiqués de presse et autres outils des informations liées au PCI qui sont parfois reprises par les médias.

Promeut le respect mutuel entre les communautés, les groupes et les individus ?

La Suisse promeut toujours autant que possible l'inclusivité, le respect et la tolérance mutuels comme principe cardinaux de sa politique culturelle, et cela se reflète également dans la production et la diffusion d'informations officielles concernant le PCI.

#### **Question 18.2**

Les diverses parties prenantes au PCI et organisations de médias définissent-elles et mettent-elles en œuvre conjointement des activités ou programmes de coopération spécifiques concernant le PCI, y compris des activités de renforcement des capacités ? Oui

Décrire, à l'aide d'exemples, ces activités ou programmes conjoints de coopération.

Aucun programme de sensibilisation général au PCI n'a été mis en place entre la Confédération (OFC) et des organisations de médias. A l'échelle des cantons, ce n'est pas non plus le cas. Par contre, les organisations de porteurs peuvent à l'échelle nationale, cantonale ou régionale mettre en œuvre des coopérations médiatiques pour des événements ou projets médiatiques. A titre d'exemple, la Fête des Vignerons, pour son édition de 2019, a bénéficié de telles coopérations avec les médias nationaux et régionaux pour mettre en valeur l'histoire, la préparation mais aussi l'événement lui-même.

Décrire en particulier toute activité de renforcement des capacités dans ce domaine, en donnant des exemples.

Il n'y a pas d'activités de renforcement des capacités passant par les canaux médiatiques.

#### Question 18.3

#### La programmation des médias sur le PCI:

Est inclusive

De manière générale, la programmation médiatique suit les principes d'inclusivité (notamment en termes de genre). Dans le domaine du PCI, les sujets et programmations suivent ces principes tout en étant spécifiquement adaptés aux éléments du PCI traités (notamment pour la question des langues).

• Utilise la/les langue(s) des communautés et des groupes concernés

Selon les principes de la Confédération, une couverture médiatique publique est assurée dans les quatre langues nationales (allemand, français, italien et romanche). Toutes les communications à propos du PCI émises par la Confédération le sont dans les trois langues officielles (allemand, français et italien). Un effort particulier et des politiques de soutien sont menées pour les langues minoritaires en Suisse que sont le romanche et l'italien. Dans ce sens, les communications sur le PCI utilisent les langues des communautés concernés tout en étant disponibles à d'autres groupes, dans les limites du travail et des possibilités des médias publics et privés.

S'adresse à différents groupes cibles

La programmation des médias sur le PCI n'étant pas pilotée ou contrôlée par les autorités publiques, ce sont les médias (publics ou privés) qui définissent les groupes cibles de leurs programmes. En général, les sujets consacrés au PCI le sont dans des émissions ou publications visant un large public.

#### Question 18.4

La couverture médiatique du patrimoine culturel immatériel et de sa sauvegarde est-elle conforme aux concepts et à la terminologie de la Convention ?

Très largement

#### Donner des explications complémentaires le cas échéant.

Les autorités publiques n'exerçant aucune influence ou aucun contrôle sur les médias en Suisse, il n'est pas possible de mesurer précisément si les concepts et la terminologie de la Convention sont systématiquement utilisés, et ce de manière correcte dans les médias. Par contre, au niveau de l'émission des messages (communiqués de presse et autres) par les autorités, une attention particulière est portée à l'utilisation et à la vulgarisation des termes et concepts de la Convention, toujours dans le but de trouver un équilibre entre respect de la précision technico-administrative et l'accessibilité au grand public. A ce titre, le terme de "traditions vivantes" a été choisi pour exprimer le patrimoine culturel immatériel en Suisse,

ce terme étant plus accessible et mieux compris par un large public. De même, un effort de rappel et d'explication est constamment nécessaire pour rappeler les différences (notamment terminologiques et conceptuelles) entre la Convention de 1972 et celle de 2003.

#### Base de départ et objectif

La **première échelle** ci-dessous indique automatiquement la mesure dans laquelle cet indicateur est atteint d'après les informations fournies ci-dessus. Elle constitue une **base de départ** pour les futurs rapports.

La **deuxième échelle** vous permet, sur une base volontaire, de définir un objectif pour le prochain exercice d'établissement de rapports, dans six ans, et un encadré vous permet d'expliquer comment vous comptez atteindre cet **objectif**.

#### Degré de satisfaction à l'égard de l'indicateur :

Satisfaisant

#### **Objectif pour le prochain rapport :**

Satisfaisant

Expliquer brièvement pourquoi l'État a décidé de fixer cet objectif pour le prochain cycle d'établissement de rapports et comment il s'y prendra pour l'atteindre. Ce faisant, vous pouvez vous référer aux aspects spécifiques et au(x) facteur(s) d'appréciation de cet indicateur que l'État peut souhaiter traiter :

Vu la configuration médiatique en Suisse (indépendance et liberté des médias, plurilinguisme, régionalisme et diversité, garantis par la Constitution), il n'est pas envisageable de considérer des programmes médiatiques généraux et nationaux sur le PCI. Par contre, l'intérêt médiatique pour le PCI étant marqué, il conviendra de poursuivre et de renforcer les efforts de communication de la part de l'OFC (communiqué de presse, site web) et des autres autorités par rapport au PCI en particulier en relation avec les priorités du plan d'action PCI 2021-2024 sur la sauvegarde et le développement durable. La prochaine actualisation de la Liste des traditions vivantes en Suisse en 2022-2023 sera une occasion de communiquer sur ces aspects du PCI. De même, les candidatures et inscriptions d'éléments sur les listes de la Convention représentent des opportunités de communication et de sensibilisation au PCI en général.

# 19. Mesure dans laquelle les actions d'information du public sensibilisent à l'importance du PCI et à sa sauvegarde et promeuvent la compréhension et le respect mutuel

**Note d'orientation** correspondant à l'indicateur 19 du Cadre global de résultats : <a href="mailto:anglais|français|espagnol">anglais|français|espagnol</a>

#### Question 19.1

Les politiques et programmes reconnaissent-ils publiquement les praticiens et les détenteurs du PCI sur une base inclusive ?

Oui

Décrire brièvement, à l'aide d'exemples, comment les politiques et les programmes le font.

Aucun programme, aucune politique ou aucune communication n'omet de reconnaître (et rappeler) le rôle central et prépondérant des praticiens et porteurs du PCI. La logique inclusive et participative est au cœur de toute intervention liée au PCI:

Décrire en particulier les mesures prises pour s'assurer qu'ils le font de manière inclusive.

Les mesures prises sont celles de la démocratie directe et du consensus - en particulier par le biais des consultations et processus de décision démocratiques nécessaires pour la mise en place de mesures.

#### Question 19.2

Les politiques et programmes reconnaissent-ils publiquement les praticiens et les détenteurs du PCI sur une base inclusive ?

Oui

#### Ces événements sont-ils organisés pour :

- Les communautés, groupes et individus Oui
- Le grand public
   Oui
- Les chercheurs
   Oui

#### Question 19.3

Les programmes de promotion et de diffusion des bonnes pratiques de sauvegarde sont-ils encouragés et soutenus ?

Expliquer brièvement, en donnant des exemples, la manière dont ces programmes sont encouragés et soutenus.

Pour l'instant la diffusion de bonnes pratiques de sauvegarde n'est réalisée que de manière informelle ou de pair à pair entre communautés. Avec l'introduction en 2022 par l'OFC de mesures de soutien pour des projets de sauvegarde basé sur un appel à projet, une valorisation des projets soutenus (avec leur évaluation) et donc de bonnes pratiques pourrait être mise en place.

#### Question 19.4

L'information du public sur le PCI promeut-elle le respect et l'appréciation mutuels au sein de et entre les communautés et les groupes ?

Oui

Expliquer brièvement, à l'aide d'exemples, comment l'information du public sur le PCI y parvient.

L'information développée et diffusée par les autorités publiques intègre les aspects de respect et de dialogue entre les communautés. C'est particulièrement le cas lors de la valorisation d'éléments du PCI transfrontaliers ou multinationaux.

#### Base de départ et objectif

La **première échelle** ci-dessous indique automatiquement la mesure dans laquelle cet indicateur est atteint d'après les informations fournies ci-dessus. Elle constitue une **base de départ** pour les futurs rapports.

La **deuxième échelle** vous permet, sur une base volontaire, de définir un objectif pour le prochain exercice d'établissement de rapports, dans six ans, et un encadré vous permet d'expliquer comment vous comptez atteindre cet **objectif**.

#### Degré de satisfaction à l'égard de l'indicateur :

Satisfaisant

#### **Objectif pour le prochain rapport :**

Satisfaisant

Expliquer brièvement pourquoi l'État a décidé de fixer cet objectif pour le prochain cycle d'établissement de rapports et comment il s'y prendra pour l'atteindre. Ce faisant, vous pouvez vous référer aux aspects spécifiques et au(x) facteur(s) d'évaluation de cet indicateur que l'État peut souhaiter traiter :

La valorisation, la diffusion et l'échange de bonnes pratiques de sauvegarde entre les communautés (et avec la médiation, facilitation des autorités publiques) constitue un

objectif pour la période d'encouragement. Par la valorisation des projets soutenus, mais aussi par des échanges directs entre porteurs des éléments du PCI (en particulier ceux des éléments inscrits sur les listes de la Convention), des mesures pourront être établies.

### 20. Mesure dans laquelle les programmes de sensibilisation sur le PCI respectent les principes éthiques pertinents

**Note d'orientation** correspondant à l'indicateur 20 du Cadre global de résultats : <a href="mailto:anglais|français|espagnol">anglais|français|espagnol</a>

#### Question 20.1

Les <u>Principes éthiques</u> pour la sauvegarde du PCI sont-ils respectés dans les activités de sensibilisation ?

Oui

Décrire brièvement, en donnant des exemples, comment les Principes éthiques sont respectés dans les activités de sensibilisation.

Les principes éthiques pour la sauvegarde du PCI sont respectés dans toutes les mesures et activités de sensibilisation puisqu'ils sont convergents avec les orientations de la Confédération en matière de politique culturelle et de participation.

#### Question 20.2

Les principes éthiques, en particulier ceux consignés dans des codes ou des normes de déontologie professionnelle pertinents, sont-ils respectés dans le cadre des activités de sensibilisation ?

Non

Décrire brièvement la manière dont les codes et normes professionnels sont respectés dans les activités de sensibilisation.

#### Base de départ et objectif

La **première échelle** ci-dessous indique automatiquement la mesure dans laquelle cet indicateur est atteint d'après les informations fournies ci-dessus. Elle constitue une **base de départ** pour les futurs rapports.

La **deuxième échelle** vous permet, sur une base volontaire, de définir un objectif pour le prochain exercice d'établissement de rapports, dans six ans, et un encadré vous permet d'expliquer comment vous comptez atteindre cet **objectif**.

#### Degré de satisfaction à l'égard de l'indicateur :

En grande partie

#### **Objectif pour le prochain rapport :**

En grande partie

Expliquer brièvement pourquoi l'État a décidé de fixer cet objectif pour le prochain cycle d'établissement de rapports et comment il s'y prendra pour l'atteindre. Ce faisant, vous pouvez vous référer aux aspects spécifiques et au(x) facteur(s) d'appréciation de cet indicateur que l'État peut souhaiter traiter :

Les principes éthiques sont en principe respectés dans toutes les activités de sensibilisation mais ne sont pas (encore) consignés dans des codes ou lignes de conduites. Si nécessaire et selon le besoin, un rappel de ces principes éthiques (en lien direct avec le site web de la Convention) pourra être établi pour le soutien de projets ou d'autres activités de valorisation et de sensibilisation au PCI.

### 21. Mesure dans laquelle l'engagement pour la sauvegarde du PCI est renforcé au sein des parties prenantes

**Note d'orientation** correspondant à l'indicateur 21 du Cadre global de résultats : <a href="mailto:anglais|français|espagnol">anglais|français|espagnol</a>

#### Question 21.1

Les communautés, les groupes et les individus participent-ils, sur une base inclusive et dans toute la mesure du possible, à la sauvegarde du PCI en général et des éléments spécifiques dudit patrimoine (qu'ils soient inscrits ou non sur les listes de la Convention de 2003) ?

Très largement

Décrire brièvement, à l'aide d'exemples, la manière dont la participation des communautés, des groupes et des individus est garantie.

Ce sont précisément les communautés, les groupes ou les associations qui sont les principaux acteurs de la sauvegarde du PCI et donc les premiers responsables de sa continuité. De plus, la participation culturelle et la participation au patrimoine culturel constituent une base de la politique culturelle suisse.

On relève l'exemple du Carnaval de Bâle, qui est vécu comme une fête populaire largement soutenue et ancrée. Il existe plus de 500 clubs et groupes qui portent et animent le Carnaval, et assurent ainsi son existence et son développement, voir la partie C de ce rapport.

Décrire en particulier les mesures prises pour s'assurer qu'elle est inclusive.

Ce sont les communautés qui définissent et mettent en œuvre les mesures de sauvegarde selon les besoins et les modes de transmission propres à chaque élément. De ce fait, les mesures pour l'inclusivité dépendent de la gouvernance de l'organisation de porteurs (modèle associatif) et de la dynamique interne.

#### Question 21.2

Des ONG et d'autres acteurs de la société civile participent-ils à la sauvegarde du PCI en général, et des éléments spécifiques dudit patrimoine (qu'ils soient inscrits ou non) ? Très largement

Expliquer brièvement, en donnant des exemples, comment la participation des ONG et de la société civile à la sauvegarde du PCI est assurée.

La plupart des porteurs des éléments du PCI en Suisse sont organisés sous forme associative, à savoir comme structure participant de la vie civile. L'immense majorité de l'activité de sauvegarde est donc réalisée par des ONG et la société civile.

#### Question 21.3

Des entités du secteur privé participent-elles à la sauvegarde du PCI et des éléments spécifiques dudit patrimoine (qu'ils soient inscrits ou non), en respectant les <u>Principes</u> éthiques de sauvegarde du PCI ?

Peu

Décrire brièvement la participation du secteur privé à la sauvegarde du PCI, en donnant des exemples et en expliquant comment les principes éthiques sont respectés.

Le secteur privé participe aussi à la sauvegarde du PCI sur plusieurs niveaux. On relève par exemple le cas de l'élément « L'art de la construction en pierre sèche : savoir-faire et techniques », pour lequel les approches d'enseignement non-formel (chantiers et ateliers de format et de durée variables) proposées par plusieurs ONG et par des entreprises privées (p.ex. entreprises horticoles) rencontrent un grand succès. Ces approches permettent de sensibiliser et d'initier des personnes de tous âges (écoliers, civilistes, employés, retraités, ...) et de tous horizons (citadins, personnes actives dans le secteur tertiaire, responsables des travaux publics d'une commune etc.) à cette technique et sa sauvegarde. Pour d'autres traditions liées aux savoir-faire de l'artisanat traditionnel, les entités du secteur privé peuvent jouer un rôle important dans la sauvegarde et la transmission du PCI. C'est le cas en particulier avec les Savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art.

#### Base de départ et objectif

La **première échelle** ci-dessous indique automatiquement la mesure dans laquelle cet indicateur est atteint d'après les informations fournies ci-dessus. Elle constitue une **base de départ** pour les futurs rapports.

La **deuxième échelle** vous permet, sur une base volontaire, de définir un objectif pour le prochain exercice d'établissement de rapports, dans six ans, et un encadré vous permet d'expliquer comment vous comptez atteindre cet **objectif**.

#### Degré de satisfaction à l'égard de l'indicateur :

Satisfaisant

#### **Objectif pour le prochain rapport :**

Satisfaisant

Expliquer brièvement pourquoi l'État a décidé de fixer cet objectif pour le prochain cycle d'établissement de rapports et comment il s'y prendra pour l'atteindre. Ce faisant, vous pouvez vous référer aux aspects spécifiques et au(x) facteur(s) d'appréciation de cet indicateur que l'État peut souhaiter traiter :

La situation sur le plan de la participation et de l'implication des communautés est satisfaisante. Elle ne nécessite pas la détermination d'objectifs ou de mesures spécifique.

# 22. Mesure dans laquelle la société civile contribue au suivi de la sauvegarde du PCI

**Note d'orientation** correspondant à l'indicateur 22 du Cadre global de résultats : <a href="mailto:anglais|français|espagnol">anglais|français|espagnol</a>

#### Question 22.1

Existe-t-il un environnement propice pour les communautés, les groupes et les individus concernés pour assurer le suivi et entreprendre des études scientifiques, techniques et artistiques sur des programmes et des mesures de sauvegarde du PCI ?

Oui

Décrire brièvement, en donnant des exemples, comment les communautés, les groupes et les individus peuvent suivre et entreprendre des études scientifiques, techniques et artistiques sur les programmes et mesures de sauvegarde du PCI.

Les communautés, les groupes et les individus peuvent entreprendre ou commanditer des études et des recherches sur le PCI et les mesures de sauvegarde de manière totalement libre. Les conditions-cadres dans le domaine de la recherche (instituts de recherche et de formation), du financement de la recherche (par des fonds publics ou privés) permettent la mise en place de projets dans différents domaines et de différentes ampleurs.

#### Question 22.2

Oui

Existe-t-il un environnement propice pour les ONG, et d'autres organisations de la société civile, pour assurer le suivi et entreprendre des études scientifiques, techniques et artistiques sur des programmes et des mesures de sauvegarde du PCI ?

Décrire brièvement, en donnant des exemples, comment les ONG et autres organismes de la société civile peuvent suivre et entreprendre des études scientifiques sur les programmes et mesures de sauvegarde du PCI.

Les communautés, les groupes et les individus étant souvent organisés en tant qu'associations ou autres organisations de la société civile, ils peuvent entreprendre ou commanditer des études et des recherches sur le PCI et les mesures de sauvegarde de manière totalement libre. Les conditions-cadres dans le domaine de la recherche (instituts de recherche et de formation), du financement de la recherche (par des fonds publics ou privés) permettent la mise en place de projets dans différents domaines et de différentes ampleurs par les ONG

#### Question 22.3

Existe-t-il un environnement propice pour les chercheurs, les experts, les instituts de recherche et les centres d'expertise pour assurer le suivi et entreprendre des études

scientifiques, techniques et artistiques sur des programmes et des mesures de sauvegarde du PCI ?

Oui

Décrire brièvement, en donnant des exemples, comment les universitaires, les experts, les institutions de recherche et les centres d'expertise peuvent suivre et entreprendre des études scientifiques, techniques et artistiques sur les programmes et mesures de sauvegarde du PCI.

L'environnement est propice aux chercheurs notamment par la densité de hautes écoles et par la tradition de recherche appliquée (ou de partenariats). Des soutiens financiers sont disponibles par le secteur public (FNS, Université) ou privé (fondations et autres).

#### Base de départ et objectif

La **première échelle** ci-dessous indique automatiquement la mesure dans laquelle cet indicateur est atteint d'après les informations fournies ci-dessus. Elle constitue une **base de départ** pour les futurs rapports.

La **deuxième échelle** vous permet, sur une base volontaire, de définir un objectif pour le prochain exercice d'établissement de rapports, dans six ans, et un encadré vous permet d'expliquer comment vous comptez atteindre cet **objectif**.

#### Degré de satisfaction à l'égard de l'indicateur :

Satisfaisant

#### **Objectif pour le prochain rapport :**

Satisfaisant

Expliquer brièvement pourquoi l'État a décidé de fixer cet objectif pour le prochain cycle d'établissement de rapports et comment il s'y prendra pour l'atteindre. Ce faisant, vous pouvez vous référer aux aspects spécifiques et au(x) facteur(s) d'appréciation de cet indicateur que l'État peut souhaiter traiter :

La recherche appliquée et les collaborations entre communautés et chercheurs constituent des domaines d'intérêt. La mise en place de processus de recherche participative dans le domaine du PCI représente une piste intéressante.

23. Nombre et répartition géographique des ONG, organismes publics et privés et des personnes privées impliquées par le Comité à titre consultatif (cet indicateur est suivi et signalé par le Secrétariat au niveau mondial)

**Note d'orientation** correspondant à l'indicateur 23 du Cadre global de résultats : <a href="mailto:anglais|français|espagnol">anglais|français|espagnol</a>

# 24. Pourcentage des États parties activement engagés dans la coopération au service de la sauvegarde avec d'autres États parties

**Note d'orientation** correspondant à l'indicateur 24 du Cadre global de résultats : <a href="mailto:anglais|français|espagnol">anglais|français|espagnol</a>

#### Question 24.1

Une coopération est-elle entreprise pour mettre en œuvre des mesures de sauvegarde du PCI en général au :

Niveau bilatéral ?

Des échanges réguliers ont lieu avec les pays voisins (en particulier la France, l'Autriche, l'Allemagne et l'Italie) pour échanger de manière informelle sur les mesures de sauvegarde du PCI et plus largement sur les politiques nationales d'encouragement. Pour l'instant, des mesures de sauvegarde ne sont prises que sur des éléments spécifiques et transfrontaliers du PCI.

Niveau régional ?

Dans le cadre du "Viererausschuss" des commissions nationales pour l'UNESCO de langue allemande, des échanges de bonnes pratiques ont lieu ponctuellement.

Niveau international?

Le projet ICH and Museums sur le PCI dans les musées a représenté une opportunité de collaboration internationale. La mise en place d'un réseau européen des points focaux de la Convention en représente également une nouvelle.

#### Question 24.2

Une coopération est-elle entreprise pour mettre en œuvre des mesures de sauvegarde pour des éléments spécifiques du PCI, notamment ceux en danger, ceux présents sur les territoires de plusieurs pays et les éléments transfrontaliers au :

Niveau bilatéral?

Dans le cadre des éléments binationaux et transfrontaliers inscrits sur les listes de la Convention, une coopération bilatérale active a été instaurée. C'est particulièrement le cas pour les Savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art dont la sauvegarde et la gouvernance sont complètement binationaux franco-suisses et

intégrés (projet Arc horloger). Dans le cadre de la gestion du danger d'avalanches, une coopération est à l'œuvre avec l'Autriche.

#### Niveau régional ?

Dans le cadre d'éléments multinationaux régionaux comme l'alpinisme (avec la France et l'Italie) une coopération régionale est en place, en particulier au niveau des communautés de pratique.

#### Niveau international?

Pour l'art de la construction en pierre sèche, une coordination internationale est en place avec les points focaux des pays associés et les organisations de porteurs. Des échanges sont organisés notamment dans le cadre de colloques et rencontres.

#### Question 24.3

Des informations et des expériences sur le PCI et sa sauvegarde, y compris sur des bonnes pratiques de sauvegarde, sont-elles échangées avec d'autres États parties ?

Oui

Expliquer brièvement, à l'aide d'exemples, le fonctionnement de ces échanges, leur(s) but(s) et leur(s) résultat(s).

C'est le cas dans le cadre d'échanges informels avec les pays voisins qui permettent ces réflexions communes sur les bonnes pratiques et expériences dans le domaine du PCI. A terme, le réseau des points focaux européens pourra aussi permettre des échanges de bonnes pratiques et d'informations plus organisés et structurés.

#### Question 24.4

24.4 La documentation sur un élément du PCI présent sur le territoire d'un autre État partie a-t-elle été partagée avec celui-ci ?

Oui

Décrire tout cas pertinent, en citant l'élément et le(s) autre(s) État(s) partie(s) concerné(s).

C'est le cas pour tous les éléments multinationaux inscrits sur les listes de la Convention.

#### Base de départ et objectif

La **première échelle** ci-dessous indique automatiquement la mesure dans laquelle cet indicateur est atteint d'après les informations fournies ci-dessus. Elle constitue une **base de départ** pour les futurs rapports.

La **deuxième échelle** vous permet, sur une base volontaire, de définir un objectif pour le prochain exercice d'établissement de rapports, dans six ans, et un encadré vous permet d'expliquer comment vous comptez atteindre cet **objectif**.

#### Degré de satisfaction à l'égard de l'indicateur :

Satisfaisant

#### **Objectif pour le prochain rapport :**

Satisfaisant

Expliquer brièvement pourquoi l'État a décidé de fixer cet objectif pour le prochain cycle d'établissement de rapports et comment il s'y prendra pour l'atteindre. Ce faisant, vous pouvez vous référer aux aspects spécifiques et au(x) facteur(s) d'appréciation de cet indicateur que l'État peut souhaiter traiter :

Les coopérations pour la sauvegarde et l'échange de bonnes pratiques sur le plan bilatéral, régional et international peuvent encore être renforcées et structurées tout en restant légères et flexibles. Le cadre du réseau européen des points focaux ou d'autres projets de collaboration peuvent être mobilisés dans ce but.

# 25. Pourcentage d'États parties engagés activement dans des réseaux internationaux et de coopération institutionnelle

**Note d'orientation** correspondant à l'indicateur 25 du Cadre global de résultats : <a href="mailto:anglais|français|espagnol">anglais|français|espagnol</a>

#### Question 25.1

Êtes-vous engagé dans les activités de centres de catégorie 2 pour le PCI?

IVO

1

Décrire les activités et l'implication de votre pays.

#### Question 25.2

Les réseaux internationaux sont-ils favorisés et soutenus parmi les communautés, groupes et individus, les ONG, les experts, les centres d'expertise et les instituts de recherche actifs dans le domaine du PCI ?

Oui

Décrire brièvement, en donnant des exemples, en précisant les partenaires impliqués et la manière dont les réseaux sont encouragés et soutenus.

Dans le cadre des éléments multinationaux inscrits sur les listes de la Convention, des réseaux internationaux se sont développés ou renforcés. Ils permettent aux porteurs et parties prenantes d'échanger leurs expériences et expertises. C'est notamment le cas pour l'art de la construction en pierre sèche, pour lequel des organisations internationales mettent sur pied des conférences et congrès permettant aux praticiens et chercheurs de coopérer. C'est également le cas avec Les techniques artisanales et les pratiques coutumières des ateliers de cathédrales, ou "Bauhütten", en Europe par le biais de l'association européenne qui assure une circulation des bonnes pratiques.

#### Question 25.3

Participez-vous aux activités liées au PCI d'organismes internationaux et régionaux autres que l'UNESCO ?

Non

1

Organismes internationaux et régionaux

00106

Projet d'activités liées au PCI

Contributions à la sauvegarde du Patrimoine culturel immatériel

#### Base de départ et objectif

La **première échelle** ci-dessous indique automatiquement la mesure dans laquelle cet indicateur est atteint d'après les informations fournies ci-dessus. Elle constitue une **base de départ** pour les futurs rapports.

La **deuxième échelle** vous permet, sur une base volontaire, de définir un objectif pour le prochain exercice d'établissement de rapports, dans six ans, et un encadré vous permet d'expliquer comment vous comptez atteindre cet **objectif**.

#### Degré de satisfaction à l'égard de l'indicateur :

Partiellement

#### **Objectif pour le prochain rapport :**

Partiellement

Expliquer brièvement pourquoi l'État a décidé de fixer cet objectif pour le prochain cycle d'établissement de rapports et comment il s'y prendra pour l'atteindre. Ce faisant, vous pouvez vous référer aux aspects spécifiques et au(x) facteur(s) d'appréciation de cet indicateur que l'État peut souhaiter traiter :

Selon les possibilités liées aux éléments du PCI (projets multinationaux), la coopération via des réseaux structurés pourrait être renforcée au niveau des porteurs. Sur le plan institutionnel, des possibilités peuvent apparaître par le biais du réseau européen des points focaux de la Convention, toutefois ces réseaux devraient rester aussi flexibles, souples et légers que possible.

# 26. Le Fonds du PCI appuie efficacement la sauvegarde et l'engagement international (cet indicateur est suivi et signalé par le Secrétariat au niveau mondial)

**Note d'orientation** correspondant à l'indicateur 26 du Cadre global de résultats : <a href="mailto:anglais|français|espagnol">anglais|français|espagnol</a>

# C01201

#### C

#### C. Statut des éléments inscrits sur la Liste représentative

Veuillez fournir l'ensemble des informations demandées ci-après pour chacun des éléments du patrimoine culturel immatériel présents sur le territoire de l'État qui ont été inscrits sur la Liste représentative. Pour décrire l'état actuel de l'élément, vous prendrez pour base le dossier de candidature et ne rendez compte que des changements pertinents survenus depuis la date de l'inscription sur la Liste ou depuis le dernier rapport établi. Les dossiers de candidature et les précédents rapports peuvent être consultés sur le Web (<a href="https://ich.unesco.org">https://ich.unesco.org</a>) ou, sur demande, au Secrétariat.

L'État partie accorde une attention particulière au rôle du genre et s'efforce d'assurer la plus large participation possible des communautés, des groupes et, le cas échéant, des individus concernés ainsi que des organisations non gouvernementales au cours du processus de préparation de chaque rapport et il lui est demandé au point C.7 ci-dessous de décrire de quelle manière il y est parvenu.

Nom de l'élément	Année d'inscription
La Fête des Vignerons de Vevey	2016

#### **Question C.1**

#### C.1. Fonctions sociales et culturelles

Expliquez les fonctions et les significations sociales et culturelles de l'élément aujourd'hui, au sein et pour sa communauté, les caractéristiques de ses détenteurs et de ses praticiens et décrivez, entre autres, toute catégorie de personnes exerçant un rôle ou des responsabilités spécifiques vis-à-vis de l'élément. Une attention particulière devrait être accordée à tout changement pertinent susceptible d'avoir des répercussions sur le critère d'inscription R.1 (« L'élément est constitutif du patrimoine culturel immatériel tel que défini à l'article 2 de la Convention »).

La Fête des Vignerons contribue à la vie artistique, stimule les savoir-faire des artisans vignerons et entretient un esprit de communauté sociale et culturelle dans la région du Haut-Léman.

Elle est organisée depuis des siècles par la Confrérie des Vignerons qui en décide la périodicité, le fond et la forme. Ensuite seulement sont associés des organisateurs bénévoles et professionnels, des artistes et des créateurs, ainsi que des milliers de figurants. Les pouvoirs publics deviennent également des partenaires dans la mesure où il s'agit de définir la cohabitation d'un grand événement dans un espace géographique déterminé et limité, au centre de la ville de Vevey.

La portée artistique de la Fête des Vignerons réside dans le fait qu'elle permet à des créateurs, en collaboration avec les porteurs de l'élément, d'apporter une pierre originale à l'édifice de son corpus traditionnel: chants, figures et scènes emblématiques évoquent le

rythme des travaux de la terre, les âges de la vie, la liberté, la fraternité, l'attachement à la terre et la joie de vivre ensemble dans la paix et l'harmonie. Mais la volonté est de voir ces valeurs recréées, à chaque fois, en relation avec le contexte qui leur est contemporain dans l'espoir d'atteindre à leur réappropriation collective et de nourrir, ainsi, un sentiment d'identité et de continuité. Chaque Fête donne d'ailleurs naissance à des œuvres qui enrichissent le patrimoine régional, permettant notamment un renouvellement périodique du répertoire de chant choral du pays romand.

Le lien que la Fête des Vignerons entretient avec l'artisanat relève de la volonté d'honorer le travail des vignerons-tâcherons. Conçue comme le couronnement d'années de dur labeur pour la population vigneronne, qui est magistralement honorée à cette occasion devant toute la communauté rassemblée, la Fête des Vignerons contribue à définir et développer les exigences professionnelles qui guident les vignerons de Lavaux et du Chablais vaudois. D'un point de vue communautaire, la Fête repose enfin et surtout sur une formidable énergie bénévole. Elle se caractérise comme une célébration que toute une population s'offre à elle-même; elle nourrit la cohésion sociale et l'identification culturelle des habitants résidant dans les villes proches des vignobles qui leur sont voisins, notamment celui de Lavaux inscrit comme paysage culturel à l'UNESCO depuis 2007. Son inscription atypique dans le temps lui attribue le rôle de marqueur chronologique déterminant pour la population de la région, qui s'y réfère couramment pour situer les événements importants de l'existence (mariages, naissances, etc.).

#### **Question C.2**

#### C.2. Analyse de la viabilité de l'élément et risques auxquels il est actuellement exposé

Décrivez le degré de viabilité actuelle de l'élément, en particulier la fréquence et l'étendue de sa pratique, la force des modes de transmission traditionnels, la composition démographique des praticiens et des publics et sa durabilité. Veuillez aussi identifier et décrire les facteurs qui, le cas échéant, constituent une menace pour la pérennité de la transmission et de la représentation de l'élément et indiquez le degré de gravité et de proximité de tels facteurs.

La dernière édition de la Fête des Vignerons en 2019 a permis d'identifier un certain nombre de risques pour la viabilité de la pratique pour les générations à venir :

- La Fête se déroule au cœur de Vevey, ville de 20'000 habitants et centre d'une agglomération de quelque 80'000 habitants. Le montage des imposantes infrastructures et le blocage durant près d'une année de la place centrale de la Ville induit des nuisances (mobilité, bruit, sécurité, extension des horaires d'ouverture des lieux de restauration et de commerce) qu'une partie de la population est de moins en moins encline à tolérer.
- Les nombreuses demandes administratives (permis de construire, analyses d'impact au bruit, à l'environnement, plans généraux de mobilité pour la phase de chantier, de montage, de répétition, d'exploitation, de démontage, concepts de sécurité, de prévention, concessions du domaine public, gestion des déchets, des lieux de restauration, relations avec les communes avoisinantes) exigées peuvent rendre plus complexe la tâche des porteurs de projet, tant en termes de charge administrative que financière.
- Une partie des défis peut être imputable au fait que la Fête des Vignerons connait une temporalité atypique elle se célèbre environ tous les vingt ans ce qui en fait un événement exceptionnel sortant du cadre ordinaire de l'organisation et de la gestion

administrative (aux niveaux communal, cantonal et fédéral) de manifestations. Cette temporalité atypique peut rendre également difficile la transmission de sa signification et de sa longue histoire.

- Enfin, une partie de la population ne se reconnait pas dans une célébration qui, à côté d'un spectacle artistique d'envergure, revêt les caractéristiques d'une fête éminemment populaire (bars, caveaux, marchands ambulants). Toutefois, l'attachement à la Fête des Vignerons reste extrêmement fort dans le Pays de Vaud. Un million de spectateurs venus de la région, de toute la Suisse et de l'étranger, se sont pressés à Vevey, en 2019, durant les trois semaines de festivité.

La Confrérie des Vignerons préserve la mémoire institutionnelle de la Fête. Forte de près de 1'800 membres, elle attache une grande importance à l'accomplissement de ses obligations statutaires qui l'engagent à perpétuer la tradition.

Le Musée de la Confrérie présente au public de riches archives, un important fonds iconographique, des témoignages enregistrés et filmés, des costumes, accessoires et autres objets emblématiques des Fêtes des Vignerons. Les sites Internet (www.fetedesvignerons.ch et www.confreriedesvignerons.ch) et la page Facebook dispensent des informations au sujet des Fêtes et des activités de la Confrérie des Vignerons.

Les manifestations régulières (assemblées biennales et classements triennaux) qu'organise d'ordinaire la Confrérie des Vignerons offrent aux participants des précédentes Fêtes l'occasion de se côtoyer, d'évoquer les souvenirs des éditions passées et d'imaginer la suivante. Cette transmission entre générations s'ajoute à celle qui intervient au sein même des familles et des groupes d'amis. Les acteurs-figurants du spectacle se regroupent au sein d'amicales (Amis de la Fête des Vignerons).

Ces milliers d'anciens participants constituent le fond de la mémoire de la Fête et sont les garants de sa pérennité. Ils font preuve d'une grande motivation, chérissent la Fête comme un temps fort de leur existence et espèrent pouvoir y participer à nouveau ou voir leurs enfants et petits-enfants y prendre part.

#### **Question C.3**

#### C.3. Contribution aux buts de la Liste

Expliquez de quelle manière l'inscription de l'élément sur la Liste a contribué à assurer la visibilité du patrimoine culturel immatériel et à sensibiliser les populations au niveau local, national et international, à son importance, mais aussi à promouvoir le respect de la diversité culturelle, de la créativité humaine et du respect mutuel entre communautés, groupes et individus.

La dernière édition, en 2019, a mis en évidence les valeurs et les thèmes qui ont permis à la Fête des Vignerons de figurer au PCI. Des expositions, itinérantes et présentées dans son musée, ont permis de rendre publiques la tradition vivante et les valeurs de l'UNESCO. Célébration culturelle collective de grande ampleur, la Fête des Vignerons constitue l'exemple rare d'une tradition stimulant le savoir-faire viticole. Elle met en exergue l'interdépendance entre patrimoines immatériel et matériel. Tradition ouverte à une participation culturelle large et diversifiée, l'édition de 2019 a permis d'associer étroitement Confédération et cantons, délégations internationales et même une escouade de gardes suisses pontificaux.

La Fête célèbre des thèmes universels en termes contemporains (paix, fraternité, respect des diversités) en touchant toutes les générations. Conçue initialement comme une occasion de rencontre entre ville et campagne, vignerons et montagnards, notables et ouvriers, elle s'est muée en lieu de dialogue entre groupes sociaux et culturels.

Une fois par génération, elle offre à des artistes un espace de grande liberté créatrice. Dans un cadre donné, ils sont invités à concevoir une œuvre qui se réinvente à chaque fois. Des milliers de bénévoles et de figurants de divers horizons sociaux et culturels vivent dans ce rassemblement une expérience commune marquante, une célébration artistique et collective unique qui les sensibilisent au patrimoine régional dont ils se font les acteurs. La Fête a pleinement mis en valeur le respect d'une tradition innervée par l'innovation, association fructueuse qui stimule la créativité humaine tout en contribuant à la réappropriation périodique de cette tradition par une collectivité locale. Elle est ouverte à la diversité et à l'innovation et peut inspirer d'autres traditions soucieuses de se réinventer dans un contexte contemporain.

#### **Question C.4**

#### C.4. Efforts pour promouvoir ou renforcer l'élément

Décrivez les mesures qui ont été mises en œuvre pour promouvoir et renforcer l'élément, en donnant le détail de toutes celles qui se sont révélées nécessaires suite à son inscription.

Plusieurs films et reportages ont été tournés par la RTS (Radio Télévision Suisse) pour présenter la Fête des Vignerons 2019. Un film d'auteur (Ora et Labora, Nicéphore Productions) a suivi toute la genèse de la création au travers des rapports entre l'Abbé-Président de la Confrérie et le metteur en scène Daniele Finzi Pasca.

Le spectacle ainsi que la cérémonie du Couronnement lors de la Première ont été captés et retransmis par la RTS.

Trois expositions temporaires autour de la notion du patrimoine culturel immatériel et une exposition itinérante ont été présentées au public.

Des collaborations artistiques ont été mises en place avec l'ECAL (Ecole cantonale d'art de Lausanne) et avec des photographes professionnels.

Des pages dédiées à la Fête des Vignerons 2019 ont été mises en lignes, une application a été créée pour tous les membres de la "famille FeVi" pour les informer et les mettre en contact avant et pendant la Fête (co-voiturage, programme de répétition, système de mise en relations, etc.), une application d'information aux visiteurs a été conçue et mise à leur disposition.

Des livres ont été édités sur la Fête de 2019, histoire, analyses anthropologiques et recherches universitaires.

Les collaborations avec l'Association Lavaux patrimoine mondial ont été renforcées. La Fête des Vignerons 2019 a connu un succès populaire et artistique indéniable. Toutefois, l'équilibre financier de la Confrérie des Vignerons a été mis à mal par cette dernière édition. Afin de permettre à la tradition de subsister et d'assurer la pérennité de la Fête, une Association des Amis de la Fête des Vignerons s'est constituée pour organiser ou soutenir la réalisation d'activités de mise en valeur du patrimoine relevant de la Fête des Vignerons en étroite concertation avec la Confrérie et la Fondation.

#### **Question C.5**

#### C.5. Participation des communautés

Décrivez la participation des communautés, des groupes et des individus et des organisations non gouvernementales pertinentes à la sauvegarde de l'élément et indiquez s'ils ont la volonté de continuer à le sauvegarder.

La Confrérie des Vignerons, porteur principal de cette célébration, a la ferme volonté de tout mettre en œuvre pour continuer à sauvegarder l'élément Fête des Vignerons. Forte de 1'800 membres, elle est déterminée à poursuivre ses buts statutaires dont l'un des principaux est la perpétuation de l'organisation de la Fête des Vignerons.

L'attachement témoigné avant, pendant et après la célébration de 2019, tant par les figurants, les spectateurs que les organisateurs bénévoles et professionnels, est la meilleure preuve que cette tradition tient une place importante dans le cœur de toute la région. L'Association des Amis de la Fête des Vignerons, qui s'est constituée en 2020 pour soutenir la Confrérie, témoigne également de la farouche volonté de poursuivre, en dépit des difficultés, la tradition plusieurs fois séculaire. Enfin, toutes les troupes d'acteurs-figurants présentes dans le spectacle se sont constituées en amicales durant et à la fin de l'édition 2019. Elles organisent (hors période de pandémie) des assemblées régulières, des sorties et participent aux manifestations que met sur pied l'Association des Amis de la Fête des Vignerons. Elles intègrent en leur sein toutes les classes d'âges et il n'y a actuellement pas de crainte par rapport à un vieillissement des pratiquants.

Toutefois, la pandémie vécue actuellement aura sans aucun doute un impact non négligeable sur la prochaine édition qui aura lieu dans une vingtaine d'années. Des questions telles que le dimensionnement des arènes, le rassemblement en un seul lieu de milliers de figurants, de spectateurs en foules denses, la sécurité ou encore la mobilité seront au cœur de la conception de la nouvelle édition.

A ce stade, la difficulté de la gestion post-événementielle n'a pas rendu possible la constitution d'un comité de suivi tel que proposé dans le dossier de candidature. A la fin de la Fête, les autorités de la Ville de Vevey, du Canton de Vaud et la directrice de l'OFC ont toutefois toutes été rencontrées afin d'évoquer la Fête et ses suites. Toutes se sont dites prêtes à soutenir une nouvelle édition le moment venu.

#### **Question C.6**

#### C.6. Contexte institutionnel

Donnez des informations concernant le contexte institutionnel de l'élément inscrit sur la Liste représentative, y compris :

- a. le ou les organisme(s) compétent(s) impliqué(s) dans sa gestion et/ou sa sauvegarde ;
- b. la ou les organisation(s) de la communauté ou du groupe concernée(s) par l'élément et sa sauvegarde.

#### **CONFRERIE DES VIGNERONS**

François Margot, Abbé-Président de la Confrérie des Vignerons de Vevey Rue du Château 2 – 1800 Vevey 0041 21 922 09 34 francois.margot@bluewin.ch

#### **CONFRERIE DES VIGNERONS**

Sabine Carruzzo, Secrétaire générale de la Confrérie des Vignerons de Vevey Rue du Château 2 – 1800 Vevey 0041 21 923 87 05 confrerie@fetedesvignerons.ch

ASSOCIATION DES AMIS DE LA FÊTE DES VIGNERONS François Pugliese, président p.a fiduciarie JC Gross SA Av. Paul Cérésole 12 1800 Vevey www.mafevi.ch – info@mafevi.ch

#### **Question C.7**

#### C.7. Participation des communautés à l'établissement du présent rapport

Décrivez les mesures qui ont été prises pour assurer la plus large participation possible des communautés, des groupes et, le cas échéant, des individus concernés ainsi que des organisations non gouvernementales pendant la préparation du présent rapport.

La participation la plus large possible des communautés, des groupes et des individus concernés ainsi que des organisations non gouvernementales est toujours souhaitée et a été assurée pendant la préparation du présent rapport:

Le Bureau de la Confrérie des Vignerons, émanation de son Conseil, a chargé l'Abbé-Président François Margot et la Secrétaire Sabine Carruzzo de répondre aux différentes questions. Une rapide consultation interne a eu lieu et les réponses ont été validées. Des membres du Comité de l'Association des Amis (créée pour entretenir la flamme de la Fête des Vignerons) ont également été consultés pour apporter certaines réponses. L'Association des Amis de la Fête des Vignerons veut jouer un rôle de coordination et de soutien à ces divers projets, contribuant, chacun à sa manière, à faire rayonner l'esprit de la Fête et à transmettre les valeurs de cette tradition vivante aux générations futures.

Comme rappelé plus haut, la période compliquée que tout le monde traverse actuellement n'a pas rendu possible la constitution d'un comité de suivi tel que proposé dans le dossier de candidature. Les différentes consultations ont eu lieu par visioconférence uniquement mais elles ont pu assurer une participation assez large des membres et des différents partenaires et collaborateurs.

# C01262

#### C

#### C. Statut des éléments inscrits sur la Liste représentative

Veuillez fournir l'ensemble des informations demandées ci-après pour chacun des éléments du patrimoine culturel immatériel présents sur le territoire de l'État qui ont été inscrits sur la Liste représentative. Pour décrire l'état actuel de l'élément, vous prendrez pour base le dossier de candidature et ne rendez compte que des changements pertinents survenus depuis la date de l'inscription sur la Liste ou depuis le dernier rapport établi. Les dossiers de candidature et les précédents rapports peuvent être consultés sur le Web (<a href="https://ich.unesco.org">https://ich.unesco.org</a>) ou, sur demande, au Secrétariat.

L'État partie accorde une attention particulière au rôle du genre et s'efforce d'assurer la plus large participation possible des communautés, des groupes et, le cas échéant, des individus concernés ainsi que des organisations non gouvernementales au cours du processus de préparation de chaque rapport et il lui est demandé au point C.7 ci-dessous de décrire de quelle manière il y est parvenu.

Nom de l'élément	Année d'inscription
Le carnaval de Bâle	2017

#### **Question C.1**

#### C.1. Fonctions sociales et culturelles

Expliquez les fonctions et les significations sociales et culturelles de l'élément aujourd'hui, au sein et pour sa communauté, les caractéristiques de ses détenteurs et de ses praticiens et décrivez, entre autres, toute catégorie de personnes exerçant un rôle ou des responsabilités spécifiques vis-à-vis de l'élément. Une attention particulière devrait être accordée à tout changement pertinent susceptible d'avoir des répercussions sur le critère d'inscription R.1 (« L'élément est constitutif du patrimoine culturel immatériel tel que défini à l'article 2 de la Convention »).

Fonctions sociales et culturelles: le carnaval de Bâle se déroule toujours dans un esprit de communauté dans lequel ni les classes sociales, ni les différences d'âge ou autres caractéristiques de classe ne jouent un rôle. De cette manière, de nombreuses frontières sociales ont été définitivement dissoutes et le carnaval joue un rôle de premier plan dans le réseau social de la population. L'un des éléments les plus importants du carnaval de Bâle est la critique sociale, qui est soigneusement cultivée dans le rôle du "bouffon de carnaval". Le carnaval de Bâle peut et doit interroger de manière critique l'esprit du temps, ainsi que les personnes et les institutions, et les dénoncer avec esprit et persiflage. Ces critiques sont également prises au sérieux et mutuellement acceptées à Bâle, ce qui rend la compréhension et la vie commune dans la société, la politique, les affaires ou même la religion plus faciles et plus supportables. La pandémie de Covid-19n'a pas affecté le

sentiment d'appartenance des participants actifs au Carnaval de Bâle, mais l'a même sensiblement renforcé.

#### **Question C.2**

#### C.2. Analyse de la viabilité de l'élément et risques auxquels il est actuellement exposé

Décrivez le degré de viabilité actuelle de l'élément, en particulier la fréquence et l'étendue de sa pratique, la force des modes de transmission traditionnels, la composition démographique des praticiens et des publics et sa durabilité. Veuillez aussi identifier et décrire les facteurs qui, le cas échéant, constituent une menace pour la pérennité de la transmission et de la représentation de l'élément et indiquez le degré de gravité et de proximité de tels facteurs.

Depuis l'inscription du Carnaval de Bâle sur la Liste représentative, la tradition n'a subi aucun changement dans ses caractéristiques de base. Malheureusement, des parties essentielles du carnaval telles que l'ouverture du carnaval par la diane, les défilés, mais aussi les activités dans les restaurants ainsi que les innombrables événements sur scène n'ont pas pu être réalisés en raison de la pandémie de Covid-19. Dans le cadre des restrictions sanitaires, d'innombrables activités de niche se sont toutefois développées au cours de ces deux années, témoignant de l'esprit profondément enraciné des coutumes. La relève est une autre source de préoccupation. D'une part, dans le monde d'aujourd'hui, l'éventail toujours plus large d'activités de loisirs et la discontinuité de l'intérêt pour les loisirs entrent en concurrence avec les efforts visant à attirer des jeunes dans la participation active au carnaval. D'autre part, l'absence de deux ans due à la pandémie a entraîné un manque d'intérêt et donc une pénurie de relève, tant chez les adultes que chez les enfants et les jeunes, pour lesquels un "trou" de deux ans est particulièrement significatif.

#### **Question C.3**

#### C.3. Contribution aux buts de la Liste

Expliquez de quelle manière l'inscription de l'élément sur la Liste a contribué à assurer la visibilité du patrimoine culturel immatériel et à sensibiliser les populations au niveau local, national et international, à son importance, mais aussi à promouvoir le respect de la diversité culturelle, de la créativité humaine et du respect mutuel entre communautés, groupes et individus.

Le début du carnaval, la diane, est dûment mentionnée sur les agendas bâlois. Le Carnaval de Bâle était auparavant un élément emblématique de la ville et du tourisme bâlois, utilisé plutôt de manière saisonnière (hivernale). Suite à l'inscription sur la Liste représentative, le carnaval est désormais un patrimoine de référence, associé à la notion de patrimoine culturel immatériel inscrit sur une liste de l'UNESCO, pour la ville de Bâle.

De plus, une rue de la ville de Bâle est désormais consacrée au carnaval de Bâle. Le respect de la diversité culturelle et de la créativité humaine ainsi que le respect mutuel entre les communautés, les groupes et les individus sont une caractéristique propre du carnaval de Bâle et une attention toute particulière y est portée par le Comité du Carnaval. L'inscription sur la Liste représentative a aussi permis de renforcer la visibilité de ces dimensions

interculturelles du carnaval qui se déroule dans un espace transfrontalier entre la Suisse, la France et l'Allemagne. La visibilité de l'inscription a ainsi été perçue et valorisée dans les communautés de porteurs au-delà des frontières.

#### **Question C.4**

#### C.4. Efforts pour promouvoir ou renforcer l'élément

Décrivez les mesures qui ont été mises en œuvre pour promouvoir et renforcer l'élément, en donnant le détail de toutes celles qui se sont révélées nécessaires suite à son inscription.

Le musée des cultures organise une exposition scientifique sur le carnaval de Bâle, avec le soutien de bénévoles, qui est de plus en plus fréquentée. Une exposition itinérante supplémentaire a été créée pour promouvoir l'inscription sur la Liste représentative, qui a déjà été présentée à plusieurs reprises en Suisse et à l'étranger. Des efforts particuliers sont déployés pour intéresser les enfants et les jeunes aux coutumes vivantes du carnaval de Bâle, et faire participer activement à son organisation. Des outils avec des objets et du matériel d'information ont été mis à disposition de toutes les écoles primaires de Bâle. Des classes entières ont également l'occasion de participer à l'artisanat ancien et traditionnel de la fabrication de masques selon la méthode du "papier mâché".

Le comité du Carnaval, en collaboration avec de nombreuses associations, a organisé un vaste parcours, conçu de manière imaginative, dans le centre-ville de Bâle en 2021, année de la pandémie. Cette action très réussie et très fréquentée a servi principalement à animer les enfants, les jeunes et les familles pour faire le pont avec la période de pandémie et à promouvoir l'intérêt pour les coutumes locales.

Une attention particulière sera accordée au traitement scientifique et à la documentation du carnaval de Bâle grâce à connexions internationales dans le domaine scientifique et académique.

Le Comité du carnaval continue d'œuvrer pour que le carnaval de Bâle puisse être à nouveau organisé dans sa forme originale le plus rapidement possible et soutient les associations dans leurs efforts pour générer et promouvoir de jeunes talents. Ce faisant, le Comité est en échange constant avec les autorités responsables.

#### **Question C.5**

#### C.5. Participation des communautés

Décrivez la participation des communautés, des groupes et des individus et des organisations non gouvernementales pertinentes à la sauvegarde de l'élément et indiquez s'ils ont la volonté de continuer à le sauvegarder.

D'une part, la population est un garant fiable de la pratique, de la transmission et de la préservation du carnaval, comme elle l'est depuis des générations. Et en effet, le carnaval de Bâle n'est pas une tradition élitiste ou exclusive, mais une coutume populaire largement soutenue et ancrée dans la communauté locale. Le carnaval est organisé dans une certaine mesure par un grand nombre d'organisations, il y a plus de 500 clubs et groupes qui portent et animent le carnaval et assurent son existence et son développement. Le comité du carnaval joue un rôle important en tant que prestataire de services pour la coordination

entre toutes les organisation et personnes actives et les autorités locales, qui soutiennent et promeuvent également les coutumes au mieux de leurs capacités. Cependant, l'État et les pouvoirs publics ne sont expressément actifs que dans une fonction subsidiaire par rapport à l'engagement populaire. Le carnaval de Bâle est en effet aussi un "événement autogéré" qui n'a pas besoin d'être très strictement encadré ou dirigé mais qui est aussi le fait d'une spontanéité populaire.

#### **Question C.6**

#### C.6. Contexte institutionnel

Donnez des informations concernant le contexte institutionnel de l'élément inscrit sur la Liste représentative, y compris :

- a. le ou les organisme(s) compétent(s) impliqué(s) dans sa gestion et/ou sa sauvegarde ;
- b. la ou les organisation(s) de la communauté ou du groupe concernée(s) par l'élément et sa sauvegarde.

Il existe plus de 500 clubs et groupes qui portent et animent le carnaval et assurent son existence et son développement. Le comité du carnaval joue un rôle important en tant que prestataire de services, pour la coordination entre toutes les personnes actives et les autorités, qui soutiennent et promeuvent également les coutumes au mieux de leurs capacités.

Fasnachts-Comité
Pia Inderbitzin, Felix Rudolf von Rohr
pia.inderbitzin@fasnachts-comite.ch; felix.basel@bluewin.ch
076 334 11 89; 079 409 71 66

#### **Question C.7**

#### C.7. Participation des communautés à l'établissement du présent rapport

Décrivez les mesures qui ont été prises pour assurer la plus large participation possible des communautés, des groupes et, le cas échéant, des individus concernés ainsi que des organisations non gouvernementales pendant la préparation du présent rapport.

La participation la plus large possible des communautés, des groupes et des individus concernés ainsi que des organisations non gouvernementales est toujours souhaitée et a été assurée pendant la préparation du présent rapport. Le carnaval de Bâle est une pratique sociale festive basée sur la participation.

Les contacts et les discussions intensives intenses et régulières avec les plus de 500 associations (comprenant les 11 000 membres actifs, auxquels s'ajoutent d'un côté les carnavaliers et carnavalières «libres», qui renoncent à défiler avec les cortèges, mais animent et savourent la fête) et groupes garantissent au Fasnachts-Comité une très bonne vue d'ensemble des faits, des opinions et des humeurs des sponsors des coutumes du carnaval.

Ainsi, l'élaboration des réponses à ce questionnaire a pu se faire en coopération et en accord

avec le service culturel du département présidentiel du canton de Bâle-Ville sans aucune autre demande. De toute façon, les organisations gouvernementales ne jouent aucun rôle opérationnel dans le carnaval de Bâle. C'est pour cette raison que le Fasnachts-Comité peut être décrite comme une organisation non gouvernementale à proprement parler.

# C01393

#### C

#### C. Statut des éléments inscrits sur la Liste représentative

Veuillez fournir l'ensemble des informations demandées ci-après pour chacun des éléments du patrimoine culturel immatériel présents sur le territoire de l'État qui ont été inscrits sur la Liste représentative. Pour décrire l'état actuel de l'élément, vous prendrez pour base le dossier de candidature et ne rendez compte que des changements pertinents survenus depuis la date de l'inscription sur la Liste ou depuis le dernier rapport établi. Les dossiers de candidature et les précédents rapports peuvent être consultés sur le Web (<a href="https://ich.unesco.org">https://ich.unesco.org</a>) ou, sur demande, au Secrétariat.

L'État partie accorde une attention particulière au rôle du genre et s'efforce d'assurer la plus large participation possible des communautés, des groupes et, le cas échéant, des individus concernés ainsi que des organisations non gouvernementales au cours du processus de préparation de chaque rapport et il lui est demandé au point C.7 ci-dessous de décrire de quelle manière il y est parvenu.

Nom de l'élément	Année d'inscription
L'art de la construction en pierre sèche : savoir-faire et techniques Multiple : Croatie, Chypre, France, Grèce, Italie, Slovénie, Espagne, Suisse	2018

#### **Question C.1**

#### C.1. Fonctions sociales et culturelles

Expliquez les fonctions et les significations sociales et culturelles de l'élément aujourd'hui, au sein et pour sa communauté, les caractéristiques de ses détenteurs et de ses praticiens et décrivez, entre autres, toute catégorie de personnes exerçant un rôle ou des responsabilités spécifiques vis-à-vis de l'élément. Une attention particulière devrait être accordée à tout changement pertinent susceptible d'avoir des répercussions sur le critère d'inscription R.1 (« L'élément est constitutif du patrimoine culturel immatériel tel que défini à l'article 2 de la Convention »).

Le processus de construction d'un ouvrage en pierres sèches contribue à la cohésion sociale au sein des communautés locales. Étant donné que l'élément exige une coordination, une collaboration et un travail collectif et éprouvant, il renforce les liens internes de la communauté, ainsi que les liens avec des acteurs externes. L'intérêt croissant observé depuis quelques années à l'égard des ouvrages en pierres sèches, s'est encore renforcé avec la pandémie. Les restrictions concernant les voyages à l'étranger ont été pour de nombreuses personnes l'occasion de (re-)découvrir leur environnement proche avec ses richesses architecturales et de s'engager concrètement dans la rénovation de murs. L'art de la pierre sèche est directement lié à la connaissance des roches, des matériaux

naturels et, généralement, de l'environnement concerné (sens et intensité du vent et de la pluie, risque d'érosion, glissements de terrain, inondations, etc.). Lors de la construction d'ouvrages en pierres sèches, tous ces facteurs sont pris en compte pour modeler et améliorer les conditions naturelles locales. En s'appuyant sur leur connaissance intime de leur environnement naturel, les détenteurs utilisent cette technique pour façonner l'endroit et créer des paysages. Une compréhension empirique profonde de l'endroit leur permet de concevoir des projets de construction différents, qui sont parfois extrêmement complexes. L'expérience accumulée au fil du temps leur donne la capacité d'imaginer des espaces et d'adapter la forme des ouvrages à chaque usage.

Les ouvrages en pierres sèches sont aujourd'hui revalorisés en raison des propriétés fonctionnelles (isothermie, régulation de la ventilation et de l'humidité) qui découlent naturellement de ce type de constructions et qui permettent de ne pas avoir recours à des matériaux d'isolation chers ou à des machines énergivores, puisque seules des pierres et de la main-d'œuvre sont nécessaires. Le rôle positif de la pierre sèche dans l'environnement naturel, la gestion du sol et de l'eau, ainsi que la préservation des habitats traditionnels est largement reconnu.

Plusieurs communautés sont désormais conscientes que les constructions en pierres sèches font partie du paysage culturel dans lequel elles vivent. En dépit de l'urbanisation et de la diminution notable du nombre d'habitants permanents dans les zones rurales, on constate depuis quelques années un regain d'intérêt à l'égard de la préservation des ouvrages en pierres sèches dans un certain nombre de communautés. Ce phénomène engendre une augmentation des projets de restauration et de construction ainsi qu'un élargissement de la demande relative à ces ouvrages à de nouveaux secteurs (protection de l'environnement ; préservation et enrichissement de la biodiversité ; tourisme culturel, agricole et écologique, etc.).

La technique de la pierre sèche constitue un domaine de recherche et un défi pour divers experts (architectes, paysagistes, ethnologues, historiens, archéologues, biologistes, géologues, enseignants, forestiers, mais aussi peintres, poètes et photographes), qui mêlent tradition et innovation, artisanat et création artistique.

Le savoir-faire lié à la pierre sèche contribue en outre à la création d'une identité collective associée à l'élément aux niveaux local et régional, ce qui est source de synergies et de liens. Le fait que cette technique soit utilisée dans de nombreux endroits du monde est propice à l'établissement de réseaux regroupant différentes communautés culturelles, ce qui encourage l'échange de connaissances et d'expertise, ainsi que le respect mutuel et la reconnaissance de la diversité culturelle.

#### **Question C.2**

#### C.2. Analyse de la viabilité de l'élément et risques auxquels il est actuellement exposé

Décrivez le degré de viabilité actuelle de l'élément, en particulier la fréquence et l'étendue de sa pratique, la force des modes de transmission traditionnels, la composition démographique des praticiens et des publics et sa durabilité. Veuillez aussi identifier et décrire les facteurs qui, le cas échéant, constituent une menace pour la pérennité de la transmission et de la représentation de l'élément et indiquez le degré de gravité et de proximité de tels facteurs.

La technique de la pierre sèche fait actuellement preuve d'une belle vitalité. Les nombreux projets de rénovation d'ouvrages en pierres sèches encouragent les professionnels de la construction à se former à cette technique traditionnelle afin d'élargir leurs compétences. Le nombre de praticiens est en légère augmentation et de plus en plus d'acteurs locaux (p.ex. les parcs régionaux) mettent sur pied leur propre équipe de muraillers.

La technique de la pierre sèche attire également les non-professionnels. Les approches d'enseignement non-formel (chantiers et ateliers de format et de durée variables) proposées par plusieurs ONG et des entreprises privées (p.ex. entreprises horticoles) rencontrent un grand succès. Ces approches permettent de sensibiliser et d'initier des personnes de tout âge (écoliers, civilistes, employés, retraités, ...) et de tous horizons (citadins, personnes actives dans le secteur tertiaire, responsables des travaux publics d'une commune etc.) à cette technique. On peut également noter un intérêt croissant de la part des femmes pour ce savoir-faire.

Risques : La pratique de l'élément dépend en grande partie de l'engagement d'ONG et d'associations civiles aux ressources personnelles et financières limitées. Cette dépendance représente un risque pour la durabilité de la pratique. Les ouvrages en pierres sèches sont souvent situés sur le territoire de communes périphériques disposant de peu de moyens. Lorsque se pose la question de rénover un ouvrage, la tentation est souvent grande de simplement démonter l'objet au vu des coûts importants liés à une rénovation.

#### **Question C.3**

#### C.3. Contribution aux buts de la Liste

Expliquez de quelle manière l'inscription de l'élément sur la Liste a contribué à assurer la visibilité du patrimoine culturel immatériel et à sensibiliser les populations au niveau local, national et international, à son importance, mais aussi à promouvoir le respect de la diversité culturelle, de la créativité humaine et du respect mutuel entre communautés, groupes et individus.

Vu l'inscription relativement récente de l'élément sur la Liste (novembre 2018), ses effets sur la visibilité de l'art de la pierre sèche sont encore relativement restreints. Et ce d'autant plus que la crise sanitaire a conduit à l'annulation de nombreux événements en 2020. Malgré tout, on note la mention quasiment systématique de l'appartenance au PCI lors de communications sur des ouvrages réalisés en pierres sèches. Cette mention permet de relier entre elles des constructions situées dans des régions très éloignées les unes des autres — des pâturages jurassiens aux terrasses du val Poschiavo — et remplissant des fonctions très diverses (du mur de soutènement à l'abri pour les bergers). L'inscription de l'art de la pierre sèche intervient à un moment important, car cette méthode artisanale a le potentiel de répondre aux défis écologiques actuels. Chaque construction en pierres sèches démontre la capacité des êtres humains à exploiter leur environnement local de façon responsable et durable, en utilisant les matériaux disponibles sur place, pour créer et améliorer leurs conditions de vie ou de travail. A l'heure des circuits courts, les constructions en pierres sèches ont de nombreux avantages à faire valoir.

#### **Question C.4**

#### C.4. Efforts pour promouvoir ou renforcer l'élément

Décrivez les mesures qui ont été mises en œuvre pour promouvoir et renforcer l'élément, en donnant le détail de toutes celles qui se sont révélées nécessaires suite à son inscription.

La Fédération Suisse des maçons de pierre sèche (FSMPS) a mis en place un centre de compétences et un service de documentation sur la construction et la réparation des murs en pierre sèche. La Fédération organise et réalise des cours et vise à la création d'une formation professionnelle ou d'une formation continue reconnue par l'office fédéral responsable. Dans le cadre de la formation modulaire de la FSMPS, des partenariats ont été établis avec la Sanu FuturLearning AG à Bienne, d'une part, et pour l'acquisition d'objets mis à disposition pour l'entretien par les parcs naturels régionaux, d'autre part. Cela inclut le Parc naturel régional Chasseral et Doubs. L'École de design de Winterthur fournit des lieux de cours pour d'autres modules spécifiques.

En 2020, et suite à une collaboration avec les organisations partenaires, la SIA (Société suisse des ingénieurs et architectes) a publié un cahier technique dédié à la pierre sèche : Constructions en pierres sèches naturelles: Technique de construction, conservation et écologie. Ce cahier technique fournit les bases de connaissance et d'évaluation des projets en pierres sèches.

La Fondation Actions Environnement FAE réalise de nombreux projets de rénovation de murs en pierres sèches sur le terrain. L'objectif de la FAE est de transmettre les connaissances nécessaires à la construction de murs en pierres sèches et de montrer les liens existants avec l'écologie et les paysages naturels et culturels. La FAE est essentiellement active au niveau national.

Le Polo Poschiavo a participé à la mise en place de projet de formation à la construction en pierres sèches (restauration de murs) notamment en collaboration transfrontalière. Il est également actif dans la sensibilisation à l'entretien des paysages en pierres sèches.

#### **Question C.5**

#### C.5. Participation des communautés

Décrivez la participation des communautés, des groupes et des individus et des organisations non gouvernementales pertinentes à la sauvegarde de l'élément et indiquez s'ils ont la volonté de continuer à le sauvegarder.

Le représentant principal des praticiens de la construction en pierre sèche est la FSMPS qui regroupe les professionnels et coordonnent la sauvegarde et la transmission des savoir-faire. C'est un organisme directement issu des communautés de praticiens et qui peut ainsi mettre sur pied des mesures de sauvegarde dans les domaines de la transmission mais aussi de la reconnaissance technique comme mentionné au point C.4. La plupart des mesures sont donc prises par des organisations non-gouvernementales telles que les fondations et associations, mais aussi en partenariat avec des instances de développement territorial comme les parcs naturels régionaux. Les partenariats sont également établis avec les autorités publiques pour l'organisation d'actions de formation (module de formation à l'Ecole d'agriculture du Valais) ou de journées professionnelles (journée de la pierre sèche en 2019 en Valais). Sur le plan international, des réseaux actifs de porteurs et d'organisation sont actifs pour échanger les bonnes pratiques. La FAE est régulièrement contactée par des acteurs d'autres pays souhaitant reprendre tout ou partie de ses ouvrages. Les derniers exemples en date sont la

DSWA Dry Stone Walls Association of Australia, en mai 2020, la Dry Stone Wall Association of Ireland, en juin 2020 ou encore la Fundació el Solà (Andorre) en mars 2021.

#### **Question C.6**

#### C.6. Contexte institutionnel

Donnez des informations concernant le contexte institutionnel de l'élément inscrit sur la Liste représentative, y compris :

- a. le ou les organisme(s) compétent(s) impliqué(s) dans sa gestion et/ou sa sauvegarde ;
- b. la ou les organisation(s) de la communauté ou du groupe concernée(s) par l'élément et sa sauvegarde.

Fédération Suisse des maçons de pierres sèches FSMPS/SVTSM/ASCMS Jürg von Arx, président, Stefan Meier, secrétaire Dufourstrasse 21, 4562 Biberist 41(0)076-345 55 01 kontakt@trockensteinmaurer-verband.ch www.svtsm.ch

Stiftung Umwelteinsatz Schweiz Sarah Menegale et Nicolas Ilg Brunnmattstrasse 15, 3007 Bern +41 (0)31 380 50 60 info@umwelteinsatz.ch www.umwelteinsatz.ch

Polo Poschiavo Cassiano Luminati, directeur Via da Melga, CH-7742 Poschiavo +41 (0)81 834 60 91 info@polo-poschiavo.ch www.polo-poschiavo.ch

#### **Question C.7**

#### C.7. Participation des communautés à l'établissement du présent rapport

Décrivez les mesures qui ont été prises pour assurer la plus large participation possible des communautés, des groupes et, le cas échéant, des individus concernés ainsi que des organisations non gouvernementales pendant la préparation du présent rapport.

Les acteurs impliqués dans la préparation des réponses à ce questionnaire ne disposent que de ressources très limitées et n'ont pas de structure centrale qui pourrait se charger d'un travail avec une large participation coordonnée. La réunion de préparation organisée par l'Office fédéral de la culture le 19 avril 2021 a permis une première coordination entre la Fédération suisse des maçons en pierres sèches et la Fondation Actions Environnement, qui

organise, propose et gère des interventions réalisées avec le concours d'élèves, de particuliers et de personnes effectuant leur service civil. Bien que cette collaboration n'en soit qu'à ses débuts, la participation des communautés et des groupes est toujours souhaitée et encouragée. Sur le plan international, un travail de coordination a été mis en place depuis 2020 avec la préparation d'un questionnaire pour chaque pays associé pour faire part d'un état de mise en œuvre des mesures de sauvegarde par les différentes communautés. Un travail de synthèse a été réalisé par la SPS et les éléments issus de cette démarche sont intégrés dans les rapports nationaux.

# C01380

#### C

#### C. Statut des éléments inscrits sur la Liste représentative

Veuillez fournir l'ensemble des informations demandées ci-après pour chacun des éléments du patrimoine culturel immatériel présents sur le territoire de l'État qui ont été inscrits sur la Liste représentative. Pour décrire l'état actuel de l'élément, vous prendrez pour base le dossier de candidature et ne rendez compte que des changements pertinents survenus depuis la date de l'inscription sur la Liste ou depuis le dernier rapport établi. Les dossiers de candidature et les précédents rapports peuvent être consultés sur le Web (<a href="https://ich.unesco.org">https://ich.unesco.org</a>) ou, sur demande, au Secrétariat.

L'État partie accorde une attention particulière au rôle du genre et s'efforce d'assurer la plus large participation possible des communautés, des groupes et, le cas échéant, des individus concernés ainsi que des organisations non gouvernementales au cours du processus de préparation de chaque rapport et il lui est demandé au point C.7 ci-dessous de décrire de quelle manière il y est parvenu.

Nom de l'élément	Année d'inscription
La gestion du danger d'avalanches Multiple : Suisse, Autriche	2018

#### **Question C.1**

#### C.1. Fonctions sociales et culturelles

Expliquez les fonctions et les significations sociales et culturelles de l'élément aujourd'hui, au sein et pour sa communauté, les caractéristiques de ses détenteurs et de ses praticiens et décrivez, entre autres, toute catégorie de personnes exerçant un rôle ou des responsabilités spécifiques vis-à-vis de l'élément. Une attention particulière devrait être accordée à tout changement pertinent susceptible d'avoir des répercussions sur le critère d'inscription R.1 (« L'élément est constitutif du patrimoine culturel immatériel tel que défini à l'article 2 de la Convention »).

La manière dont le danger des avalanches est géré montre que l'homme ne se contente pas de répondre aux menaces des forces naturelles par la peur ou de tenter de les maîtriser par des moyens techniques, mais qu'il gère également le danger de manière artistique et culturelle.

- Symbolique religieuse : Dans la société préindustrielle en particulier, le danger d'avalanches représentait une menace existentielle pour la base de la vie. Les avalanches sont donc devenues partie intégrante de l'iconographie alpine et du monde imaginaire des habitants de la région alpine. Dans l'imaginaire religieux, le danger des avalanches agit comme un memento mori, montrant la fragilité et le caractère éphémère de la vie terrestre. Autrefois, on demandait notamment aux saints patrons l'assistance divine, dans le Haut-Valais par exemple saint Nicolas. Aujourd'hui encore, des images votives commémorent les personnes

sauvées des avalanches.

- Culture populaire : en tant que motif dans les légendes, les livres pour enfants (par exemple Schellenursli), les films, les pièces de théâtre et la littérature, l'avalanche fait également partie de la culture quotidienne. Le symbole le plus connu en est le chien du Saint-Bernard, que les moines vivant sur le Grand Saint-Bernard élevaient pour sauver les personnes ensevelies par les avalanches. Le chien d'avalanche Barry (1800-1814), qui aurait sauvé la vie de nombreuses personnes, est particulièrement légendaire en Suisse. En référence à ce mythe, les appareils de détection des avalanches sont également appelés Barryvox. Bien que les moyens techniques soient de plus en plus utilisés de nos jours, le chien conserve un rôle important dans le sauvetage en montagne lors de la recherche de victimes d'avalanches.
- La solidarité face au danger : des systèmes d'alerte collective ont vu le jour pour faire face au danger d'avalanches. En cas d'avalanches, les zones touchées reçoivent un soutien par le biais de réseaux d'assistance solidaires. La confrontation collective à ce danger fait naître la conscience de faire partie d'une communauté de destin et de volonté qui doit élaborer des solutions ensemble pour assurer sa survie. En ce sens, l'élément est un exemple de solidarité en situation de crise, qui s'applique aussi bien aux groupes d'alpinistes sur le terrain qu'à la coopération de diverses personnes responsables de la protection des établissements.
- Durant l'hiver (janvier) 2018, les avalanches ont été fréquentes dans les Alpes. Le sujet a fait l'objet d'une grande attention dans les médias. La chute d'une avalanche sur une piste de ski en février 2019, notamment, a suscité de nombreuses discussions sur la manière de gérer le risque et le conflit avec le tourisme et les considérations économiques. Ce sont des moments tragiques, mais ils rendent tangible la prise de conscience des multiples réponses au risque d'avalanches en Suisse.

#### **Question C.2**

#### C.2. Analyse de la viabilité de l'élément et risques auxquels il est actuellement exposé

Décrivez le degré de viabilité actuelle de l'élément, en particulier la fréquence et l'étendue de sa pratique, la force des modes de transmission traditionnels, la composition démographique des praticiens et des publics et sa durabilité. Veuillez aussi identifier et décrire les facteurs qui, le cas échéant, constituent une menace pour la pérennité de la transmission et de la représentation de l'élément et indiquez le degré de gravité et de proximité de tels facteurs.

Les connaissances techniques et méthodologiques en matière de gestion des risques d'avalanches ont atteint un niveau très élevé en Suisse, qui sert régulièrement de modèle dans le monde entier. Cependant, il est de plus en plus important de garantir les ressources humaines. Les services locaux de lutte contre les avalanches, en particulier, font face à des défis importants pour le recrutement de personnel. Les tâches des services d'avalanches impliquent une grande responsabilité et demandent un grand engagement personnel. C'est pourquoi il peut être difficile de recruter des personnes aptes à accomplir ces tâches et disponibles pour ces activités à temps partiel. La planification de la succession en temps opportun est essentielle, notamment pour assurer le transfert et la continuité des connaissances expérientielles et non formalisées aux générations futures. Les organisations constatent généralement une demande constante, voire croissante, pour leurs cours de formation et de perfectionnement, même si des différences régionales sont parfois

constatées.

Ces dernières années ont montré que de nouveaux défis apparaissent en raison du changement climatique. Cela rend la gestion du danger d'avalanches plus exigeante car, par exemple, une ligne de neige variable rend plus difficile l'évaluation du danger. Par conséquent, se contenter de préserver et de transmettre l'élément n'est pas suffisant pour relever les défis futurs. Au contraire, un développement continu est nécessaire pour adapter l'élément aux conditions environnementales changeantes. Dans ce contexte, la recherche en particulier a un rôle important à jouer. Le public est de plus en plus conscient de l'importance du changement climatique, mais l'éducation reste nécessaire pour mettre en évidence les impacts potentiels. Certains acteurs sont également engagés dans le processus politique de la nouvelle loi sur le CO2 et de l'initiative sur les glaciers dans le but de limiter l'ampleur du changement climatique et donc son impact sur la gestion des risques d'avalanches.

On ne voit pas de risques ou de problèmes dans le transfert de connaissances en matière d'avalanches. Tant qu'il y aura des avalanches dans l'espace utilisé par les humains, nous continuerons à avoir besoin et à cultiver ces connaissances acquises au fil des siècles.

#### **Question C.3**

#### C.3. Contribution aux buts de la Liste

Expliquez de quelle manière l'inscription de l'élément sur la Liste a contribué à assurer la visibilité du patrimoine culturel immatériel et à sensibiliser les populations au niveau local, national et international, à son importance, mais aussi à promouvoir le respect de la diversité culturelle, de la créativité humaine et du respect mutuel entre communautés, groupes et individus.

Les activités de communication entourant l'enregistrement de l'élément ont permis d'attirer l'attention des politiciens et du public sur l'importance de la gestion des risques d'avalanches. Un autre événement contribuant à sensibiliser à cette question est la remise du Albert Mountain Award au SLF en 2020. L'enregistrement de l'élément peut également être considéré comme un signe d'appréciation et de respect pour les nombreuses personnes qui s'impliquent dans la gestion des risques d'avalanches, souvent sur une base volontaire, à tous les niveaux de gouvernement et dans les organisations non gouvernementales. L'enregistrement de l'élément a permis de faire prendre conscience du fait que le PCI ne consiste pas exclusivement en des occasions et des festivités spéciales, mais comprend également des aspects techniques et économiques qui ont un impact direct sur la vie quotidienne des gens.

Dans le cadre de diverses activités de communication, la gestion du danger d'avalanches est mentionnée à plusieurs reprises comme un élément du PCI. Par exemple, dans l'exposition "RISK " à Sion, dans une vidéo Youtube du canton du Valais destinée aux jeunes et dans des articles du magazine du CAS " Les Alpes ". Il convient également de mentionner un reportage télévisé de la série "Echappées belles" de France 5 sur le Valais, qui mentionne également le PCI.

L'exposition du Musée alpin "Le danger blanc. Vom Umgang mit Lawinen in der Schweiz" était consacré aux connaissances traditionnelles sur la manière d'y faire face. L'exposition a également été perçue dans le monde des musées comme un exemple de la manière dont le patrimoine culturel immatériel peut être traité dans les musées.

#### **Question C.4**

#### C.4. Efforts pour promouvoir ou renforcer l'élément

Décrivez les mesures qui ont été mises en œuvre pour promouvoir et renforcer l'élément, en donnant le détail de toutes celles qui se sont révélées nécessaires suite à son inscription.

La plateforme en ligne pour la prévention des avalanches "White Risk" (www.whiterisk.ch) et l'application mobile associée ont été révisées par le SLF et mises à jour régulièrement. Des cours de formation et de formation continue à tous les niveaux ont été organisés régulièrement. Ceux-ci sont proposés par l'ASGM et ses membres, le SAC et le SLF pour différents groupes cibles.

La dimension culturelle de l'élément a été rendue accessible par plusieurs expositions et événements :

Le canton du Valais a organisé l'exposition "RISK. Risques naturels et vie dans les Alpes. Hier, aujourd'hui, demain" aux Musées cantonaux du Valais (2018-2019).

Le Musée alpin de Berne a présenté l'exposition "Le danger blanc : faire face aux avalanches en Suisse" (2018 - 2019), sur la connaissance du phénomène naturel des avalanches et de la manière d'y faire face (présentée aussi à Genève, au Museum Regiunal Surselva à Ilanz GR, à Zurich et au Centre de Géologie et de Glaciologie à Evolène).

En 2018, le SLF, en collaboration avec la commune de Davos, a organisé un événement pour la population et les touristes de Davos sur la catastrophe de l'avalanche de 1968 à Davos avec des experts du SLF et des représentants de la municipalité. Cet événement a rassemblé plus de 400 personnes, des témoins ont rapporté leurs expériences.

L'OFC a publié un dossier en quatre langues sur la gestion du danger d'avalanches comme PCI.

Sur mandat de l'OFEV, le SLF a élaboré l'"Analyse événementielle de la situation avalancheuse de janvier 2018" qui a permis d'évaluer les mesures mises en œuvre et d'identifier les lacunes et les faiblesses. Les résultats de l'analyse fournissent donc une base pour continuer à développer la gestion du danger d'avalanches dans l'esprit d'une tradition vivante.

#### **Question C.5**

#### C.5. Participation des communautés

Décrivez la participation des communautés, des groupes et des individus et des organisations non gouvernementales pertinentes à la sauvegarde de l'élément et indiquez s'ils ont la volonté de continuer à le sauvegarder.

Les mesures ont été élaborées et mises en œuvre en collaboration entre les sponsors WSL Institut pour l'étude de la neige et des avalanches SLF, le Club alpin suisse CAS, l'Association suisse des guides de montagne ASGM et le canton du Valais. La mise en œuvre des mesures est soutenue par d'autres institutions, groupes et individus, tels que les musées cantonaux du Valais, les écoles de sports de montagne et les guides de montagne indépendants, les fondations privées et autres. Le CAS et le SBC ont régulièrement informé leurs membres des activités liées à l'élément.

Les organisations concernées, le CAS, l'ASGM, le canton du Valais et le SLF, restent convaincues de l'importance de l'élément "Gestion du danger d'avalanches". Ils sont prêts à poursuivre les mesures de préservation existantes, à mettre en œuvre les mesures prévues et à développer de nouvelles mesures.

L'exposition "Le danger blanc" a créé un bon réseau d'acteurs. Dans chaque endroit, la section régionale du CAS a été impliquée ainsi que des guides de montagne individuels. Des classes d'école, des services cantonaux d'administration publique et des universités ont également été impliqués.

#### **Question C.6**

#### C.6. Contexte institutionnel

Donnez des informations concernant le contexte institutionnel de l'élément inscrit sur la Liste représentative, y compris :

- a. le ou les organisme(s) compétent(s) impliqué(s) dans sa gestion et/ou sa sauvegarde ;
- b. la ou les organisation(s) de la communauté ou du groupe concernée(s) par l'élément et sa sauvegarde.

WSL Institut pour l'étude de la neige et des avalanches SLF Jürg Schweizer, directeur Flüelastrasse 11, CH-7260 Davos contact@slf.ch www.slf.ch

Association suisse des guides de montagne (SBV-ASGM) Pierre Mathey, secrétaire général Monbijoustrasse 61, CH-3000 Berne sbv-asgm@4000plus.ch www.4000plus.ch

Club Alpin Suisse (CAS-SAC)
Daniel Marbacher, secrétaire général
Monbijoustrasse 61, CH-3000 Berne 14
daniel.marbacher@sac-cas.ch
www.sac-cas.ch
env. 162'000 membres

Groupement suisse pour les régions de montagne SAB Thomas Egger, directeur Seilerstrasse 4, CP, CH-3001 Berne info@sab.ch www.sab.ch

Musée Alpin Suisse Barbara Keller, directrice adjointe Helvetiaplatz 4, CH-3005 Berne info@alpinesmuseum.ch www.alpinesmuseum.ch

Canton du Valais, Département de la santé, des affaires sociales et de la culture, Service de la culture Léa Marie d'Avigneau, conseillère patrimoine culturel Rue de Lausanne 45, CH-1950 Sion

lea.marie-davigneau@admin.vs.ch www.vs.ch/web/culture/patrimoine-culturel

#### **Question C.7**

#### C.7. Participation des communautés à l'établissement du présent rapport

Décrivez les mesures qui ont été prises pour assurer la plus large participation possible des communautés, des groupes et, le cas échéant, des individus concernés ainsi que des organisations non gouvernementales pendant la préparation du présent rapport.

Le SLF, l'Institut pour l'étude de la neige et des avalanches qui mène des recherches au plus haut niveau tout en contribuant à résoudre des questions sociétales urgentes, notamment dans le domaine des alertes aux dangers naturels ou de l'analyse des évolutions du climat et de l'environnement) a produit un premier projet avec des réponses au questionnaire préparé par l'OFC à l'intention des organisations représentant les porteurs des éléments inscrits sur la Liste représentative. Ce projet a été discuté et complété avec les autres organisations impliquées (CAS (le Club Alpin Suisse), ASGM (l'Association Suisse des Guides de Montagne), et le Canton du Valais)) lors d'une réunion en ligne le 9 juin 2021. Ce questionnaire, qui a été enrichi sur la base de la discussion, a pu être commenté et complété par les participants dans le cadre d'une courte consultation par courriel. Suite aux retours, le SLF a ensuite préparé une version finale à l'attention de l'OFC. Il faut noter que de nombreux exemples de bonnes pratiques notamment dans le domaine de la recherche, de la médiation et de la communication ont également été proposés pour la partie B du présent rapport.

# C01471

#### C

#### C. Statut des éléments inscrits sur la Liste représentative

Veuillez fournir l'ensemble des informations demandées ci-après pour chacun des éléments du patrimoine culturel immatériel présents sur le territoire de l'État qui ont été inscrits sur la Liste représentative. Pour décrire l'état actuel de l'élément, vous prendrez pour base le dossier de candidature et ne rendez compte que des changements pertinents survenus depuis la date de l'inscription sur la Liste ou depuis le dernier rapport établi. Les dossiers de candidature et les précédents rapports peuvent être consultés sur le Web (<a href="https://ich.unesco.org">https://ich.unesco.org</a>) ou, sur demande, au Secrétariat.

L'État partie accorde une attention particulière au rôle du genre et s'efforce d'assurer la plus large participation possible des communautés, des groupes et, le cas échéant, des individus concernés ainsi que des organisations non gouvernementales au cours du processus de préparation de chaque rapport et il lui est demandé au point C.7 ci-dessous de décrire de quelle manière il y est parvenu.

Nom de l'élément	Année d'inscription
L'alpinisme Multiple : France, Italie, Suisse	2019

#### **Question C.1**

#### C.1. Fonctions sociales et culturelles

Expliquez les fonctions et les significations sociales et culturelles de l'élément aujourd'hui, au sein et pour sa communauté, les caractéristiques de ses détenteurs et de ses praticiens et décrivez, entre autres, toute catégorie de personnes exerçant un rôle ou des responsabilités spécifiques vis-à-vis de l'élément. Une attention particulière devrait être accordée à tout changement pertinent susceptible d'avoir des répercussions sur le critère d'inscription R.1 (« L'élément est constitutif du patrimoine culturel immatériel tel que défini à l'article 2 de la Convention »).

Depuis son inscription sur la Liste représentative le 11 décembre 2019, la définition de l'alpinisme ainsi que ses fonctions et significations sociales et culturelles, telles que décrites dans le formulaire de candidature sont toujours d'actualité.

L'alpinisme est né et s'est construit depuis plus de 200 ans, dans un premier temps, autour du massif du Mont-Blanc. Puis, cette pratique s'est mondialisée avec une diffusion sur les cinq continents. Aujourd'hui, ses fonctions et ses significations sociales et culturelles sont un socle fondamental sur lequel la pratique de l'alpinisme est ancrée.

Cependant, cette première année après l'inscription sur la Liste représentative a vu s'amplifier et se produire trois événements significatifs qui auront vraisemblablement des

répercussions structurelles sur la pratique de l'alpinisme. Bien que leur nature et leur étendue soient différentes, il apparaît comme essentiel de les prendre en compte comme signaux faibles de changements à venir.

- Le premier élément est d'ampleur mondiale, supplante toutes nos activités et peut être qualifié de structurel : ce sont les changements climatiques, symbolisés par le réchauffement. Ce phénomène mondialisé se manifeste de manière particulièrement marquée dans les zones de montagne. La hausse des températures y est plus élevée que dans la plupart des autres écosystèmes, elle engendre un grand nombre de problèmes pour l'avenir. Le dégel du permafrost, des éboulements en montagne, la fonte des glaciers et les changements importants observés dans la qualité de la neige et de la glace pendant la saison estivale provoquent notamment des modifications en profondeur de l'accès à la haute montagne pour les amateurs comme les professionnels.
- Le deuxième élément est la forte évolution de la pratique de l'Alpinisme au féminin en Suisse. Trois acteurs majeurs de l'alpinisme en Suisse se sont unis, ici Suisse Tourisme (ST), le Club Alpin Suisse (CAS) et l'Association Suisse des Guides de Montagne (ASGM), pour favoriser et soutenir la pratique de l'Alpinisme au féminin. Le challenge qui consistait à gravir les 48 sommets de 4000 mètres de la Suisse en 6 mois, exclusivement par des cordées composées de femmes, a été couronné de succès. Il en résulte un renforcement de la pratique de l'Alpinisme, amateur et professionnel, au travers des femmes, en tant que « premières de cordées » et de membre de cordées femmes ou mixtes.
- Enfin, le troisième élément significatif est la pandémie mondiale de Covid-19 qui a mis à mal de façon plus ou moins temporaire la pratique de l'alpinisme. Ses fonctions sociales et significations culturelles pour sa communauté ont été impactées. En effet, durant les périodes de confinement, l'accès à la montagne a été temporairement interdit, les refuges fermés et la pratique proscrite, pour les amateurs comme pour les professionnels. Même hors confinement, une partie des restrictions ont été maintenues. Une des conséquences est que la pratique de la haute montagne par la communauté des amateurs et des professionnels a dû être questionnée et/ou parfois renouvelée, notamment au travers des différents réseaux de communications digitaux.

#### **Question C.2**

#### C.2. Analyse de la viabilité de l'élément et risques auxquels il est actuellement exposé

Décrivez le degré de viabilité actuelle de l'élément, en particulier la fréquence et l'étendue de sa pratique, la force des modes de transmission traditionnels, la composition démographique des praticiens et des publics et sa durabilité. Veuillez aussi identifier et décrire les facteurs qui, le cas échéant, constituent une menace pour la pérennité de la transmission et de la représentation de l'élément et indiquez le degré de gravité et de proximité de tels facteurs.

Depuis l'inscription de l'alpinisme en décembre 2019, son degré de viabilité et l'étendue de sa pratique est à considérer sur deux périodes.

La première se situe avant la pandémie de Covid-19.

Au niveau national, de nombreux membres amateurs et professionnels de la communauté des alpinistes se regroupent au sein d'organisations et d'associations telles que le Club alpin suisse (CAS). En 2019 était évoqué un total de 150 000 adhérents. Fin 2020, le nombre de ses membres atteignait 170 000. L'augmentation était alors de 12% sur l'année. Quant à la communauté des guides de montagne professionnels représentés par l'Association Suisse des Guide de Montagne (ASGM), elle est de 1550 personnes et ce chiffre est resté stable sur l'année 2020.

La seconde période a débuté en mars 2020 avec la crise sanitaire.

Les mesures gouvernementales de réponse à la pandémie ont entrainé une fermeture partielle ou totale des lieux de pratique qu'ils soient en intérieur ou en extérieur (accès réglementé à la haute montagne et aux falaises naturelles d'escalade). Le Covid-19 a été un coup d'arrêt total ou partiel aux sorties en montagne, sorties de club, voyages domestiques ou long-courriers. Les treks et les expéditions, symboles de la mondialisation de la pratique et du brassage des communautés alpinisme dans le monde, ont été largement réduits. Comme on le voit ci-dessus cet état de fait n'a toutefois pas eu d'effet négatif sur le nombre d'adhérents au CAS ou sur le nombre de guides professionnels en exercice.

En ce qui concerne les facteurs qui menacent l'alpinisme, il convient de citer, à nouveau, le réchauffement climatique qui provoque la fonte des glaciers et déstabilise les parois et les versants, la judiciarisation de l'activité qui pèse sur les dommages et intérêts de plus en plus élevés en cas d'accident et les entraves de plus en plus nombreuses à la liberté d'accès à la montagne, notamment par une protection impérative de plus en plus d'espaces naturels. Les pratiquants de l'Alpinisme en Suisse, principalement le CAS et l'ASGM, unissent leurs actions pour garantir un accès aussi libre que possible à la montagne. A titre d'exemple, une protection dynamique, avec des monitorings périodiques, est demandée pour les zones sensibles. Ces trois menaces sont d'un degré de gravité élevé.

#### **Question C.3**

#### C.3. Contribution aux buts de la Liste

Expliquez de quelle manière l'inscription de l'élément sur la Liste a contribué à assurer la visibilité du patrimoine culturel immatériel et à sensibiliser les populations au niveau local, national et international, à son importance, mais aussi à promouvoir le respect de la diversité culturelle, de la créativité humaine et du respect mutuel entre communautés, groupes et individus.

L'annonce au grand public de l'inscription s'est essentiellement faite par la presse locale, régionale et nationale. De nombreux articles ont mis un coup de projecteur sur l'activité, révélant l'alpinisme et ses multiples beautés sur le plan humain, environnemental et culturel. Ces présences médiatiques ont permis de donner une visibilité importante au PCI.

Le texte de l'inscription et l'évaluation des experts, diffusés dans la communauté notamment sur les réseaux sociaux, ont permis aux pratiquants de préciser les valeurs et mieux définir la pratique de l'alpinisme. Cela a permis de renforcer la compréhension de l'alpinisme comme un patrimoine vivant.

Par ailleurs, l'inscription de l'élément a été l'occasion d'organiser de multiples de tables

rondes, conférences ouvertes au grand public et assises professionnelles. Ces événements avaient tous comme fil rouge l'alpinisme à l'UNESCO. Ils ont notamment été proposés dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, de la Journée Internationale de la Montagne du 11 décembre impulsée par l'ONU et des Assises de la montagne et de l'alpinisme proposées par le Syndicat National des Guides de Montagne (les Assises ont été reportées à novembre 2021 en raison de la situation sanitaire). L'Association Suisse des Guides de Montagne (ASGM) s'est associée à ces différents événements de manière directe ou indirecte. Ils ont permis de créer des moments d'interactions privilégiés entre les communautés, tout particulièrement entre amateurs et professionnels, montagnards et citadins. Cette inscription a aussi fait l'objet d'une communication directe auprès de l'ensemble des parlementaires (Conseillers nationaux et aux États) suisses. Tous ont également reçu la plaquette « L'ALPINISME À L'UNESCO » Patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Ces mesures ont permis de développer la compréhension et la reconnaissance du PCI par son association avec l'alpinisme.

#### **Question C.4**

#### C.4. Efforts pour promouvoir ou renforcer l'élément

Décrivez les mesures qui ont été mises en œuvre pour promouvoir et renforcer l'élément, en donnant le détail de toutes celles qui se sont révélées nécessaires suite à son inscription.

Les porteurs de projet Alpinisme PCI Suisse, composé du Club Alpin Suisse (CAS), de l'Association Suisse des Guides de Montagne (ASGM) et du Centre Régional d'Etudes des Populations Alpines (CREPA) réfléchissent actuellement à la création d'un comité de coordination Alpinisme PCI Suisse. Le but est d'atteindre une vitalité et une notoriété renforcées au niveau national. Cette reconnaissance faciliterait une prise de parole, l'organisation d'opérations de promotion et un accompagnement des acteurs ou des territoires de montagne pour toute question liée à l'alpinisme. Ce souhait fait suite à des sollicitations de professionnels de la montagne qui cherchaient à mieux comprendre cette inscription et ses développements. Le Comité Alpinisme PCI Suisse permettrait l'accompagnement des porteurs de projets et des professionnels de la montagne pour une meilleure prise en compte de l'alpinisme dans les projets.

Un groupe interparlementaire au Parlement suisse intitulé « les Professionnels de la Montagne » a été créé en mars 2020. L'inscription de l'Alpinisme au PCI a fortement aidé à la concrétisation de ce groupe qui pourra apporter un soutien et un relais politique pour les professionnels de la montagne.

Une autre mesure a été développée par le Comité Alpinisme PCI France. Il s'agit du projet « Terre d'Alpinisme ». L'ASGM a donné un préavis positif pour participer à ce nouveau projet transfrontalier. Ce programme vise à promouvoir des partenariats entre des clubs alpins, des associations et bureaux de guide de montagne et des collectivités locales de montagne, de façon à transmettre la pratique, ses valeurs et sa culture, dans le respect du texte PCI. Le projet « Terre d'Alpinisme » est partagé par les porteurs français, italiens et suisses du dossier Alpinisme UNESCO.

#### **Question C.5**

### C.5. Participation des communautés

Décrivez la participation des communautés, des groupes et des individus et des organisations non gouvernementales pertinentes à la sauvegarde de l'élément et indiquez s'ils ont la volonté de continuer à le sauvegarder.

Le Club Alpin Suisse (CAS) et ses sections cantonales participent de manière active et quotidienne à la sauvegarde de l'élément. Par l'intermédiaire d'activités locales portées par ses sections, le Club Alpin Suisse propose de nombreuses actions promouvant l'alpinisme. Celles-ci se déclinent au cœur de la vie des sections, par exemple au travers des courses mises en place par le Club, et dans l'organisation d'événements. En outre, la sensibilisation et la formation des jeunes est particulièrement importante, que ce soit dans le cadre de l'Alpinisme Juvénile AJ (10 à 14 ans) ou de l'Organisation Jeunesse OJ (14 à 22 ans).

Autre organisation non gouvernementale majeure de la communauté alpinisme suisse, l'Association suisse des guides de montagne (ASGM), en tant qu'entité représentant les guides de montagne en Suisse, est aussi très sensible à la sauvegarde de l'élément. L'alpinisme est son cœur de métier, avec comme activité prépondérante la formation et le perfectionnement professionnel. L'ASGM est la seule organisation à former les guides de montagne en Suisse. L'ASGM soutient également la formation de jeunes alpinistes confirmés, afin de les motiver et les amener à s'inscrire à la formation de Guide de Montagne. Trois « groupe espoirs », répartis dans les cantons de Berne, des Grisons et du Valais sont animés et soutenus financièrement par l'ASGM.

## **Question C.6**

### C.6. Contexte institutionnel

Donnez des informations concernant le contexte institutionnel de l'élément inscrit sur la Liste représentative, y compris :

- a. le ou les organisme(s) compétent(s) impliqué(s) dans sa gestion et/ou sa sauvegarde ;
- b. la ou les organisation(s) de la communauté ou du groupe concernée(s) par l'élément et sa sauvegarde.

Club Alpin Suisse CAS
Daniel Marbacher, secrétaire général
Monbijoustrasse 61, CP, CH-3000 Berne 14
info@sac-cas.ch
www.sac-cas.ch
170'000 membres, 152 cabanes

Association suisse des guides de montagne (ASGM) Pierre Mathey, secrétaire général Monbijoustrasse 61, CH-3000 Berne sbv-asgm@4000plus.ch www.4000plus.ch env. 1'550 membres Centre Régional d'Etudes des Populations Alpines (CREPA) Yann Decorzant, directeur Rue Saint-Honoré 14, CH1933 Sembrancher 1 contact@crepa.ch

Union internationale des Associations d'alpinisme (UIAA) c/o Club Alpin Suisse, Monbijoustrasse 6, Postfach 14, CH-3000 Bern office@theuiaa.org
www.theuiaa.org

De par son statut de fédération internationale, l'UIAA a un grand rôle à jouer pour assurer la visibilité de l'alpinisme à l'échelle mondiale et sensibiliser les communautés d'alpinisme au niveau local et national via les 90 organisations membres réparties dans 67 pays.

Union internationale des associations des guides de montagnes (UIAGM) Heuberg 25, CH-4051 Basel office@uiagm.info https://ifmga.info/

De par son statut de fédération internationale, l'UIAGM a un grand rôle à jouer pour assurer la visibilité de l'alpinisme professionnel à l'échelle mondiale et sensibiliser les communautés de l'alpinisme au niveau local et national via les 28 associations de guides de montagne membres réparties dans 25 pays.

## **Question C.7**

# C.7. Participation des communautés à l'établissement du présent rapport

Décrivez les mesures qui ont été prises pour assurer la plus large participation possible des communautés, des groupes et, le cas échéant, des individus concernés ainsi que des organisations non gouvernementales pendant la préparation du présent rapport.

Afin d'assurer la participation des communautés, des groupes, des individus concernés ainsi que des organisations non gouvernementales à la préparation de ce rapport, les porteurs de projet Alpinisme PCI UNESCO, à savoir le Club Alpin Suisse (CAS), l'Association suisse des guides de montagne (ASGM) et le Centre Régional d'Etudes des Populations Alpines (CREPA) ont co-rédigé les réponses apportées.

Préalablement au travail d'écriture, des réunions d'échanges informels ont été organisées régulièrement dans le but de faire émerger des idées, de les confronter et de proposer des ébauches de réponses. Les évènements majeurs et factuels ont été répertoriés, dans le but de démontrer le caractère multiple et bien vivant de la pratique de l'Alpinisme. En plus des changements climatiques, enjeux qui devront être intégrés et gérés dans les pratiques, un engagement pour la jeunesse est nécessaire. Elle est le futur de l'Alpinisme, culturellement et socialement.

Par ailleurs, une fois la production du rapport quasiment terminé, celui-ci a été transmis pour appréciation et ajouts éventuels à un certain nombre de personnes, parties-prenantes

au dossier. Enfin, ce « tour de table » effectué, le rapport a été finalisé et remis à l'Office fédéral de la culture.			

# C01460

### C

# C. Statut des éléments inscrits sur la Liste représentative

Veuillez fournir l'ensemble des informations demandées ci-après pour chacun des éléments du patrimoine culturel immatériel présents sur le territoire de l'État qui ont été inscrits sur la Liste représentative. Pour décrire l'état actuel de l'élément, vous prendrez pour base le dossier de candidature et ne rendez compte que des changements pertinents survenus depuis la date de l'inscription sur la Liste ou depuis le dernier rapport établi. Les dossiers de candidature et les précédents rapports peuvent être consultés sur le Web (<a href="https://ich.unesco.org">https://ich.unesco.org</a>) ou, sur demande, au Secrétariat.

L'État partie accorde une attention particulière au rôle du genre et s'efforce d'assurer la plus large participation possible des communautés, des groupes et, le cas échéant, des individus concernés ainsi que des organisations non gouvernementales au cours du processus de préparation de chaque rapport et il lui est demandé au point C.7 ci-dessous de décrire de quelle manière il y est parvenu.

Nom de l'élément	Année d'inscription
Processions de la Semaine sainte à Mendrisio	2019

## **Question C.1**

#### C.1. Fonctions sociales et culturelles

Expliquez les fonctions et les significations sociales et culturelles de l'élément aujourd'hui, au sein et pour sa communauté, les caractéristiques de ses détenteurs et de ses praticiens et décrivez, entre autres, toute catégorie de personnes exerçant un rôle ou des responsabilités spécifiques vis-à-vis de l'élément. Une attention particulière devrait être accordée à tout changement pertinent susceptible d'avoir des répercussions sur le critère d'inscription R.1 (« L'élément est constitutif du patrimoine culturel immatériel tel que défini à l'article 2 de la Convention »).

L'élément a maintenu et développé les fonctions et significations sociales et culturelles qui ont été définies dans le document de candidature. La population locale a participé activement aux dernières éditions des processions, jusqu'en 2019. La grande participation des bénévoles et des figurants, ainsi que le fort attrait du public, ont permis à la Fondation et à la municipalité de Mendrisio de réaffirmer l'importance de cette tradition vivante pour les porteurs et les pratiquants. Le 14 décembre 2019, à l'occasion de l'événement organisé par la Fondation et la municipalité de Mendrisio pour présenter le résultat de l'évaluation du dossier de candidature par la commission internationale de l'UNESCO, le succès de la participation a été supérieur aux attentes. La participation à l'événement mais aussi la forte émotion ressentie à cette occasion ont confirmé le sentiment de fierté et d'intérêt pour l'avenir des processions de la part de la population, qui a ainsi démontré qu'elle était consciente de son rôle. Tout aussi important est l'intérêt manifesté par la population pour le

Musée du Transparent (musée dédié aux tableaux translucides lumineux utilisés lors des processions et à la technique picturale associée) et pour les trois publications populaires présentées entre fin 2019 et début 2020. La pandémie n'a pas permis d'organiser l'édition 2020, mais les Transparents ont néanmoins été affichés et les rues de Mendrisio ont été parcourues en silence par de nombreux citoyens qui ont pu les admirer en marchant dans les rues du centre historique, malgré l'heure, et qui ont déclaré avoir besoin de partager l'atmosphère particulière d'introspection qui imprègne les rues dans lesquelles les Processions défilent habituellement.

Une autre démonstration de l'importance sociale et culturelle des processions pour la population est représentée par l'édition 2021, année où elle a été confrontée une fois de plus à l'impossibilité d'organiser les deux défilés. Compte tenu des demandes reçues des citoyens et des membres des différentes commissions, la Fondation a décidé de créer un projet ad hoc, unique en son genre, pour faire vivre les Processions malgré la Pandémie, en impliquant les commerçants et les collaborateurs-bénévoles, véritable âme des Processions. Les premiers ont été invités à fournir les vitrines du centre historique, qui ont été aménagées avec des transparents et les vêtements des processions, tandis que les volontaires ont été invités à participer à un grand "photo shooting" dans le but de devenir des "témoignages" de cette édition. Leurs images et leurs voix, recueillies par des professionnels, ont fait partie d'une chorégraphie spéciale qui a été appréciée par de nombreux visiteurs du 1er au 11 avril. Les passants ont eu l'occasion de voir les témoignages des volontaires projetés sur les façades de 6 bâtiments choisis le long du parcours traditionnel des processions. Chaque bénévole ayant participé à cette édition a reçu en remerciement une copie de son portrait et une copie de la brochure présentant le contenu et le programme de l'événement 2021. La collaboration entre la Fondation, les commissions, les bénévoles, la municipalité de Mendrisio et les spectateurs s'est donc encore renforcée pour l'édition 2021. Les réactions aux deux dernières éditions, conditionnées par la pandémie, ainsi que l'intérêt croissant manifesté pour les processions au cours des 5 dernières années, sont la confirmation que la population locale est consciente de faire partie d'une tradition vivante et d'avoir une responsabilité tant du point de vue de la tradition et de la culture, que vis-à-vis de ceux qui visitent Mendrisio à l'occasion de Pâques.

### **Question C.2**

# C.2. Analyse de la viabilité de l'élément et risques auxquels il est actuellement exposé

Décrivez le degré de viabilité actuelle de l'élément, en particulier la fréquence et l'étendue de sa pratique, la force des modes de transmission traditionnels, la composition démographique des praticiens et des publics et sa durabilité. Veuillez aussi identifier et décrire les facteurs qui, le cas échéant, constituent une menace pour la pérennité de la transmission et de la représentation de l'élément et indiquez le degré de gravité et de proximité de tels facteurs.

Le premier musée transparent de Mendrisio a été inauguré en 2017 et le nombre de personnes intéressées par la technique particulière utilisée pour créer ces peintures translucides a progressivement augmenté. Au fil des ans, le Musée de la Transparence a été fréquemment visité, également par des représentants de la presse et des groupes, qui ont pu découvrir et ont découvert la particularité de ces œuvres. Conscients du fait que la transmission du savoir passe par l'information et la sensibilisation qui permettent chaque

année de s'adresser aux écoles pour recruter des jeunes intéressés par les défilés, la Fondation des défilés historiques et la commune de Mendrisio ont renforcé leur collaboration avec les directions des écoles, dont celle du lycée cantonal de Mendrisio. A partir de 2018 la Fondation et la municipalité ont donc développé un projet collaboratif qui a impliqué les écoles élémentaires, les collèges et les lycées et a permis de porter à la connaissance des élèves et de leurs familles la valeur culturelle et sociale des processions, ainsi que le thème de la transmission de cette tradition vivante. En 2019, des visites informatives ont été réalisées dans les "coulisses" des processions et au Musée transparent pour les élèves du collège. En 2019 et 2020, deux publications préparées en collaboration avec les enseignants des collèges, des écoles élémentaires et des écoles maternelles ont été distribuées aux écoles de la région.

En 2018, deux nouveaux grands (portes) Transparents ont été commandés et réalisés, qui ont été peints pour la première fois par deux artistes féminines locales et dont la réalisation a été soutenue par le restaurateur qui forme déjà couramment aussi des apprentis et a suivi l'exécution des artistes précédents. Dans le cadre du développement de la connaissance et de la pratique de la technique de réalisation des transparents, depuis 2018, des contacts ont également été pris avec la SUPSI qui, à partir de 2021, disposera d'une antenne à Mendrisio pour sa faculté de restauration. En collaboration avec le Musée d'Art de Mendrisio, la Fondation a lancé un projet avec SUPSI (Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana) pour la création d'un centre de compétence pour les Transparents, dans le but de sauvegarder les toiles des transparents, de développer la diffusion des connaissances et la valorisation du patrimoine immatériel des Processions, à travers la mise en réseau d'initiatives réparties sur tout le territoire et avec la promotion du développement d'activités de médiation culturelle, qui valorisent et impliquent tous les partenaires (Municipalité, Fondation des Processions Historiques, Musée d'Art du Mendrisio, Office du Tourisme du Mendrisiotto et du Bas Ceresio, institutions de formation, structures d'exposition et d'atelier) pour assurer la création d'un réseau de finalité.

Pour soutenir le thème de l'intégration des jeunes membres également au sein de l'appareil organisationnel, des réunions et des journées d'information ont été organisées au cours de l'année 2019 pour un groupe de jeunes ayant manifesté leur intérêt. Ces jeunes pourront à l'avenir être rejoints par des membres des différents comités et prendre ensuite le relais pour donner une continuité à l'appareil organisationnel.

Le premier cours de formation pour les guides de la Suisse italienne (association Guide SI) est en préparation et sera organisé par l'historienne de l'art Anastasia Gilardi dans le but de transmettre ses riches connaissances à des personnes qui pourront à leur tour les utiliser pour présenter les spécificités des processions et des transparents de Mendrisio.

## **Question C.3**

## C.3. Contribution aux buts de la Liste

Expliquez de quelle manière l'inscription de l'élément sur la Liste a contribué à assurer la visibilité du patrimoine culturel immatériel et à sensibiliser les populations au niveau local, national et international, à son importance, mais aussi à promouvoir le respect de la diversité culturelle, de la créativité humaine et du respect mutuel entre communautés, groupes et individus.

Les Processions représentent un exemple de dialogue intergénérationnel qui va au-delà des appartenances familiales, sociales, communautaires ou culturelles par la collaboration active aussi bien dans les préparatifs que dans le déroulement de l'élément. L'élément est reconnu par la population local comme un exemple de participation, d'intégration, de travail d'équipe, de bénévolat, d'effort et de passion qui représente une pratique issue d'une religiosité populaire, mais ouverte à l'ensemble de la population dans un esprit de dialogue, indépendamment des croyances et pratiques religieuses personnelles. Son inscription a renforcé donc cette dynamique d'échange et le développement d'une plateforme positive de dialogue et de collaboration qui a permis de sensibiliser la communauté locale à sa transmission et à la nécessité de sa sauvegarde.

L'inscription a aussi permis la mise en évidence de la continuité entre l'artisanat d'art (la peinture des transparents), sa transmission, son actualisation populaire et sa valorisation dans une pratique sociale.

Cette inscription a permis de montrer comment une manifestation de la spiritualité populaire peut en tant qu'élément du patrimoine culturel immatériel, se transformer en un évènement ouvert à tout le monde. Cette manifestation tout en maintenant à la fois un caractère identitaire fort, développe une dimension d'accueil, d'ouverture et d'inclusion.

### **Question C.4**

### C.4. Efforts pour promouvoir ou renforcer l'élément

Décrivez les mesures qui ont été mises en œuvre pour promouvoir et renforcer l'élément, en donnant le détail de toutes celles qui se sont révélées nécessaires suite à son inscription.

Une activité de collaboration avec les écoles de la région a été réalisée. Deux livrets présentant les processions et les transparents ont été publiés, considérant des nouvelles formes de communication. En 2019, une collaboration développée avec la Société d'histoire de l'art suisse a permis la publication d'un texte qui présente les Processions et les Transparences, dans le but de communiquer au-delà des frontières régionales sur l'unicité de l'élément, dans une approche de médiation scientifique. Des journées d'information ont été organisées pour les jeunes qui sont intéressés à devenir des participants actifs avec des rôles dans les différentes commissions de la Fondation des processions historiques de Mendrisio. Des contacts ont été pris avec la SUPSI pour définir un projet qui a pour objectif principal la réalisation du centre de compétence des Transparents.

Des contacts ont été pris avec l'association tessinoise GUIDE SI dans le but de former et de pouvoir mettre à disposition du public des guides compétents capables de répondre à la demande qui s'est accrue ces dernières années. Le projet de l'édition 2021 intitulé "Volontaires. L'âme des processions" dans le but de mettre en évidence leur rôle également en cette année de pandémie et de donner une continuité à la relation entre la Fondation et la population. Les cortèges sont devenus membres de WHES (World Heritage Experience Switzerland), l'association qui promeut le patrimoine et les biens immatériels de la Suisse.

SUPSI a présenté un projet qui a déjà été partagé avec le Musée d'Art et la municipalité de Mendrisio. L'édition 2021 a impliqué plus de 130 volontaires dans la session photographique et vidéo. L'association Guide SI a immédiatement confirmé son intérêt et sa disponibilité pour le projet de formation et les candidatures sont déjà recueillies.

## **Question C.5**

# C.5. Participation des communautés

Décrivez la participation des communautés, des groupes et des individus et des organisations non gouvernementales pertinentes à la sauvegarde de l'élément et indiquez s'ils ont la volonté de continuer à le sauvegarder.

La relation entre les membres du comité de la Fondation, les comités d'organisation des deux processions, les responsables du Musée d'art de Mendrisio, la municipalité de Mendrisio et l'organisation touristique régionale est continue dans le cadre des réunions organisées par la Fondation, mais aussi en dehors de ce forum. En particulier, avant la pandémie, des groupes de travail ont été mis en place pour suivre des projets spécifiques. Ces groupes de travail ont également impliqué le restaurateur, l'historien de l'art, des enseignants, des volontaires de tous âges. La pandémie n'a pas permis de donner suite aux deux réunions prévues entre la municipalité et la Fondation, comme même de constituer la table transversale composée de représentants de la fondation, de la municipalité, des autorités cantonales, du centre de dialectologie et d'ethnographie avec les fanfares, les artisans, les bénévoles, etc., mais le sujet est sur la table de la Fondation qui entend institutionnaliser ces réunions prochainement.

Au cours de l'année 2019-2020, les relations entre la Fondation et le Musée d'art de Mendrisio ont toutefois permis de consolider la collaboration avec SUPSI et le projet "Volontaires. L'anima delle Processioni" est le résultat de la collaboration de la Fondation avec la municipalité et le Canton, en particulier avec le bureau du patrimoine culturel et le centre de dialectologie et d'ethnographie.

### **Question C.6**

#### C.6. Contexte institutionnel

Donnez des informations concernant le contexte institutionnel de l'élément inscrit sur la Liste représentative, y compris :

- a. le ou les organisme(s) compétent(s) impliqué(s) dans sa gestion et/ou sa sauvegarde ;
- b. la ou les organisation(s) de la communauté ou du groupe concernée(s) par l'élément et sa sauvegarde.

Fondazione Processioni Storiche
Gabriele Ponti, Président du Conseil de Fondation
Via Vecchio Ginnasio 22, CH – 6850 Mendrisio, Suisse
+41 (0)91 646 91 41
info@processionimendrisio.ch / segretariato@processionimendrisio.ch
Nadia Fontana Lupi, Membre du Conseil de Fondation
Via Lavizzari 2, CH – 6850 Mendrisio, Suisse
+41 (0)79 621 36 06
n.lupi@mendrisiottoturismo.ch

Commune de Mendrisio, « Dicastero Museo e Cultura di Mendrisio » (Département Musée

et Culture de Mendrisio)
Samuele Cavadini, maire
Via Municipio 13, CH – 6850 Mendrisio, Suisse
+41 58 688 31 10
samuele.cavadini@mendrisio.ch
Museo del Trasparente +41 58 688 33 50

# **Question C.7**

## C.7. Participation des communautés à l'établissement du présent rapport

Décrivez les mesures qui ont été prises pour assurer la plus large participation possible des communautés, des groupes et, le cas échéant, des individus concernés ainsi que des organisations non gouvernementales pendant la préparation du présent rapport.

Mesures qui ont été prises pour assurer la plus large participation possible des communautés, des groupes et, le cas échéant, des individus concernés ainsi que des organisations non gouvernementales pendant la préparation du présent rapport:

La participation la plus large possible des communautés, des groupes et des individus concernés ainsi que des organisations non gouvernementales est toujours souhaité et a été assuré pendant la préparation du présent rapport:

Le document a été envoyé pour distribution à tous les volontaires qui font partie des commissions des deux processions et qui sont très hétérogènes en termes d'âge, de sexe, de religions et d'ethnicité.

Elle a également été envoyée aux membres du Conseil de fondation afin qu'ils puissent à leur tour toucher le plus grand nombre de personnes possible dans les groupes qu'ils représentent.

En outre, un article spécialement préparé a été publié dans l'édition du 11 juin du journal régional afin de présenter le thème de la demande d'évaluation des résultats intermédiaires et des objectifs futurs, et de réitérer le thème de la transmission et de la participation.

# C01560

### C

## C. Statut des éléments inscrits sur la Liste représentative

Veuillez fournir l'ensemble des informations demandées ci-après pour chacun des éléments du patrimoine culturel immatériel présents sur le territoire de l'État qui ont été inscrits sur la Liste représentative. Pour décrire l'état actuel de l'élément, vous prendrez pour base le dossier de candidature et ne rendez compte que des changements pertinents survenus depuis la date de l'inscription sur la Liste ou depuis le dernier rapport établi. Les dossiers de candidature et les précédents rapports peuvent être consultés sur le Web (<a href="https://ich.unesco.org">https://ich.unesco.org</a>) ou, sur demande, au Secrétariat.

L'État partie accorde une attention particulière au rôle du genre et s'efforce d'assurer la plus large participation possible des communautés, des groupes et, le cas échéant, des individus concernés ainsi que des organisations non gouvernementales au cours du processus de préparation de chaque rapport et il lui est demandé au point C.7 ci-dessous de décrire de quelle manière il y est parvenu.

Nom de l'élément	Année d'inscription
Les savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art <i>Multiple : Suisse, France</i>	2020

# **Question C.1**

## C.1. Fonctions sociales et culturelles

Expliquez les fonctions et les significations sociales et culturelles de l'élément aujourd'hui, au sein et pour sa communauté, les caractéristiques de ses détenteurs et de ses praticiens et décrivez, entre autres, toute catégorie de personnes exerçant un rôle ou des responsabilités spécifiques vis-à-vis de l'élément. Une attention particulière devrait être accordée à tout changement pertinent susceptible d'avoir des répercussions sur le critère d'inscription R.1 (« L'élément est constitutif du patrimoine culturel immatériel tel que défini à l'article 2 de la Convention »).

Si les savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art ont en premier lieu une fonction économique, ils ont aussi façonné l'architecture et l'urbanisme des régions concernées ainsi que la réalité sociale quotidienne de leurs populations. Ils véhiculent une symbolique propre, associant des notions de précision, de raffinement et de temporalité qui ont des conséquences notables sur la définition des identités locales et régionales. Historiquement, des familles entières s'adonnaient à l'horlogerie ou au montage de boîtes à musique, développant pratiques d'apprentissage, alliances professionnelles et familiales. Les modes de vie des habitants et une partie de leur vocabulaire (professionnel et vernaculaire) ont été influencés par ces activités et leur organisation. Les artisans habitent généralement dans le bâtiment où se situe leur atelier dont l'architecture, comme celle des manufactures, se caractérise par de grandes fenêtres amenant la lumière sur les établis.

Le développement des savoir-faire en mécanique va de pair avec le développement socioéconomique de l'Arc jurassien franco-suisse. Le milieu horloger contribue également à la vie en société et notamment au dialogue entre patronat et ouvriers. En Suisse, dès 1937, des conventions collectives du travail sont conclues, initialement dans le domaine de l'horlogerie et de la métallurgie, instaurant ainsi une « Paix du travail » marquée par des négociations plutôt que la confrontation. Ce modèle de partenariat perdure en Suisse et marque l'histoire syndicale et politique.

Dans la vie quotidienne, les congés d'été sont encore régulièrement calqués sur les vacances horlogères, à savoir la fermeture estivale de trois semaines des ateliers horlogers. Il est également dans les habitudes d'offrir une montre, une boîte à musique ou un petit automate lors d'occasions spéciales comme une naissance, un anniversaire ou un départ à la retraite. Enfin, plusieurs expressions ayant un lien direct avec cet artisanat pour les habitants de l'Arc jurassien sont toujours largement utilisées : « on n'est pas aux pièces » signifie ne pas être pressé ; « c'est réglé comme du papier à musique » signifie que tout est bien ordonné; « il faut remettre les pendules à l'heure » signifie « rétablir une vérité »; « tu as meilleur temps de » remplace « tu ferais mieux de ».

Les habitants de l'Arc jurassien s'identifient aux traditions de l'artisanat d'art et en ressentent de la fierté. Elles lui attribuent en effet de nombreuses valeurs socio-culturelles comme la bienfacture, la ponctualité, la persévérance, l'endurance, l'habileté, la créativité, la discrétion, la dextérité ou encore la patience. La quête infinie de la précision et l'aspect intangible de la mesure du temps donnent à ces savoir-faire une forte dimension philosophique.

## **Question C.2**

## C.2. Analyse de la viabilité de l'élément et risques auxquels il est actuellement exposé

Décrivez le degré de viabilité actuelle de l'élément, en particulier la fréquence et l'étendue de sa pratique, la force des modes de transmission traditionnels, la composition démographique des praticiens et des publics et sa durabilité. Veuillez aussi identifier et décrire les facteurs qui, le cas échéant, constituent une menace pour la pérennité de la transmission et de la représentation de l'élément et indiquez le degré de gravité et de proximité de tels facteurs.

Les savoir-faire sont encore couramment pratiqués dans l'Arc jurassien, par des artisans indépendants, des entreprises petites à moyennes ou des grandes manufactures. Des formations sont dispensées dans les écoles et centres de formation répartis dans tout l'Arc jurassien.

Différents canaux de formation complémentaires permettent cette transmission :

1. La transmission institutionnalisée des savoir-faire pratiques, théoriques et historiques dans des écoles publiques ou privées en formation initiale et continue.

De manière générale, on constate que cette transmission évolue, souvent pour répondre aux besoins de l'industrie horlogère : certaines formations sont de plus en plus spécialisées et segmentées, ce qui fait peser des risques sur la transmission d'une approche globale des pratiques ; d'autres formations, globalisantes, telle celle d'horloger complet, tendent à perdre de leur pertinence en raison d'une production toujours plus séquencée. On observe également une simplification des métiers et des gestes, par ex. dans certains domaines de la

décoration (guillochage et gravure, émaillage) ; faute de spécialistes, ils sont moins enseignés.

Cette tendance à la simplification va à l'encontre du développement d'une pratique créative et productive, où le praticien puise dans des savoirs provenant de divers horizons et se nourrit de connaissances multiples.

De plus, les formations dispensées ne sont pas toujours en adéquation avec le monde du travail (groupes horlogers) qui évolue très rapidement ; en cas d'inadaptation plane la menace de restrictions des subventions et donc la disparition de la formation, tandis qu'une adaptation stricte peut être réductrice (cf. supra) ; un dialogue permanent entre acteurs est fondamental ;

Enfin, les formateurs éprouvent actuellement des problèmes de recrutement en microtechnique, bien que les centres de formation multiplient les actions de promotion.

2. La transmission des pratiques s'effectue aussi de pair à pair, en suivant aussi bien une logique de maître à élève que d'entraide entre collègues. Cette transmission est importante dans les savoir-faire spécifiques, liés notamment à la mécanique d'art et à la restauration. Ce type de transmission peut constituer un risque de perte de savoir-faire par la raréfaction de certains spécialistes et élèves. Ainsi, les automatiers et les restaurateurs de boîtes à musique de Sainte-Croix, reconnus pour l'excellence de leur travail, arrivent en fin de carrière. Les jeunes praticiens auxquels ils pourraient transmettre leur savoir sont rares et les entreprises parfois difficiles à transmettre aux jeunes générations.

Afin de remédier à la situation, plusieurs initiatives ont été prises : la création de l'association mec-art à Sainte-Croix, dans le but d'assurer la transmission et la promotion des savoir-faire ; celle d'un laboratoire (Fablab), ainsi que des cours (FEMA), soutenus financièrement par la Commune de Sainte-Croix ainsi que différentes institutions vaudoises.

Pour les modes de transmission suivants, aucune menace n'a été identifiée.

- 3. Les musées, bibliothèques, centres d'archives et de documentation sont des sources d'information et d'inspiration pour les praticiens. Ils contribuent à la transmission en conservant des collections d'objets et des ouvrages théoriques, en documentant les pièces et en réalisant les publications. Ces ressources sont mises à la disposition du public.
- 4. La transmission est également assurée par le tissu associatif: amateurs et collectionneurs ont l'habitude d'échanger. Ils divulguent et développent des savoir-faire par la publication de revues, l'organisation de bourses et de voyages d'études.
- 5. Des blogs, forums, tutoriels en ligne et des projets collaboratifs en open source permettent à des praticiens de partager leurs savoir-faire. Ce mode de transmission témoigne d'un renouvellement et d'un élargissement de la diffusion des pratiques, à côté du rôle constant des médias et éditions spécialisées.

## **Question C.3**

### C.3. Contribution aux buts de la Liste

Expliquez de quelle manière l'inscription de l'élément sur la Liste a contribué à assurer la visibilité du patrimoine culturel immatériel et à sensibiliser les populations au niveau local,

national et international, à son importance, mais aussi à promouvoir le respect de la diversité culturelle, de la créativité humaine et du respect mutuel entre communautés, groupes et individus.

L'inscription a reçu de nombreux échos très positifs dans les médias locaux, nationaux et internationaux. Il en a résulté une meilleure reconnaissance des métiers de l'horlogerie et de la mécanique d'art, et plus largement du patrimoine culturel immatériel, et un accroissement de la considération que les institutions et le monde politique leur portent. Les mesures sanitaires liées au Covid-19 ont malheureusement empêché la tenue des manifestations organisées pour marquer l'événement ainsi que les échanges franco-suisses en présentiel.

Aux niveaux local et national : les détenteurs des savoir-faire concernés ont gagné une importante reconnaissance. Dans le contexte de l'inscription, différentes initiatives ont mis en lumière les praticiens et leurs savoir-faire en tant qu'éléments du patrimoine immatériel, notamment au travers de l'exposition Transmissions. L'immatériel photographié, présentée au MIH de La Chaux-de-Fonds et au Musée du Temps de Besançon en 2020-2021. En outre, dans le sillage de l'inscription est né le projet Interreg franco-suisse Arc Horloger, qui vise à coordonner et à pérenniser la transmission et la promotion des pratiques en mécanique horlogère et mécanique d'art dans l'Arc jurassien, autant d'éléments du patrimoine culturel immatériel constitutifs d'une identité régionale transfrontalière. Au niveau international : l'inscription a contribué à rendre visible à toute l'humanité une forme de patrimoine culturel immatériel peu usuelle, alliant science, art et technique, partagé au-delà des frontières nationales et ayant très fortement influencé l'environnement bâti, architectural et urbanistique d'un territoire.

L'inscription montre l'importance et la valeur de la créativité pour les savoir-faire, source de diversité favorisée par les échanges entre les artisans du Jura et d'ailleurs. Enfin, elle valorise la mécanique d'art, moins connue que la mécanique horlogère, dont le nombre de praticiens est restreint et dont les pratiques doivent pouvoir être transmises rapidement.

## **Question C.4**

## C.4. Efforts pour promouvoir ou renforcer l'élément

Décrivez les mesures qui ont été mises en œuvre pour promouvoir et renforcer l'élément, en donnant le détail de toutes celles qui se sont révélées nécessaires suite à son inscription.

Le projet Interreg Arc Horloger vise à pérenniser et à promouvoir les savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art dans l'Arc jurassien franco-suisse. Il comprend la mise sur pied d'une structure de coordination; l'organisation d'une communication; des mesures de sauvegarde.

Le comité de rédaction du dossier UNESCO poursuit ses activités au titre de Comité d'experts. Il réunit des spécialistes du domaine, soit des praticiens.

Pour sensibiliser aux savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art et les valoriser, les musées jurassiens ont intégré l'inscription à leurs activités, voire lui ont consacré un programme, comme le MIH de La Chaux-de-Fonds et le Musée du Temps de Besançon avec

l'exposition Transmissions. L'immatériel photographié et son catalogue.

La nouvelle dimension de l'élément a été inclue dans des manifestations: Biennale du patrimoine horloger (La Chaux-de-Fonds, Le Locle et Saint-Imier), Les 24 heures du temps (Besançon) avec une édition très franco-suisse en 2021, Les Journées européennes du patrimoine (2021); des activités de médiation ont été mises en place (à Besançon et à La Chaux-de-Fonds), notamment sur la question du PCI (Ateliers Totems du temps). Des projets participatifs (L'Horloge qui Penche (Sainte-Croix), openmovement.org (La Chaux-de-Fonds), Muchrono (Besançon)) poursuivent leur développement.

Le projet Interreg Arc Horloger a renforcé les activités de valorisation, en rassemblant et en relayant les informations (Newsletter, réseaux sociaux), et par sa participation à des activités de médiation.

Un projet de répertoire numérique des lieux ressources est lancé, afin de faciliter l'accès à la documentation existant dans les centres de documentation et d'archives, les musées, les écoles, voire les entreprises.

À l'initiative du Canton de Neuchâtel et de la Ville de La Chaux-de-Fonds, des vidéos ont été réalisée pour documenter et valoriser des métiers et des praticiens au travers de leurs savoir-faire.

## **Question C.5**

### C.5. Participation des communautés

Décrivez la participation des communautés, des groupes et des individus et des organisations non gouvernementales pertinentes à la sauvegarde de l'élément et indiquez s'ils ont la volonté de continuer à le sauvegarder.

Le dossier de candidature UNESCO a été élaboré par un groupe de rédaction réunissant onze femmes et hommes représentant les différents groupes et collectivités concernées. A la suite de l'inscription, le groupe a été maintenu, mais rebaptisé comité d'experts. Il intervient à ce titre dans la gouvernance du projet Interreg Arc Horloger, amené à coordonner et à pérenniser la transmission et la promotion des savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art dans l'Arc jurassien franco-suisse.

Ce comité des experts est en cours de renforcement. Il devrait prochainement compter 20 à 25 personnes réunies autour des pôles suivants : artisans – musées et archives – écoles et centres de formation – divers (collectionneurs, observatoire du temps, etc.). Il représente l'organe de suivi de la mise en œuvre des mesures de sauvegarde, mais aussi un forum d'échange transfrontalier et intersectoriel pour toute la communauté concernée par l'élément.

La gouvernance d'Arc Horloger prévoit également l'intervention de partenaires financiers et politiques, ainsi que celles des représentants des communautés intéressées. Dans le cadre du projet, des visites de terrain et des entretiens individuels sont menés afin de prendre la mesure des enjeux auxquels les communautés sont confrontées.

De manière générale, l'ensemble des individus et collectivités – partenaires financiers et administratifs, politiques, institutions économiques, culturelles et patrimoniales – manifestent un vif intérêt à suivre le projet et à le soutenir.

Il en est ainsi notamment des représentants des cantons suisses (les délégués) et des régions françaises et de l'Etat français qui s'assurent très régulièrement du bon déroulement des différentes démarches.

Un tel intérêt est également perceptible pour d'autres projets, comme celui du Musée unique de Sainte-Croix, pour lequel les autorités publiques (Commune, ADNV) s'engagent de manière importante et depuis de nombreuses années.

## **Question C.6**

#### C.6. Contexte institutionnel

Donnez des informations concernant le contexte institutionnel de l'élément inscrit sur la Liste représentative, y compris :

- a. le ou les organisme(s) compétent(s) impliqué(s) dans sa gestion et/ou sa sauvegarde ;
- b. la ou les organisation(s) de la communauté ou du groupe concernée(s) par l'élément et sa sauvegarde.

CPNV, Centre professionnel du nord vaudois, filière mécanique

He-ARC Conservation-restauration

ETVJ Ecole technique de la Vallée de Joux, filière horlogerie

CEJEF Division technique, filière horlogerie

CIFOM – Centre interrégional de formation des montagnes neuchâteloises – Ecole technique – filière horlogerie

Zeitzentrum Uhrmacherschule

CFPT – Ecole d'horlogerie de Genève

WOSTEP - Centre Suisse de formation et de perfectionnement horloger

FEMA – Formation en mécanique d'art

CIMA Centre international de la mécanique d'art

Espace horloger

Espace paysan horloger

Haus zum Kirchengarten, Collection Horlogère

Mémoire d'ici – Centre de recherche et de documentation du Jura bernois

CPNV – filière mécanique

Association L'horloge qui penche

Association openmovement

Time Aeon Foundation

Fondation pour la sauvegarde de la tradition du patrimoine horloger de Fleurier et du Valde-Travers

Fondation de la Haute Horlogerie

Fondation du Grand Prix d'Horlogerie de Genève

Conférence Transjurassienne

Arcjurassien.ch

Ecole nationale supérieure de mécanique et des microtechniques (ENSMM)

Observatoire de Besançon

Ville de Besançon, direction du patrimoine historique

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Pole d'équilibre territorial et rural du Pays horloger

Académie Horlogère des Créateurs Indépendants AHCI Fédération de l'industrie horlogère suisse FH Convention patronale de l'industrie horlogère suisse Société des Horlogers de Genève Chronométrophilia – Association suisse des amateurs d'horlogerie Association Horlogerie comtoise

# **Question C.7**

## C.7. Participation des communautés à l'établissement du présent rapport

Décrivez les mesures qui ont été prises pour assurer la plus large participation possible des communautés, des groupes et, le cas échéant, des individus concernés ainsi que des organisations non gouvernementales pendant la préparation du présent rapport.

Lors du processus de candidature, la Suisse et la France ont toutes deux projeté et préparé la candidature en étroite collaboration avec les porteurs des traditions concernées et par le biais de leurs représentants.

Ces derniers ont constitué un premier groupe de rédaction, renommé comité des experts en 2021 dans le cadre de la gouvernance du projet Arc Horloger. Ce comité des experts est essentiellement composé de praticiens qui ont une grande expérience du terrain que ce soit dans le pôle des artisans, de celui des musées-archives et/ou des écoles-centres de formation.

Ce comité des experts a collaboré de manière étroite à la rédaction du présent rapport périodique.

Au sujet de l'élaboration du présent document : le 19 mai 2021, une première séance d'information sur le rapport périodique a été organisée par l'Office fédéral de la culture à l'intention de l'ensemble des communautés et porteurs des éléments inscrits sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité. L'ensemble des membres du comité des experts y avait été invité et plusieurs y ont participé.

Le 31 mai dernier, une seconde séance a réuni cette fois-ci uniquement le comité des experts. L'objectif était de présenter le contexte du rapport périodique et de réunir les éléments de réponse apportés de manière participative.

Dans les jours qui ont suivi, certains experts ont transmis des réponses complémentaires de manière individuelle.

L'ensemble a été traité et complété par les coordinateurs du projet Arc Horloger, puis transmis au comité des experts pour complément et relecture.

Après intégration des modifications, le document a été validé le 30 juin 2021.

# **Question D**

Signature au nom de l'État

Le rapport doit se terminer par la signature originale du fonctionnaire compétent pour le signer au nom de l'État, accompagnée de son nom, de son titre et de la date de soumission.

N	വ	m

David Vitali

## **Poste**

Chef de section Culture et société, Office fédéral de la culture

Date

Signature